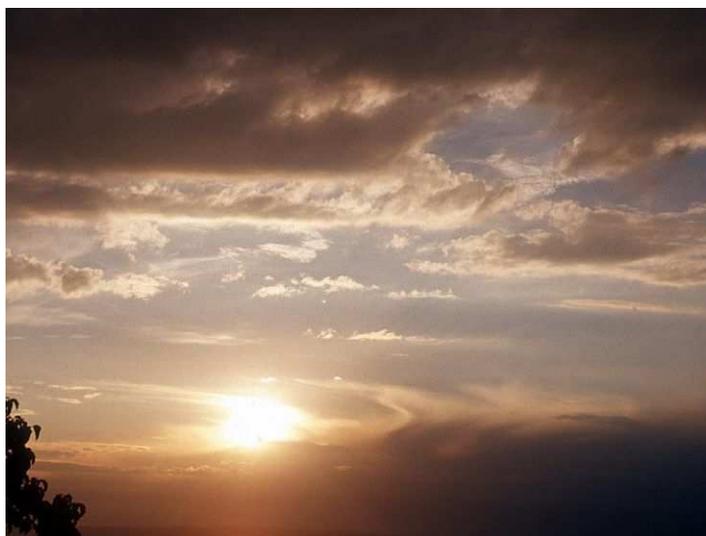


La qualité de l'air en région de Bruxelles-Capitale

Période estivale 2013



Novembre 2013

Plus d'infos :
www.bruxellesenvironnement.be
> professionnels



1 Information destinée au public

L'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, appelé maintenant Bruxelles Environnement – IBGE, a mis au point, début 1990, un système d'information sur la qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale.

La population pouvait, via un répondeur téléphonique, s'informer de la situation de la qualité de l'air en région de Bruxelles-Capitale. Un message était enregistré chaque jour : le message commençait par la communication de *l'indice général de la qualité de l'air* et une description qualitative de celui-ci.

Ce message quotidien, donnait en plus une synthèse des principaux résultats de mesure. Si une évolution défavorable de la qualité de l'air était prévue, les messages se renouvellaient à un rythme plus rapide. Les répondeurs téléphoniques peuvent toujours être atteints aux numéros suivants :

+32-(0)2-775 75 99	message en français
+32-(0)2-775 75 98	message en néerlandais

De plus amples données sur la qualité de l'air, dont notamment l'indice de pollution et les concentrations, sont accessibles sur le site Internet de Bruxelles Environnement – IBGE : <http://www.bruxellesenvironnement.be>, et de la Cellule Interrégionale de l'Environnement (CELINE-IRCEL) : <http://www.irceline.be>.

Hormis cette information journalière, il a semblé intéressant aux promoteurs de cette initiative de donner, à intervalles réguliers, une synthèse des valeurs observées chaque jour, afin de les comparer et de les interpréter à plus long terme. Le présent rapport comporte un aperçu des principaux résultats de l'été 2013. Il a été tenu compte de l'évolution des concentrations en ozone et en dioxyde d'azote, mais également du nombre des dépassements des différents seuils pour l'ozone (O₃) et des valeurs normatives en vigueur pour le dioxyde d'azote (NO₂). Les concentrations sont également comparées aux objectifs de qualité imposés par la directive européenne 2008/50/CE. Des données statistiquement représentatives ont permis d'établir une comparaison avec des périodes estivales précédentes (1994 à 2012).

Les brochures relatives à la qualité de l'air durant les saisons antérieures, ainsi que toutes les publications, peuvent être obtenues auprès de :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT - IBGE
Service "Info-Environnement"
Gulledelle 100
B-1200 Bruxelles

<http://www.bruxellesenvironnement.be>
Tél. +32-(0)2-775 77 75
Fax +32-(0)2-775 76 21

2 RÉSEAU TÉLÉMÉTRIQUE de contrôle de la QUALITÉ de l'AIR

La Région de Bruxelles-Capitale dispose de onze postes de mesure pour le contrôle, en temps réel, de la qualité de l'air. Depuis janvier 1994, le Laboratoire de Recherche en Environnement de l'IBGE, est chargé de l'exploitation de ce réseau de mesure. L'emplacement des postes de mesure et leur numéro de code (6 caractères) sont les suivants :

41R001	:	Molenbeek (près de l'écluse)
41R002	:	Ixelles (Avenue de la Couronne)
41B003	:	Arts-Loi (carrefour)
41B004	:	Ste-Catherine (gare de métro)
41B006	:	Parlement Européen (Spinelli)
41B008	:	Belliard-Remard
41B011	:	Berchem-Ste-Agathe (cimetière - parc Wilder)
41R012	:	Uccle (Institut Royal Météorologique)
41N043	:	Avant Port Bruxelles (Haren)
41MEU1	:	Parc Meudon
41WOL1	:	Woluwé-St.-Lambert (Bruxelles Environnement - IBGE)

Les postes de mesure du réseau télémétrique contiennent plusieurs analyseurs de polluants gazeux, qui fonctionnent en continu et qui détectent de manière spécifique une ou quelques matières polluantes bien précises. Ceci est notamment le cas pour le dioxyde de soufre (SO₂), le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃), le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de carbone (CO₂) et les fractions PM10 (diamètre < 10 µm) et PM2,5 des particules en suspension. Le réseau de mesure est équipé pour la surveillance des paramètres principaux provenant de la circulation et pour la surveillance de la qualité de l'air en général. Par ailleurs, à Molenbeek, Uccle et Berchem, des mâts pourvus de détecteurs ont été installés pour mesurer les paramètres météorologiques.

Grâce à ce réseau télémétrique, il est possible de suivre en permanence le niveau de pollution de l'air. Les réseaux de ce type conviennent parfaitement pour le suivi des épisodes de forte pollution de l'air pendant l'hiver et l'été. Afin de maintenir ce réseau de mesure opérationnel en accord avec les directives CE en vigueur et en préparation, les instruments sont progressivement remplacés, et des appareils complémentaires de détection de nouveaux paramètres de pollution y sont installés. La configuration actuelle du réseau télémétrique est reprise dans le tableau suivant:

2013*	SO ₂	NO	NO ₂	O ₃	CO	CO ₂	PM10	PM2.5	BTeX	Hg	Nombre Particules	Black Carbon
41R001	X	X	X	X	X	-	X	X	-	-	X	X
41R002	X	X	X	-	X	X	-	-	-	-	-	X
41B003	X	X	X	-	X	X	-	-	-	-	-	-
41B004	-	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-
41B006	-	X	X	X	X	-	-	-	X	-	-	-
41B008	X	X	X	-	X	-	-	-	-	-	-	-
41B011	-	X	X	X	-	-	X	X	-	-	-	-
41R012	X	X	X	X	-	X	X	X	-	-	-	X
41N043	X	X	X	X	X	-	X	X	-	-	-	-
41MEU1	X	X	X	-	-	-	X	X	-	X	-	-
41WOL1	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-	X	X

* Suite aux travaux d'aménagement à la station de métro, le poste de mesure 41B003 était à l'arrêt durant la période estivale de 2013.

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

SURVEILLANCE de la QUALITE de l'AIR

RESEAU TELEMETRIQUE

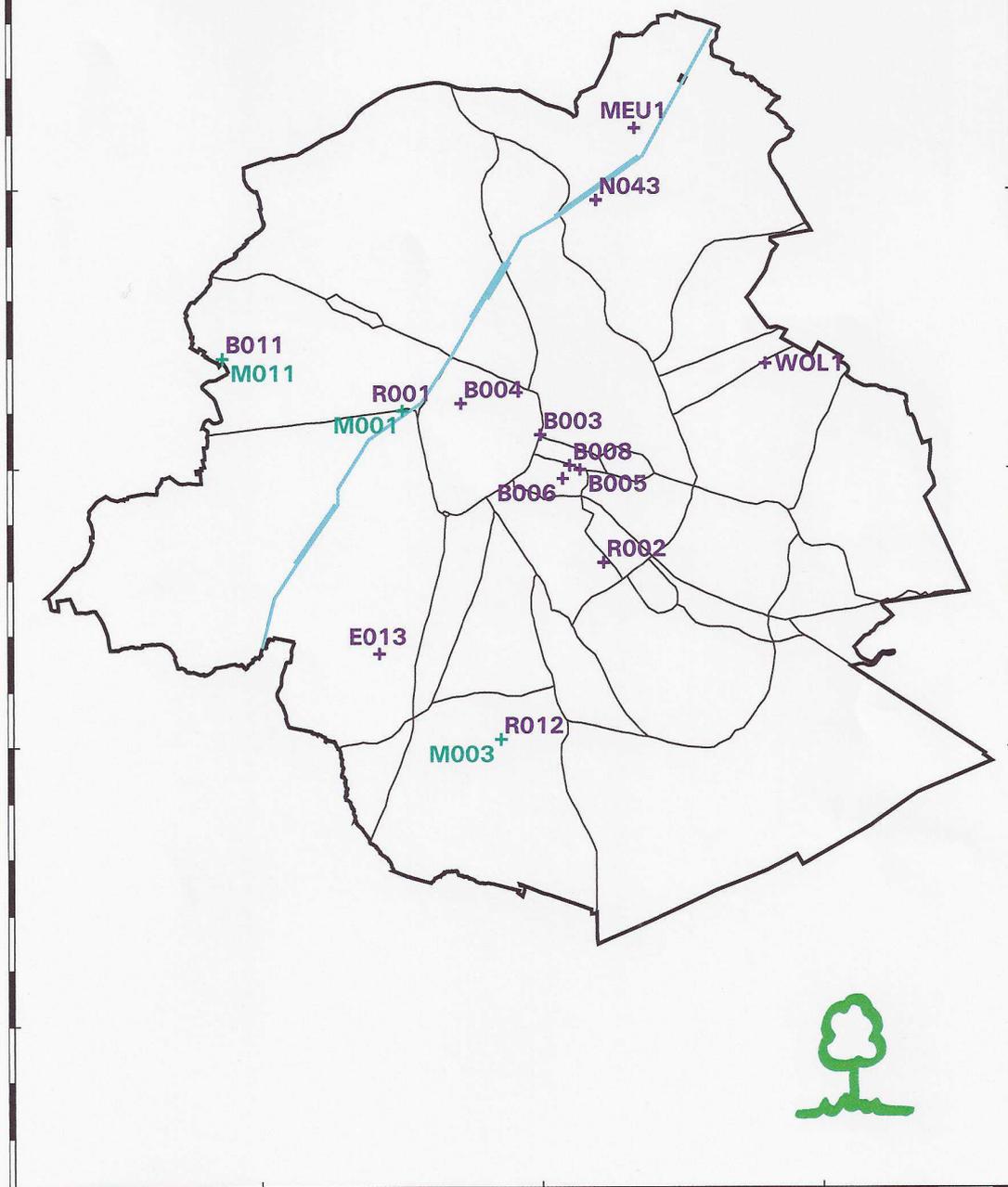


Fig. 1 : Emplacement des postes de mesure du réseau télémetrique de surveillance de la Qualité de l'Air

3 LA POLLUTION DE L'AIR EN PÉRIODE ESTIVALE

Entre 1960 et le milieu des années '70 du siècle précédent, l'attention se portait essentiellement sur les épisodes de pollution de l'air en hiver. Le chauffage intensif des maisons (à l'époque encore au charbon et au mazout) lié à des conditions météorologiques défavorables, entraînait fréquemment des augmentations de concentration en dioxyde de soufre (SO₂) et en particules en suspension. Le terme **smog** (smoke et fog ; fumée et brouillard) a été introduit à cette époque. En 1968, le réseau de mesure national "soufre-fumée" a été mis sur pieds pour évaluer la situation et assurer un suivi de cette évaluation. Ce réseau fournit les valeurs journalières des concentrations en SO₂ et en fumées noires. La prise d'échantillons y était automatisée, mais l'analyse se faisait ultérieurement en laboratoire. Dans les meilleurs cas, les résultats étaient connus après une ou deux semaines.

Entre 1975 et 1979, un réseau télémétrique, ambitieux pour l'époque, a été créé sur base d'un concept bien étudié. Les mesures se font en continu et les résultats sont directement accessibles. Au début, l'attention se portait essentiellement sur le SO₂ et sur les particules respirables. A certains endroits toutefois, des systèmes de mesure des oxydes d'azote (NO_x = somme de NO et NO₂), de l'ozone (O₃), du monoxyde de carbone (CO) et de la concentration en hydrocarbures totaux non méthane (NMHC) ont également été installés.

Au cours des années, la pollution par le SO₂ a sensiblement régressé en Région de Bruxelles-Capitale, grâce à l'accroissement de l'utilisation de combustibles pauvres en soufre pour le chauffage domestique et également grâce à une diminution systématique de la teneur en soufre légalement autorisée dans les carburants.

Fin des années '70 et surtout depuis les années '80 du siècle précédent, la circulation automobile s'est fortement accrue. Celle-ci constitue la source principale de rejet d'oxydes d'azote, de composés organiques volatils et de monoxyde de carbone. Le réseau de mesure a donc progressivement été complété par plusieurs systèmes de mesure d'oxydes d'azote et de monoxyde de carbone.

Les résultats de mesure d'ozone ont permis de constater que notre pays connaissait également des épisodes de pollution estivale, caractérisés par des périodes d'augmentation des concentrations en ozone. La pollution photochimique, appelée également "*smog estival*" par analogie avec la pollution hivernale, devenait un problème relativement généralisé. Dans les années '80, le réseau de mesure national a été complété par plusieurs analyseurs d'O₃. Il y a actuellement environ 50 analyseurs d'ozone en service dans les réseaux des trois Régions.

En Région de Bruxelles-Capitale, l'ozone est mesuré à sept endroits : à Berchem-Ste-Agathe (B011), Uccle (R012), Molenbeek (R001), Avant Port Bruxelles (N043), Ste-Catherine (B004), le Parlement Européen (B006) et à Woluwé-St-Lambert (WOL1).

Fin 1992 une directive CE (92/72/CE) est entrée en vigueur concernant la pollution par l'ozone dans l'air ambiant. Cette directive impose e. a. aux autorités compétentes en la matière d'informer la population dès que la concentration d'ozone dépasse un certain seuil, soit 180 µg/m³ en tant que valeur horaire. La diffusion régulière d'informations a eu comme conséquence immédiate que la problématique est devenue très présente dans les médias. Au début de 2002 une nouvelle directive (2002/3/CE) spécifique pour l'ozone a été publiée : celle-ci contient les objectifs de la qualité de l'air à atteindre à partir de l'an 2010. Ces objectifs ont été intégrés entièrement dans la directive 2008/50/CE qui regroupe et remplace plusieurs directives traitant la qualité de l'air, publiées entre 1996 et 2004.

Formation d'ozone et décomposition de l'ozone

La problématique de l'ozone est de nature très complexe et les apparentes contradictions font qu'il n'est pas simple d'en avoir une perception claire. Une concentration d'ozone mesurée à un endroit précis est toujours le résultat de deux processus opposés : *la formation d'ozone* et *la destruction d'ozone*. Les deux processus évoluent à des vitesses différentes. La formation d'ozone se fait en plusieurs heures et la décomposition de l'ozone (avec NO) en quelques minutes seulement. Comme conséquence de la formation d'ozone, on devrait s'attendre, sur le plan régional, à une concentration d'ozone assez homogène*. Or, la répartition spatiale de la concentration d'ozone n'est pas très homogène en raison de la destruction de l'ozone qui peut varier fortement d'un endroit à l'autre.

Formation d'ozone : lors des périodes ensoleillées et de températures élevées, un processus de réaction photochimique a lieu, sous l'influence des rayons UV du spectre solaire, dans la masse d'air polluée d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils. Ce processus entraîne la formation d'ozone. La concentration d'ozone augmente dans le courant de la journée et atteint sa valeur maximale en fin d'après-midi ou en début de soirée.

Le niveau de concentration atteint dépend en outre de la direction et de la vitesse du vent, de la stabilité des couches atmosphériques, de la nébulosité, de l'hygrométrie, etc... Les masses d'air venant de l'océan sont moins polluées que celles venant du continent. Un vent fort et de l'air instable ont un effet diluant plus important qu'une vitesse de vent faible ou des couches atmosphériques plus stables. L'intensité des UV qui pénètrent jusque dans les couches atmosphériques inférieures est modulée par la nébulosité et l'hygrométrie. Une plus grande nébulosité ou hygrométrie s'accompagne d'une plus grande absorption de lumière UV par les molécules d'eau.

La photolyse (décomposition sous l'influence de photons) de NO₂ est à l'origine de la formation massive d'ozone : $\text{NO}_2 + h\nu \rightarrow \text{NO} + \text{O}$. L'atome d'oxygène libéré et une molécule d'oxygène forment ensemble l'ozone : $\text{O} + \text{O}_2 \rightarrow \text{O}_3$.

Le rôle des substances organiques volatiles (COV) consiste en l'oxydation, par un mécanisme de réaction compliqué, de NO (un polluant important issu des processus de combustion) en NO₂, le "précurseur" de la formation d'ozone. Contrairement aux polluants primaires NO_x et COV, l'ozone n'est donc pas directement émis dans l'atmosphère. Il est formé dans un processus de réactions photochimiques et est appelé pour cette raison polluant "secondaire".

En l'absence de substances organiques, un équilibre dynamique se créerait entre, d'une part, la formation d'ozone et, d'autre part, la destruction d'ozone. Cet équilibre est rompu par la présence de substances organiques volatiles. Le NO étant oxydé (par l'intermédiaire des COV réactifs) de nouveau en NO₂, ce qui entraîne à nouveau la formation d'ozone. Le processus en chaîne implique que la formation excessive d'ozone peut se produire en cas de concentrations relativement faibles des précurseurs.

(*) Une répartition de la concentration d'ozone beaucoup plus homogène sur la Région a été constatée plusieurs fois, notamment les journées sans trafic, par manque du NO pour la destruction d'ozone durant la période d'interdiction de trafic.

Destruction d'ozone : la principale réaction entraînant la destruction d'ozone, est la réaction directe d'une molécule d'ozone avec du monoxyde d'azote : $O_3 + NO \rightarrow O_2 + NO_2$.

Les substances qui donnent naissance à la formation et à la destruction de l'ozone appartiennent au même groupe et sont en grande partie originaires de la même source (trafic routier). Des mesures à court terme visant à la diminution de la production des précurseurs, dans le but éventuel de diminuer la formation d'ozone, conduisent également à une diminution de la destruction de l'ozone. Le phénomène est très complexe et cette dualité ne simplifie pas une éventuelle résolution du problème de l'ozone. Des mesures de réduction des émissions, insuffisamment réfléchies ou avec une vue à trop court terme peuvent conduire à un résultat opposé à celui attendu.

La principale source d'émissions de NO_x et des COV est indiscutablement la circulation automobile qui représente en période estivale environ 70% des émissions en Région de Bruxelles-Capitale. D'autres sources importantes d'émissions de NO_x sont les processus industriels, la production d'électricité (centrales thermiques), le chauffage domestique (moins important en été) et quelques activités industrielles spécifiques.

D'importantes émissions de COV ont lieu durant le raffinage, le stockage, le traitement et la distribution de produits pétroliers, et dans l'utilisation de solvants pour différents types d'activités (peinture, cabines de peinture, imprimeries, nettoyage industriel, etc. ...).

Les concentrations d'ozone les plus élevées apparaissent surtout de la mi-juin à la mi-août. Fin mai et début juin, le risque de très hautes températures est encore trop faible pour accélérer la formation excessive d'ozone. A partir de la mi-août, la position du soleil est trop basse pour que le processus de réaction puisse se dérouler assez longtemps. Des températures moyennes élevées associées à la position élevée du soleil, augmentent le risque de formation excessive d'ozone. D'année en année, on constate que les périodes d'augmentation de la pollution par l'ozone apparaissent plus fréquemment au mois de juillet et en début du mois d'août.

Les zones urbaines et à trafic routier dense sont d'importantes aires d'émission des polluants primaires NO_x et COV. A proximité et à l'intérieur des zones d'émission, la destruction d'ozone (concentration de NO plus élevée) est plus importante que sa formation. Au bord et au-delà de ces zones, la formation d'ozone devient plus importante que la destruction. Les concentrations les plus élevées sont attendues dans cette région et en aval de la zone d'émission.

La Région de Bruxelles-Capitale est une zone d'émission relativement importante. Dans l'environnement immédiat des postes de Berchem-Ste-Agathe (B011) et d'Uccle (R012) il n'y a pas d'axes de trafic important. La destruction de l'ozone y est plus faible qu'à proximité des voies de circulation importantes. Les probabilités de mesurer des concentrations d'ozone élevées, représentatives de la pollution photochimique, augmentent en fonction de la protection du poste de mesure vis-à-vis de l'influence directe du trafic. La situation de ces deux postes est donc, compte tenu du caractère spécifique des grandes agglomérations, pratiquement idéale pour la mesure de l'ozone en Région de Bruxelles-Capitale.

La destruction d'ozone, suite à une influence directe du trafic est évidente. Ce phénomène peut être observé clairement dans les postes de mesure proche du centre-ville, notamment à Molenbeek (R001) et Ste-Catherine (B004), et dans les postes de mesure situés le long des axes de trafic, tels que le poste de l'Avant Port (N043) et de Woluwé-St-Lambert (WOL1).

4 DÉTERMINATION DE L'OZONE et VALIDATION des données

Les moniteurs d'ozone utilisés dans les postes de mesure sont des appareils utilisant le principe de mesure par absorption UV. Dans un appareil de mesure par absorption UV se trouve une chambre de mesure constituée d'un tube d'aluminium d'environ un centimètre de diamètre, dont l'intérieur est parfaitement poli (surface réfléchissante), ou d'un tube en verre de quartz. A l'entrée du tube se trouve une source UV dont l'intensité est maintenue constante. La lumière UV est filtrée par un revêtement spécial de la lampe, de sorte que seules les longueurs d'onde sensibles à l'absorption par l'O₃ pénètrent dans la chambre de mesure. Les longueurs d'onde interférentes (générant de l'O₃ à partir d'oxygène) sont filtrées. A la sortie de la chambre de réaction se trouve un détecteur UV. En cas d'accroissement de la concentration en O₃, il y a davantage d'absorption des rayons UV dans la chambre de mesure. Le détecteur mesure alors une plus faible intensité d'UV.

L'absorption des rayons UV par l'ozone suit la loi d'absorption de Beer-Lambert :

$$\frac{I_1}{I_0} = \exp (- \alpha \cdot l \cdot C)$$

I ₀	:	intensité des UV dans une atmosphère sans ozone
I ₁	:	intensité des UV dans une atmosphère contenant de l'ozone
α	:	coefficient d'absorption
l	:	longueur du trajet optique entre la source et le détecteur des UV
C	:	concentration en ozone

Dans la pratique, l'appareil de mesure fonctionne en deux phases se succédant rapidement. Durant quelques secondes, l'air ambiant est aspiré directement à travers la chambre de mesure (détermination I₁). Ensuite l'air est aspiré à travers un filtre sélectif (scrubber) qui absorbe totalement et uniquement l'O₃ (détermination I₀).

Le coefficient d'absorption pour l'O₃ est connu, le chemin optique est déterminé pour chaque appareil de mesure et la mesure de I₀ et I₁ peut être réalisée de manière assez précise. La relation concentration-rapport des intensités des UV est donc fixée de manière précise. Les appareils de mesure fonctionnant selon ce principe restent très longtemps stables, ce qui est constaté dans la pratique lors des contrôles au banc d'étalonnage (tous les six mois ou tous les ans). A condition d'éviter la pénétration de poussières dans la chambre de mesure, le réglage de l'appareil ne nécessite aucune modification, même après plusieurs mois de fonctionnement.

La pénétration de poussières est évitée en équipant la conduite d'échantillonnage d'un filtre en téflon, placé dans un porte-filtre lui-même en téflon. La membrane en téflon doit être remplacée régulièrement pour éviter toute absorption d'ozone sur les poussières collectées par le filtre. Le tuyau de prise d'échantillon et les raccords doivent, en outre, être fermés hermétiquement et être de préférence en téflon et/ou en verre de borosilicate.

Avant la campagne d'été, les appareils de mesure d'O₃ sont transférés du réseau au laboratoire (p.ex. en mars 2013). A l'arrivée au labo, les performances des appareils de mesure sont rigoureusement contrôlées (sensibilité, étalonnage, stabilité, linéarité, ...) à l'aide d'une source d'O₃ de référence. Ensuite, un entretien préventif approfondi de l'appareil est effectué. Cet entretien comprend, entre autres, le nettoyage des chambres de mesure, le remplacement du scrubber spécifique O₃, le nettoyage de la vanne électromagnétique et un test d'étanchéité du système de mesure. Enfin, les performances des appareils sont à nouveau vérifiées au moyen de la source de référence O₃ du labo.

Dans le passé, la valeur exacte de la source d'étalonnage de référence O₃ était établie par titration en phase gazeuse (GPT) sur la source d'étalonnage de référence pour le NO_x. La valeur était connue avec une précision de 2 à 3%. Depuis plusieurs années, le laboratoire d'étalonnage CELINE dispose également d'un photomètre U.V. de référence. Sur base des 2 systèmes de référence, les différences d'étalonnage sont inférieures à 3 pour cent (valeurs plus élevées sur base de GPT) dans la gamme de concentrations de quelques dizaines à quelques centaines de µg/m³. Lors du contrôle du printemps 2013 le réglage des appareils du réseau n'avait pas changé par rapport aux contrôles précédents d'étalonnage (périodes mars-avril et octobre-novembre 1994, 1995, ..., 2000, 2001, ..., 2010, 2011 et 2012).

Un point très important pour le bon fonctionnement de l'appareil de mesure est la parfaite étanchéité de la vanne électromagnétique qui commute lors de chaque phase de mesure : il ne peut pas y avoir de mélange entre l'échantillon et l'air zéro (les deux phases de mesure). Il faut en plus éviter des fuites dans le système pneumatique et le scrubber O₃ doit être suffisamment efficace et sélectif. Des problèmes apparaissent plutôt rarement, mais peuvent conduire à de grandes erreurs de mesure. Un manque de fiabilité (qualité, spécificité) des scrubbers O₃ et des lampes UV, même livrées en pièces d'origine, a conduit quelquefois dans le passé à des pertes de résultats (de mesure).

Les appareils de mesure disposent également d'une source O₃ interne permettant un contrôle de routine. Après réglage de l'appareil de mesure sur la source de référence, la valeur de la source du test interne est mesurée et enregistrée. Dans le réseau de mesure sont effectués régulièrement des test de ZERO (air sans ozone) et de SPAN (source de test interne connue) d'une demi-heure. Actuellement cette procédure se répète tous les trois jours.

La valeur de test obtenue est comparée à la valeur d'étalonnage interne notée initialement. Si la valeur du test quotidien ne s'écarte pas de plus de 10% de la valeur prévue, les données de mesure sont validées, sinon les valeurs sont rejetées. La cause de cet écart est examinée et les problèmes techniques sont résolus le plus rapidement possible. L'objectif est d'obtenir des valeurs de mesure couvrant 90% du temps, sans perdre en qualité.

La tolérance sur la valeur ZERO atteint environ 4 µg/m³. Sur la valeur SPAN la tolérance s'élève à 10% de la valeur fixée. La fixation d'une tolérance relativement large (10%) provient de la grande différence entre, d'une part la très bonne reproductibilité et stabilité de la détection (meilleure que 2% sur 6 mois) et d'autre part une reproductibilité plutôt faible du test interne. La formation d'ozone, dans le générateur interne, dépend du spectre UV de la source, de l'humidité et du débit de l'air. La reproductibilité de la détection d'ozone est nettement meilleure que la génération d'ozone et elle est de l'ordre de 2%. La précision de la mesure est confirmée par la précision relevée lors des étalonnages (2 à 3 %) semestriels, avec la source de référence O₃ du labo d'étalonnage.

5 DÉTERMINATION DE LA TENEUR EN OXYDES D'AZOTE

Par oxydes d'azote, il faut entendre aussi bien le monoxyde d'azote (NO) que le dioxyde d'azote (NO₂). La détection des oxydes d'azote se base sur la réaction de chimiluminescence entre le monoxyde d'azote (NO) et l'ozone (O₃). La somme des deux est désignée par NO_x. Exprimé en unités volumiques, NO_x égale la somme NO et NO₂: $[NO_x] = [NO] + [NO_2]$. Exprimé en *unités massiques*, la somme NO_x, exprimée en masse équivalente NO₂ devient : $[NO_x] = 1.533 * [NO] + [NO_2]$.

L'air aspiré à l'intérieur de l'appareil est divisé en deux courants égaux. Le premier courant est conduit directement dans la chambre de réaction, où une quantité d'ozone en excès est ajoutée ; le NO présent dans l'air est détecté à cette occasion. Le deuxième courant passe d'abord par un convertisseur où le NO₂ présent est intégralement réduit en NO, alors que le NO déjà présent reste inchangé. Après avoir ajouté de l'ozone, le NO_x est détecté dans ce courant, soit la somme de NO présent dans l'air extérieur en tant que NO et le NO présent en tant que NO₂ dans l'air extérieur. La différence des deux signaux NO_x - NO donne la teneur en NO₂. Les analyseurs de NO_x disposent d'un générateur d'O₃ interne pour la production de l'ozone nécessaire à la réaction. L'excès d'ozone est éliminé à la sortie de l'appareil.

La méthode d'étalonnage de référence des analyseurs NO_x, est basée sur des standards d'étalonnage primaires du NO et du NO₂. Le standard d'étalonnage primaire du NO consiste en une bouteille de gaz étalon certifiée ayant une concentration de 100 ppm en NO sous atmosphère d'azote. Des dilutions sont réalisées dans le laboratoire d'étalonnage à l'aide "d'air zéro", c'est à dire de l'air séché et épuré (élimination du SO₂, NO, NO₂, de l'ozone, du CO et des hydrocarbures), jusqu'à une concentration d'environ 200 à 1000 ppb de NO dans l'air pur. Les débits du gaz étalon NO primaire et de l'air pur sont réglés à l'aide de régulateurs de débit massique avec une précision de 1% et une reproductibilité de 0.1%.

Les deux canaux (NO et NO_x) de l'analyseur NO_x de référence sont réglés dans le laboratoire d'étalonnage à l'aide de ces concentrations de gaz étalon NO. La linéarité de l'appareil de référence est également contrôlée.

Le standard NO₂ primaire consiste en un tube à perméation rempli de NO₂ liquide. Un tube à perméation est un tube fermé en matière synthétique (ex. Téflon) ou en acier inoxydable pourvu d'une paroi perméable. Ce tube est placé dans un petit four dont la température est réglée avec une précision de 0.1 °C. Le NO₂ diffuse à travers la paroi perméable. Une fois la forme et le matériau du tube fixés, le débit de perméation est entièrement dépendant de la température. Si la température est constante, l'émission du tube sera constante en fonction du temps. Un débit constant d'air pur est amené dans le four de manière à pouvoir disposer d'un gaz d'étalonnage à concentration constante. L'émission du tube à perméation est déterminée par gravimétrie. Avec un intervalle régulier d'environ 1 mois, la perte massique du tube est déterminée à l'aide d'une balance analytique (résolution 0,01 mg). La concentration est calculée à partir du débit d'air et du taux de perméation.

Le gaz étalon NO₂ est ensuite mesuré à l'aide de l'analyseur NO_x de référence, lequel a été préalablement réglé au moyen du gaz étalon NO. L'écart entre la concentration de NO₂ mesurée et celle calculée ne peut dépasser 2%.

Après un bon déroulement de ces tests d'étalonnage, les valeurs des standards de transferts de NO et NO₂ doivent être fixées à l'aide de l'analyseur NO_x de référence. Le standard de transfert du NO est une bombonne de gaz étalon non certifiée, avec une concentration d'environ 400 ppb NO dans l'azote. La concentration exacte (± 3%) est déterminée au banc d'étalonnage sur le moniteur NO_x de référence correctement étalonné.

Le standard de transfert du NO₂ consiste en un tube à perméation de NO₂ placé dans un système de perméation portable. La concentration de NO₂ générée par ce système, est également déterminée dans le laboratoire d'étalonnage à l'aide de l'analyseur de référence. Les tests de NO₂ permettent en outre de contrôler le rendement de la conversion de NO₂ (réduction de NO₂ à NO) dans le système de détection.

Au moins deux fois par an, les moniteurs NO_x du réseau de mesure sont réglés à l'aide des standards de transfert. Le rendement du convertisseur NO₂ est également vérifié dans l'appareil de mesure. Comme le même standard de transfert est employé dans tous les postes de mesure, chaque appareil de mesure de NO_x du réseau est référencé à un standard primaire commun.

Dans les postes de mesure se trouve également un système de test avec lequel est effectué un contrôle de routine. La concentration délivrée par le calibrateur local est déterminée immédiatement après le réglage de l'appareil de mesure. La valeur d'étalonnage locale, ainsi que les tolérances correspondantes sont alors introduites dans le système de gestion du poste de mesure. Les tolérances sont actuellement fixées à 6%. Dans les appareils NO_x plus récents, la chambre de réaction a été modifiée de façon à procurer une meilleure stabilité à long terme. La stabilité des systèmes d'étalonnage locaux (1,5 à 2%) a également été progressivement améliorée.

Si, lors du contrôle de routine, la déviation reste inférieure à la tolérance fixée, les valeurs de mesure sont validées "techniquement". Si la déviation est supérieure, les valeurs sont rejetées. La cause devra être signalée, et après diagnostic, le problème devra être résolu. Les valeurs de mesure continueront à être rejetées jusqu'à ce que le contrôle de routine produise à nouveau un résultat acceptable ou que la procédure d'étalonnage soit répétée et validée entièrement. Dans la pratique, on tente de disposer de valeurs de mesure valables couvrant 90% du temps (rendement de 90% imposé par les directives CE).

L'application stricte des tolérances prévues lors des contrôles de routine et un contrôle régulier du réglage précis de l'appareillage de mesure garantissent la qualité des résultats de mesure. Il n'y a donc aucun facteur de correction pour les résultats de mesure validés "techniquement".

Les valeurs validées "techniquement" peuvent encore être rejetées, mais uniquement pour des raisons évidentes : p. ex. en cas de pannes techniques non signalées ou fuite dans le système d'échantillonnage. Les valeurs validées "techniquement" sont soumises par ailleurs à une série de tests statistiques en vue d'y relever d'éventuelles anomalies. Après ces tests, les valeurs de mesure sont définitivement validées.

Les résultats pour NO, NO₂ et O₃, obtenus à l'aide du réseau téléométrique, sont transformés en valeurs moyennes semi-horaires et sont alors conservés dans la banque de données de mesures de la pollution atmosphérique de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces données sont également mises à la disposition de la Cellule Interrégionale de l'Environnement CELINE, qui est entre autres chargée de l'harmonisation des mesures de la pollution de l'air dans les trois Régions.

Les onze postes de mesure du réseau téléométrique de la pollution atmosphérique de Région de Bruxelles-Capitale (voir page 2) sont équipés d'un appareil NO_x.

6 Détermination des COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)

La teneur en COV est déterminée en un certain nombre d'endroits. La détermination à Uccle, Molenbeek, Ixelles et Arts-Loi s'établit sur base hebdomadaire. Au poste de mesure de Woluwé-St-Lambert, la prise d'échantillons s'étale sur 24 heures.

L'air ambiant est aspiré à travers un tube Carbotrap-300 avec un débit constant d'environ 4 Nml/min, régulé par un débitmètre massique. Les composés volatils sont absorbés sur le tube. L'analyse quantitative (GC) se fait ultérieurement au laboratoire.

Après une désorption thermique (Tekmar Aerotrap 6000) à 250 °C des composés absorbés, suit une phase cryogénique à -100 °C. Les composés sont ensuite chauffés et transférés vers un chromatographe (GC 8000 de FISIONS), équipé d'une colonne capillaire de 60 m de long et de 0.32 mm de diamètre interne. Le film d'une épaisseur de 3.0 µm est composée de diméthylpolysiloxane. La programmation de température de la colonne va de 35 à 180 °C avec un gradient de 4 °C/min. L'hélium en tant que gaz porteur a un débit de 1.9 ml/min. Début 2002, le détecteur FID a été remplacé par un spectromètre de masse (Finnigan Trace MS 250) qui permet d'identifier les COV non plus manuellement à partir des temps de rétention, mais au moyen des ions caractéristiques. La quantification de ces composés est proportionnelle à l'intensité des ions détectés suivant une courbe d'étalonnage réalisée au moyen de standards. La détermination est automatisée au moyen du programme « Xcalibur ».

Jusqu'à présent, les teneurs des composés suivants sont déterminées régulièrement :

aliphatiques :

- ✓ n.pentane
- ✓ n.hexane
- ✓ 2-methylhexane
- ✓ n.heptane
- ✓ n.octane

aromatiques :

- ✓ benzène
- ✓ toluène
- ✓ m+p-xylène
- ✓ o-xylène
- ✓ ethylbenzène

hydrocarbures chlorés :

- ✓ 1,2-dichloroéthane
- ✓ Tétrachloroéthylène

Les postes de mesure du Parlement européen (B006) et Woluwé (WOL2) sont équipés d'un appareil BTX (chromatographe automatisé). Des résultats pour le benzène, le toluène, l'ethylbenzène, la somme de meta et para-xylène et l'ortho-xylène sont disponibles par périodes de 30 minutes.

7 CONCENTRATIONS en O₃, NO₂ et C.O.V. durant l'ÉTÉ 2013

Les graphiques dans les figures 2 à 7 représentent l'évolution des concentrations moyennes horaires en O₃ des postes de mesure d'Uccle (R012), de Berchem (B011) et de l'Avant Port (N043), respectivement durant les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre 2013. La ligne horizontale à travers le graphique correspond au seuil d'information à la population : 180 µg/m³ comme valeur horaire.

La figure 8 présente l'évolution journalière moyenne de la concentration d'ozone durant toute la période estivale (*du 1^{er} mai au 31 août 2013*). La valeur moyenne est calculée sur tous les jours, par période horaire (01:00 h TU, 02:00 h TU, ..., 24:00 h TU). Le graphique reprend les résultats de cinq postes de mesure. L'échelle de temps est le temps universel (TU). Durant la période estivale, la différence entre le temps local (TL) et le temps universel est de 2 heures : TL = TU +2. A midi heure solaire, (12:00 h TU), il est 14:00 h temps local (TL).

La concentration moyenne d'ozone atteint son minimum entre 02:00 h et 06:00 h heures TL du matin, augmente au fur et à mesure que le jour progresse et atteint son maximum en fin d'après-midi. Durant les heures nocturnes, la concentration d'O₃ diminue progressivement. L'évolution des concentrations moyennes d'ozone à Uccle et Berchem-Ste-Agathe est très similaire. Dans un environnement avec plus de trafic, la concentration d'ozone est plus faible. L'émission et la présence du NO en plus grande concentration provoque un effet de titration : la neutralisation d'une fraction de l'ozone formé. C'est le cas aux environs du poste de mesure de Woluwé et de l'Avant Port.

Sur la figure 9 est représentée, par analogie avec la figure précédente, l'évolution journalière moyenne des concentrations en NO₂ pendant la période estivale (*du 1^{er} mai – 31 août 2013*). L'évolution journalière moyenne des concentrations en NO₂ est plus élevée l'après-midi aux postes de mesures de Woluwé et de l'Avant Port et est plus faible à Uccle et Berchem-Ste-Agathe.

Le comportement complémentaire des concentrations en O₃ et NO₂ apparaît sur la figure 10 où l'évolution journalière moyenne est donnée par la somme des polluants oxydants [O₃ + NO₂], exprimée en concentration massique équivalente O₃. Cette évolution est quasi identique dans tous les postes de mesure de la Région.

OZONE - Evolution VALEURS HORAIRES - AVRIL 2013

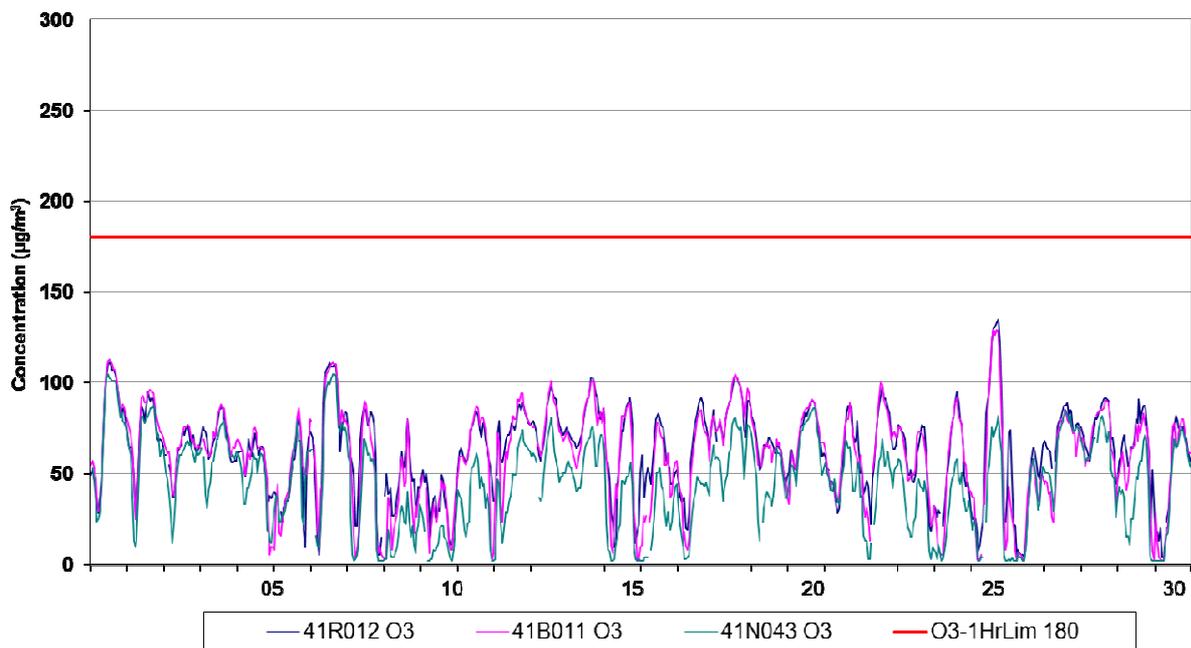


Fig. 2 : Évolution des concentrations horaires en Ozone – Uccle, Berchem et Avant Port – Avril 2013

OZONE - Evolution VALEURS HORAIRES - MAI 2013

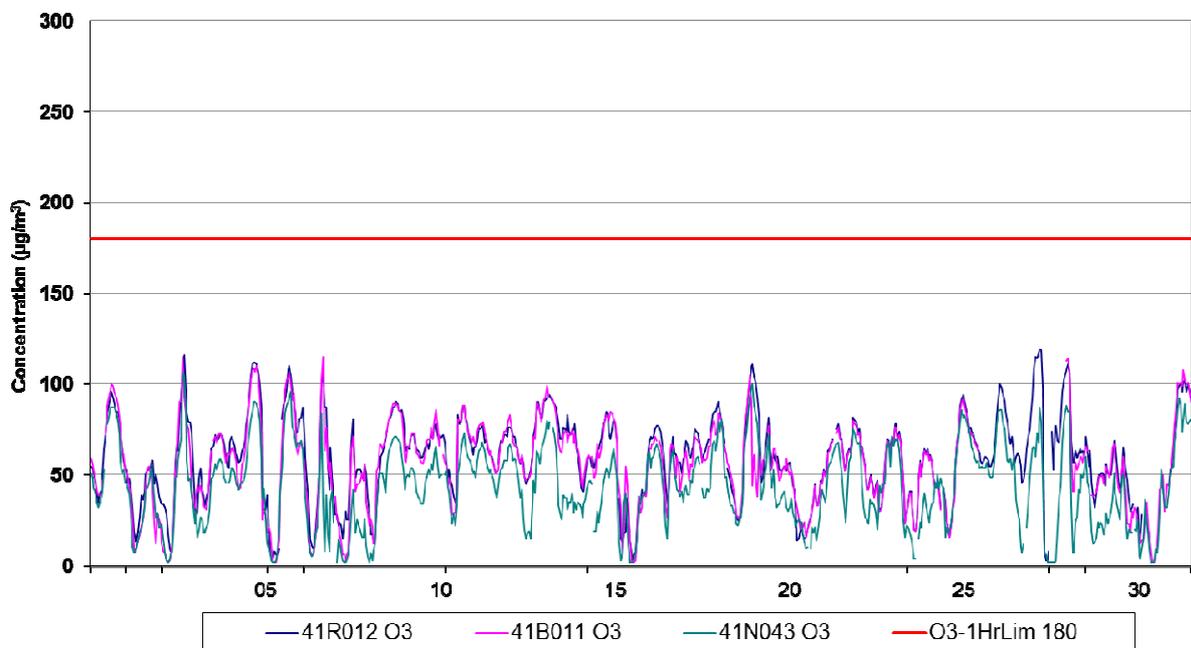


Fig. 3 : Évolution des concentrations horaires en Ozone – Uccle, Berchem et Avant Port – Mai 2013

OZONE - Evolution VALEURS HORAIRES - JUIN 2013

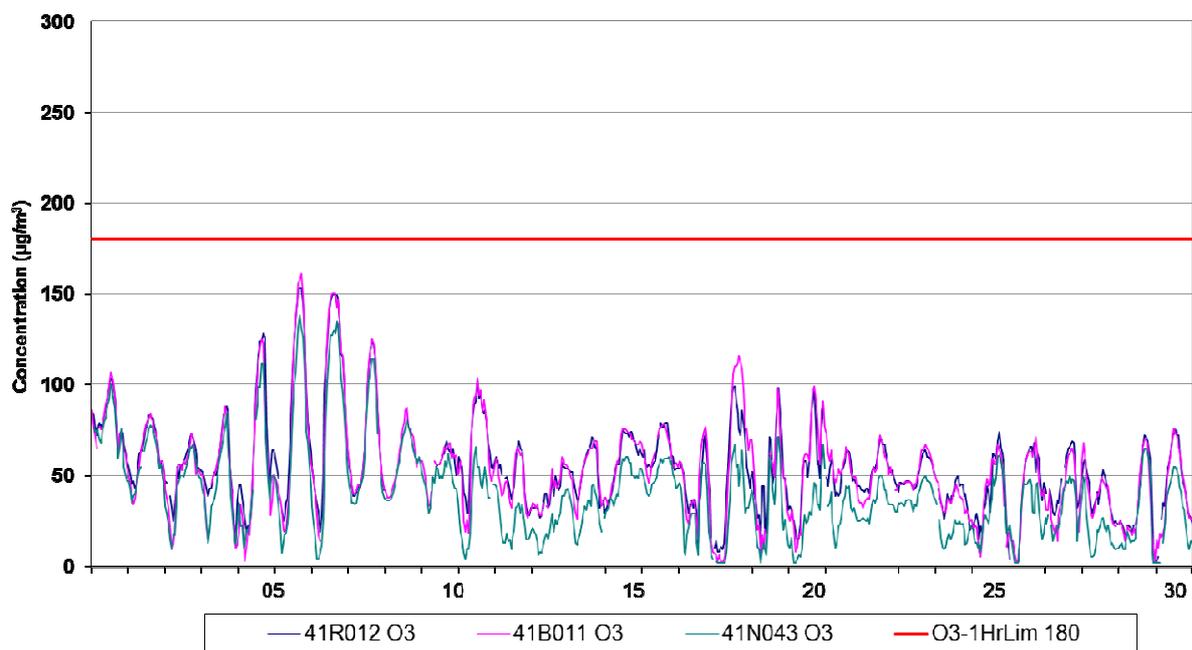


Fig. 4 : Évolution des concentrations horaires en Ozone – Uccle, Berchem et Avant Port – Juin 2013

OZONE - Evolution VALEURS HORAIRES - JUILLET 2013

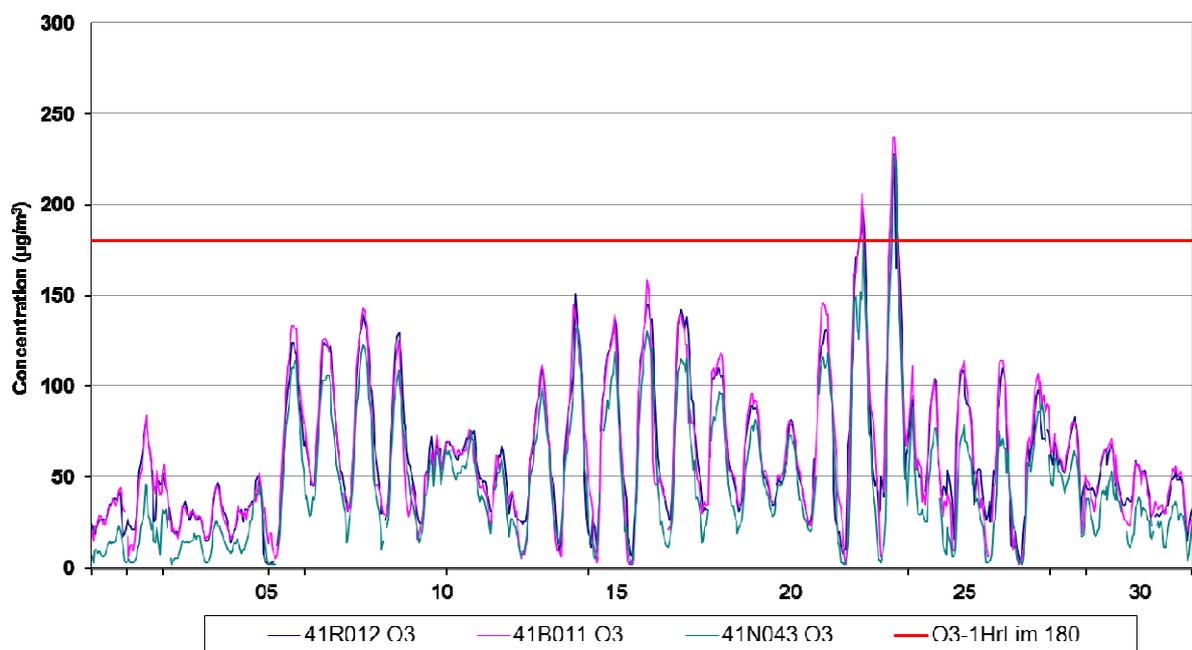


Fig. 5 : Évolution des concentrations horaires en Ozone – Uccle, Berchem et Avant Port – Juillet 2013

OZONE - Evolution VALEURS HORAIRES - AOÛT 2013

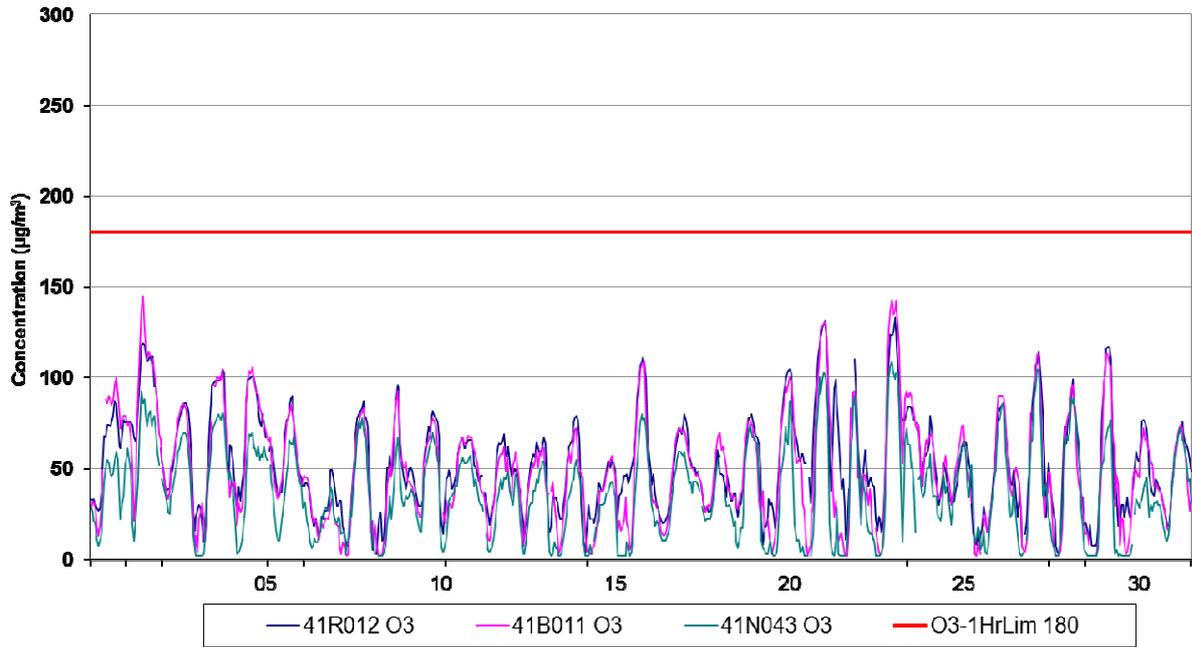


Fig. 6 : Évolution des concentrations horaires en Ozone – Uccle, Berchem et Avant Port – Août 2013

OZONE - Evolution VALEURS HORAIRES - SEPTEMBRE 2013

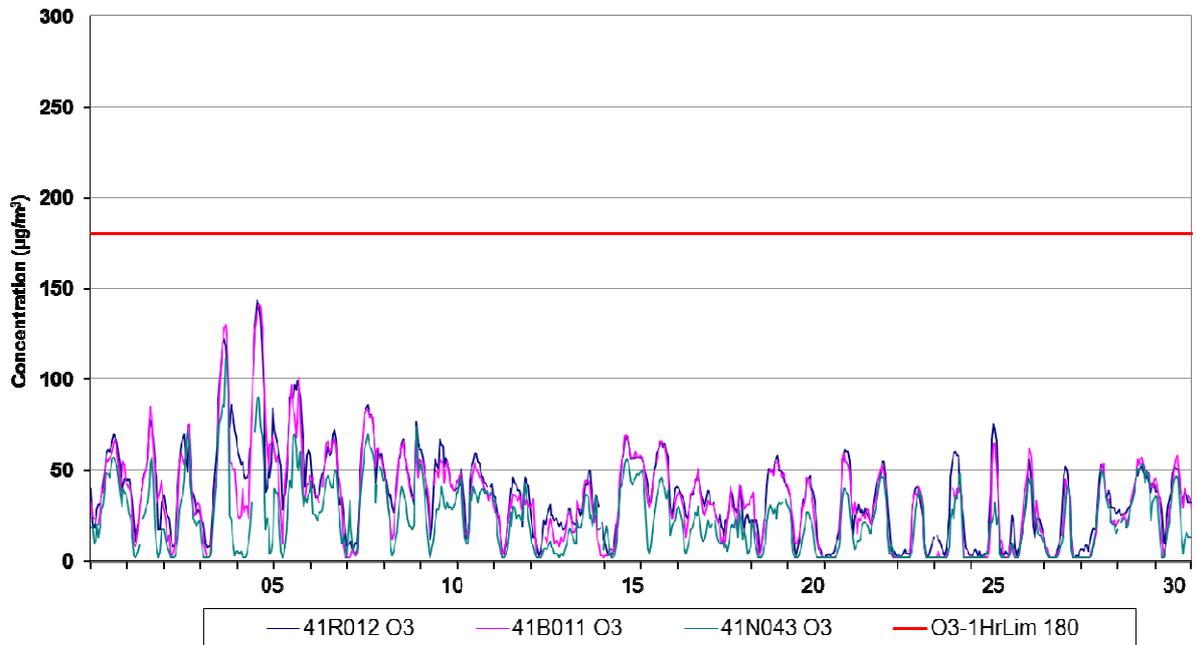


Fig. 7 : Évolution des concentrations horaires en Ozone – Uccle, Berchem et Avant Port – Septembre 2013

OZONE - EVOLUTION JOURNALIERE MOYENNE
 Comparaison différents POSTES de MESURE - TOUS LES JOURS
 Période ESTIVALE : MAI - AOUT 2013

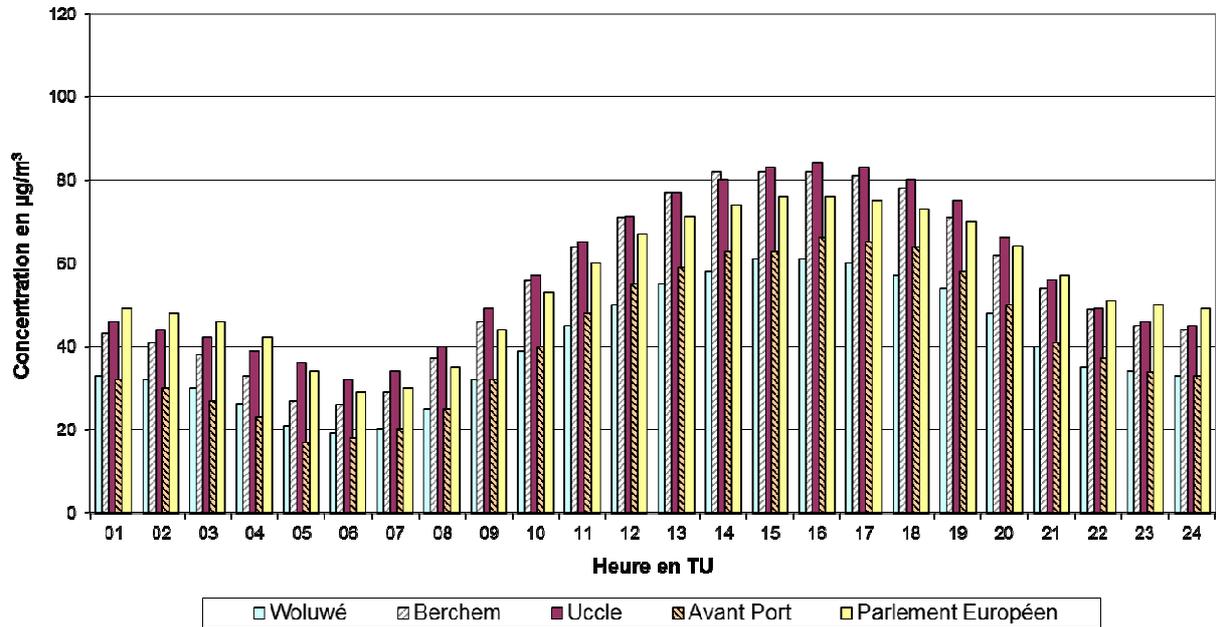


Fig. 8 : Évolution journalière moyenne des concentrations en O₃ durant la période *mai-août* 2013

NO₂ - EVOLUTION JOURNALIERE MOYENNE
 Comparaison différents POSTES de MESURE - TOUS LES JOURS
 Période ESTIVALE : MAI - AOUT 2013

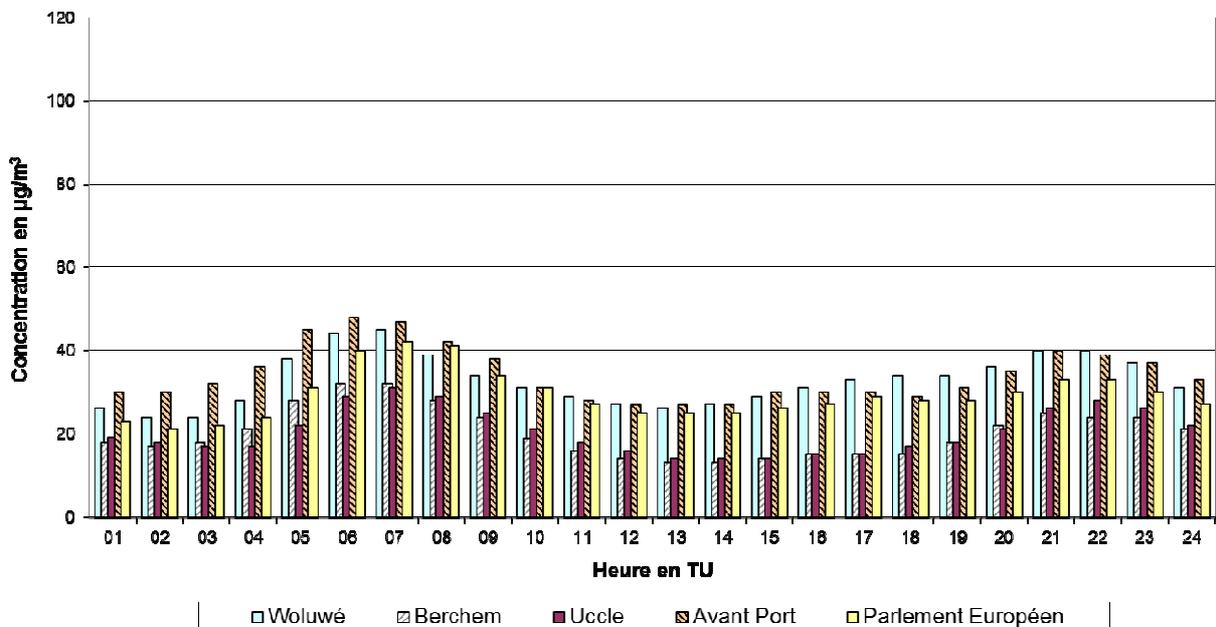


Fig. 9 : Évolution journalière moyenne des concentrations en NO₂ durant la période *mai-août* 2013

[O₃ + NO₂] - EVOLUTION JOURNALIERE MOYENNE
 Comparaison différents POSTES de MESURE - TOUS LES JOURS
 Période ESTIVALE : MAI - AOÛT 2013

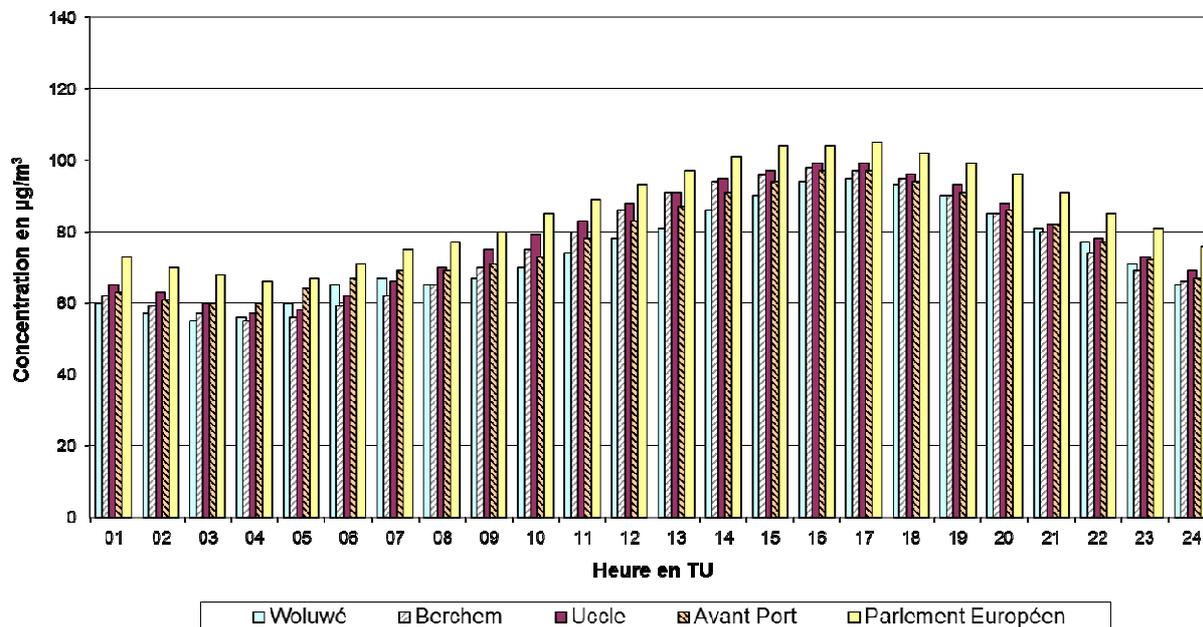


Fig. 10 : Évolution journalière moyenne des concentrations en [O₃ + NO₂], exprimées en équivalent O₃, durant la période mai – août 2013

8 NORMES pour l'OZONE – Directives 2008/50/CE (et 2002/3/CE)

Le 21 mai 2008 la directive européenne 2008/50/CE sur la qualité est apparue. Pour l’ozone atmosphérique, elle reprend les spécifications de la directive ozone 2002/3/CE. Le 10 février 2001 la directive 2008/50/CE été transposée par la Région de Bruxelles-Capitale. En ce qui concerne l’ozone, cette directive a pour objet :

- d'établir des objectifs à long terme, des valeurs cibles, un seuil d'alerte et un seuil d'information pour les concentrations d'ozone dans l'air ambiant au sein de la Communauté, conçus pour éviter, prévenir ou réduire les effets nocifs pour la santé humaine et pour l'environnement dans son ensemble;
- de garantir que des méthodes et des critères communs sont employés pour évaluer les concentrations d'ozone et, le cas échéant, les précurseurs de l'ozone (oxydes d'azote et composés organiques volatils) dans l'air ambiant dans les États membres;
- de garantir que des informations adéquates sont obtenues sur les niveaux d'ozone dans l'air ambiant et qu'elles sont mises à la disposition du public;
- de garantir que, en ce qui concerne l'ozone, la qualité de l'air ambiant est préservée lorsqu'elle est bonne et améliorée dans les autres cas;
- de promouvoir une coopération accrue entre les États membres en ce qui concerne l'abaissement des concentrations d'ozone, l'utilisation du potentiel offert par les mesures transfrontalières et l'accord sur ces mesures.

La directive ne prévoit pas de valeur limite (limit value, grenswaarde) pour l’ozone, mais une “*valeur cible*” (target value, streefwaarde) : un niveau fixé dans le but d'éviter à long terme des effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement dans son ensemble, à atteindre là où c'est possible sur une période donnée.

Outre la valeur cible, d'autres valeurs sont également données comme “*objectif à long terme*” : une concentration d'ozone dans l'air ambiant en dessous de laquelle, selon les connaissances scientifiques actuelles, des effets nocifs directs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement dans son ensemble sont peu probables. Lorsque cela n'est pas faisable rapidement par des mesures proportionnées, cet objectif doit être atteint à long terme, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement.

Le “*seuil d'alerte*” est spécifié comme: un niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de toute la population et à partir duquel les États membres prennent immédiatement des mesures conformément à l'*information du public* et aux *plans d'action à court terme*.

Le “*seuil d'information*” : un niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles de la population et à partir duquel des informations actualisées sont nécessaires.

Les valeurs définies sont reproduites dans les **tableaux I, II et III**.

Tableau I : Valeurs cibles pour l'Ozone (O₃)

Protection	Valeur d'appréciation	Valeur cible	Nombre de dépassements autorisés	Date limite pour atteindre la valeur cible dans la mesure du possible.
Santé humaine	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures, (calculée sur base de valeurs glissantes sur 8 heures)	120 µg/m ³	25 par an (en moyenne sur 3 ans)	2010 (*)
Végétation	AOT40, (calculée sur les valeurs sur 1h pour la période mai – juillet)	18.000 µg/m ³ .h (en moyenne sur 5 ans)		2010 (*)

(*) 2010 : première année dont les données seront utilisées pour calculer la conformité sur 3 ou 5 ans

Tableau II : Objectif à long terme pour l'Ozone (O₃)

Protection	Valeur d'appréciation	Objectif à Long Terme	Date pour le respect de l'objectif
Santé humaine	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures pendant une année civile, (calculée sur base des valeurs glissantes sur 8 heures)	120 µg/m ³	non précisé
Végétation	AOT40, (calculée sur les valeurs sur 1h pour la période mai – juillet)	6.000 µg/m ³ .h	non précisé

Tableau III : Seuil d'information et seuil d'alerte pour l'Ozone (O₃)

Seuil	Période	Valeur seuil
Seuil d'information	Moyenne sur 1 heure	180 µg/m ³
Seuil d'alerte	Moyenne sur 1 heure (*)	240 µg/m ³

(*) Pour la mise en œuvre des plans d'actions à court terme, le dépassement du seuil doit être mesuré ou prévu pendant trois heures consécutives.

L'article 7, paragraphe 1, de la directive 2002/3/CE ou l'article 24 de la directive 2008/50/CE spécifient que des plans d'action seront établis aux niveaux administratifs appropriés indiquant les mesures spécifiques à prendre à court terme pour des zones où existe un risque de dépassement du seuil d'alerte, s'il existe un potentiel significatif de réduction de ce risque ou de réduction de la durée et de la gravité d'un dépassement du seuil d'alerte. Lorsqu'il apparaît qu'il n'y a pas de potentiel élevé de réduction du risque, de la durée ou de la gravité d'un dépassement dans les zones pertinentes, les États membres sont exemptés de ces dispositions.

Pratique du seuil d'information :

180 µg/m³ en tant que valeur moyenne sur 1 h

A partir de ce seuil, des effets cumulatifs passagers sur la santé apparaissent auprès d'une partie restreinte de la population, notamment les personnes particulièrement sensibles. Dans la pratique, les messages téléphoniques quotidiens de Bruxelles Environnement - IBGE (répondeurs téléphoniques) préviennent des éventuels dépassements de ce seuil par les concentrations de pointe en O₃.

Via les messages et les communiqués de presse, la population et principalement les personnes sensibles à cette forme de pollution de l'air (entre autres : les enfants, personnes âgées, personnes atteintes de problèmes respiratoires, etc..) sont invitées à s'abstenir d'efforts physiques inhabituels en plein air de 12:00 à 20:00 h. De manière générale, on déconseille les efforts physiques soutenus (p. ex. jogging) durant cette période.

Depuis la période estivale 1996, le message téléphonique communique d'abord l'indice général de la pollution atmosphérique. Chaque jour, la qualité de l'air est indiquée par un seul chiffre dans une échelle de **1** à **10** et l'appréciation qualitative qui s'y rapporte: d'"*excellent*" (indice 1) à "*exécrable*" (indice 10). Cet indice et des informations supplémentaires sont publiés sur le site web de Bruxelles Environnement - IBGE (<http://www.bruxellesenvironnement.be>).

Autres sources d'information : La cellule interrégionale (CELINE) diffuse chaque matin un tableau des valeurs de mesure d'O₃ de la journée précédente, mesurée dans les postes de mesure des trois régions.

Cette information (sur Internet <http://www.irceline.be>) est complétée par une prévision des concentrations d'ozone attendues pour l'après-midi et le lendemain. Les prévisions se basent sur les résultats du modèle prévisionnel SMOGSTOP. Les concentrations mesurées le jour même sont également communiquées et réactualisées toutes les heures. De plus, un historique des données sur l'ozone et de plus amples informations sont disponibles (nombre de jours avec dépassement des valeurs, AOT40, etc..). Le site est très convivial et est en perpétuelle amélioration.

AOT :

AOT signifie “*Accumulated exposure Over a Threshold*”. L'AOT40 est la somme des surplus au-delà du seuil de 40 ppb d'ozone (= 80 µg/m³ O₃ à 293 K et 1013 hPa). L'AOT40 pour la protection de la végétation est calculé sur la base des concentrations moyennes horaires d'O₃ durant la période du “1^{er} mai au 31 juillet” (saison de croissance). Le calcul se fait pour les périodes entre “8:00 h et 20:00 h, heure de l'Europe Centrale (CET)”. Cette période correspond à “7:00 à 19:00 h TU”.

Cette exposition cumulative au-delà de 40 ppb d'ozone (soit 80 µg/m³) est calculée comme suit : on examine si les valeurs horaires d'O₃ sont supérieures à 80 µg/m³ et on fait la somme de tous les surplus positifs. Le surplus au-delà de 80 µg/m³ est de 35 µg/m³ pour une valeur horaire d'O₃ de 115 µg/m³ et de 0 µg/m³ pour une valeur horaire d'O₃ de 55 µg/m³.

Le principe du calcul de l'AOT40 est illustré à la figure 11, où les surplus positifs au-delà de 80 µg/m³ entre 8 h et 20 h CET sont en foncé.

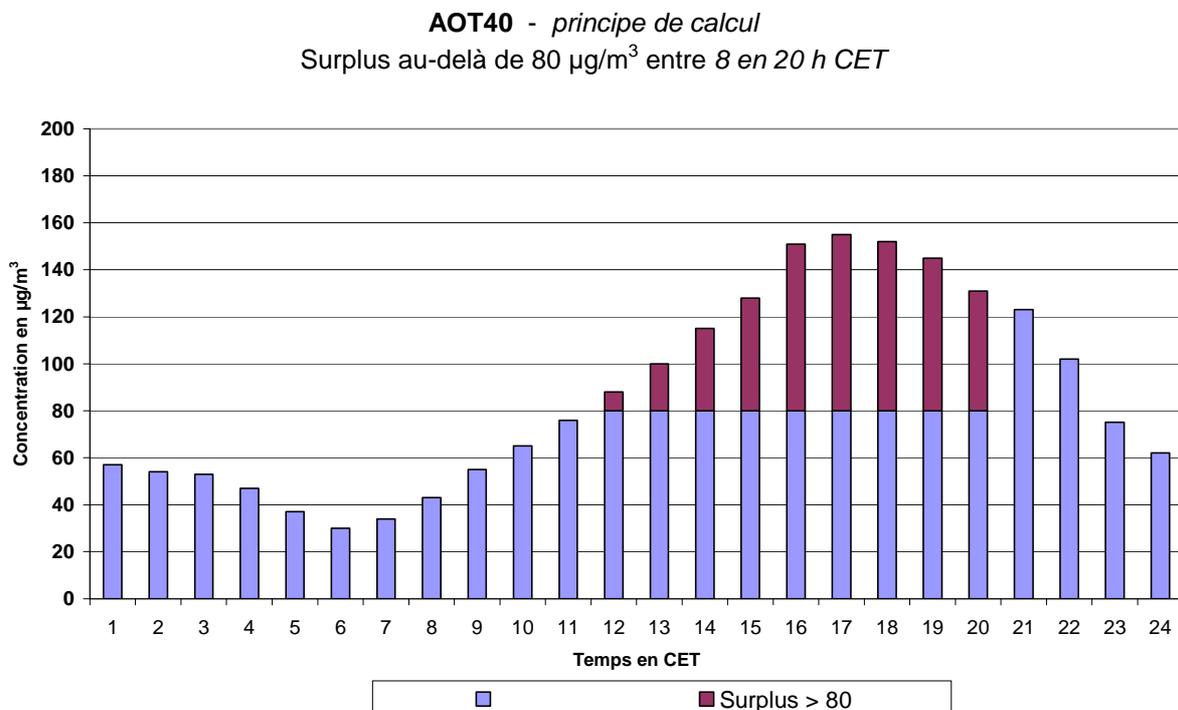


Fig. 11 : AOT40 : Représentation de surplus au-delà de 80 µg/m³ entre 8:00 et 20:00 h CET

Normalement pour une période de mesures, p. ex. mai- juillet, la série de données n'est jamais complète. Pour l'évaluation de l'AOT40, au moins 90% des données horaires doit être validées. La valeur AOT mesurée est alors adaptée pour une disponibilité à 100% des données :

$$AOT40_{\text{(calculé)}} = AOT40_{\text{(mesuré)}} * [\text{nombre d'heures total}]/[\text{nombre d'heures de mesure}]$$

9 DÉPASSEMENTS des SEUILS pour l'OZONE selon la directive 2008/50/CE et 2002/3/CE

9.1 Valeur cible pour la Santé publique – 120 µg/m³ comme 8-HrMax

Valeur cible pour la santé publique : maximum 25 jours par an, moyenné sur 3 années-calendrier, avec une valeur maximale sur 8 heures supérieure à 120 µg/m³. La valeur cible devrait être atteinte en 2010. Autrement dit, 2010 était la première année dont les données ont été utilisées pour calculer la conformité sur la période des 3 années suivantes (2010, 2011 et 2012).

La directive propose comme objectif à long terme, plus aucun dépassement du seuil de 120 µg/m³ en tant que valeur maximale sur 8 heures.

Les moyennes sur 8 heures sont calculées heure par heure. Selon la directive la valeur maximale sur 8 heures ne peut être considérée comme valide si au moins 75% de ces moyennes sur 8 heures soient disponibles. L'application stricte de ce règle fait que les valeurs calculées sur les années précédentes et reprises dans les deux tableaux suivants, puissent être légèrement différentes que celles mentionnées dans les rapports publiés avant 2008. En ce qui concerne le calcul du nombre de jours à dépassement, repris dans les tableaux de la page 23 et 24, le temps est exprimé en TU.

L'application de la directive 2008/50/CE recommande de faire le calcul du nombre de jours de dépassement sur base de l'heure de l'Europe Centrale (CET), un décalage d'une heure par rapport au TU. Les résultats (CET) de ce calcul figurent dans les tableaux de la page 25 et 26.

Le calcul des valeurs moyennes sur 8 heures est réalisé sur base des valeurs semi horaires disponibles.

Évolution et comparaison du nombre de dépassements du seuil de 120 µg/m³ (valeur cible) en ozone en tant que maximum journalier de la moyenne sur 8 heures durant les périodes estivales de 1986 à 2013 inclus :

- tableau avec le nombre de jours par an, moyenné sur 3 ans (**Nd-3Yr-8HrMax**)
- tableau avec le nombre de jours par an (**Nd-8HrMax**)

Nd-3Yr-8HrMax: nombre de jours par an, moyenné sur 3 ans, avec valeur maximale sur 8 heures supérieure à 120 µg/m³ – **HEURE TU**

Période : Année calendrier (1986-2012) - **[2013] : janvier - septembre**

Dépassements par poste de mesure et globalement en Région de Bruxelles-Capitale

Période	R001	B004	B006	B011	R012	N043	WOL1	RBC Nd-3Yr-8HrMax
1986 - 1988					(4)			
1987 - 1989					13			
1988 - 1990					18			
1989 - 1991					22			22
1990 - 1992					16			16
1991 - 1993					16			16
1992 - 1994					21			22
1993 - 1995				26	29			31
1994 - 1996				28	28		17	31
1995 - 1997				28	27		14	31
1996 - 1998				20	18		8	22
1997 - 1999				21	21		6	25
1998 - 2000	7			15	18		4	19
1999 - 2001	10			19	22	10	4	23
2000 - 2002	10			16	17	9	3	19
2001 - 2003	15	14		26	25	17	11	29
2002 - 2004	11	14	16	23	24	13	11	27
2003 - 2005	11	16	17	24	25	14	12	29
2004 - 2006	11	11	16	22	24	11	11	26
2005 - 2007	11	--	15	20	23	11	8	24
2006 - 2008	8	--	16	22	24	11	8	25
2007 - 2009	3	14	9	15	18	7	4	18
2008 - 2010	5	13	12	16	18	6	7	18
2009 - 2011	7	9	10	13	15	5	6	15
2010 - 2012	7	8	9	12	13	5	7	13
[2011 - 2013]	[4]	[8]	[6]	[11]	[11]	[5]	[4]	[12]

Sur les trois dernières périodes estivales (2011-2012-2013) dans aucun poste de la Région le nombre de 25 jours de dépassements n'a été dépassé. En conséquence des périodes estivales médiocres, le nombre moyen de dépassements a diminué de 25 pour la période '2006-2008' à 12 pour la période '2011-2013'. Le nombre moyen de jours avec dépassement sur plus long terme (1989-2013) pour la totalité de la Région, où les résultats des différents postes ont été groupés, est égale à 22.

Nd-8HrMax : nombre de jours par an avec valeur maximale sur 8 heures >120 µg/m³Période : Année calendrier (1986-2012) - **[2013] : janvier - septembre**

Dépassements par poste de mesure et globalement en Région de Bruxelles-Capitale

HEURE TU

Année	R001	B004	B006	B011	R012	N043	WOL1	RBC nd-8hmax
1986					(5)			5
1987					(7)			7
1988					(1)			1
1989					32			32
1990					21			21
1991					12			12
1992					16			16
1993				12	19			19
1994				27	28		(17)	32
1995				40	40		23	43
1996				16	15		11	18
1997				28	25		8	31
1998	(7)			16	13		5	17
1999	7			19	26	(11)	4	27
2000	6	(0)		10	14	1	3	14
2001	16	10	(0)	27	26	18	(0)	28
2002	7	7	9	12	12	7	2	14
2003	21	26	32	39	38	25	19	45
2004	5	9	8	17	21	8	12	22
2005	8	12	10	16	17	8	5	19
2006	21	--	29	33	35	18	16	36
2007	3	--	6	11	16	6	2	16
2008	1	20	12	22	22	9	7	23
2009	4	8	10	11	15	5	4	15
2010	10	11	13	16	17	4	9	17
2011	6	8	7	11	13	5	5	13
2012	5	6	6	8	9	6	6	9
[2013]	[2]	[9]	[5]	[14]	[12]	[3]	[2]	[15]

() : moins de 90% des données disponibles

Les mesures d’ozone à Bruxelles commencent en 1986. Les millésimes avec étés riches en ozone durant cette période sont 1989, 1990, 1994, 1995, 2003 et 2006. Le plus grand nombre de jours avec dépassement (**Nd-8HrMax**) de la valeur maximale sur 8 heures a été relevé en 2003 (45 jours avec dépassement), suivi par 1995 (43), 2006 (36), 1989 (32) et 1994 (32).

Toutes les années avec un temps estival excellent et ensoleillé durant les mois de juillet ou août, ont plus de 25 jours de dépassement. Apparemment le nombre de dépassements est plus limité pour les périodes estivales avec un temps modéré au cours de ces deux mois.

**Nd-3Yr-8HrMax: nombre de jours par an, moyenné sur 3 ans,
avec valeur maximale sur 8 heures supérieure à 120 µg/m³ – HEURE CET**

Période : Année calendrier (1986-2012) - **[2013] : janvier - septembre**

Dépassements par poste de mesure et globalement en Région de Bruxelles-Capitale

Période	R001	B004	B006	B011	R012	N043	WOL1	RBC Nd-3Yr-8HrMax
1986 - 1988					(5)			
1987 - 1989					14			
1988 - 1990					19			
1989 - 1991					22			25
1990 - 1992					17			21
1991 - 1993					16			18
1992 - 1994					22			25
1993 - 1995				28	31			31
1994 - 1996				29	29		17	31
1995 - 1997				30	28		14	31
1996 - 1998				21	18		8	22
1997 - 1999				22	23		6	25
1998 - 2000	7			15	18		4	19
1999 - 2001	10			19	23	10	4	23
2000 - 2002	10			17	18	9	3	19
2001 - 2003	15	15		27	26	17	11	29
2002 - 2004	12	14	17	24	24	14	11	27
2003 - 2005	12	16	17	25	26	14	12	29
2004 - 2006	12	11	16	22	25	12	11	26
2005 - 2007	11	--	15	20	24	11	8	24
2006 - 2008	9	--	16	22	26	11	8	25
2007 - 2009	3	15	10	15	19	7	4	18
2008 - 2010	6	13	12	17	19	7	7	18
2009 - 2011	7	9	10	13	16	5	6	15
2011 - 2013	7	8	9	12	13	5	7	13
[2011 - 2013]	[4]	[8]	[6]	[11]	[12]	[5]	[4]	[13]

Nd-8HrMax : nombre de jours par an avec
valeur maximale sur 8 heures supérieure à 120 µg/m³

Période : Année calendrier (1986-2012) - **[2013] : janvier - septembre**
Dépassements par poste de mesure et globalement en Région de Bruxelles-Capitale
HEURE CET

ANNEE	R001	B004	B006	B011	R012	N043	WOL1
1986					(5)		
1987					(8)		
1988					(1)		
1989					34		
1990					21		
1991					12		
1992					17		
1993				13	20		
1994				29	30		(17)
1995				42	43		24
1996				17	15		11
1997				30	27		8
1998	(7)			16	13		5
1999	8			20	28	(12)	4
2000	6	(0)		10	14	1	3
2001	16	10	(0)	27	26	18	(0)
2002	7	7	9	14	13	7	2
2003	23	27	34	40	39	26	20
2004	5	9	8	17	21	8	12
2005	8	12	10	17	18	8	5
2006	22	--	29	33	36	19	16
2007	3	--	6	11	17	6	2
2008	1	21	13	23	24	9	7
2009	5	8	10	12	16	6	4
2010	11	11	13	16	17	5	9
2011	6	8	7	11	14	5	5
2012	5	6	6	8	9	6	6
[2013]	[2]	[9]	[5]	[14]	[12]	[3]	[2]

() : moins de 90% des données disponibles

Dans le passé le nombre de jours avec dépassement, moyenné sur 3 ans, variait entre 20 et 30. Deux périodes estivales moyennement riches en ozone, ou un été très riche sur trois ans, entraînent un dépassement de la valeur moyenne de 25 jours avec dépassement de seuil, valeur cible à partir de 2010. En 2013 il n'y a eu que 15 jours de dépassements, ce qui fait diminuer le nombre moyen sur 3 ans bien en dessous des 25 jours (11 jours à Uccle pour la période 2011-2013).

Les figures 12 et 13 représentent l'évolution du nombre de jours avec dépassement par an (**Nd-8HrMax**) et de la moyenne sur 3 ans (**Nd-3Yr-8HrMax**), respectivement pour les postes de mesure situés à Uccle et à Berchem. L'évolution du nombre de dépassement pour la Région (toutes les données ozone considérées comme appartenantes à un seul poste) est représentée à la figure 14.

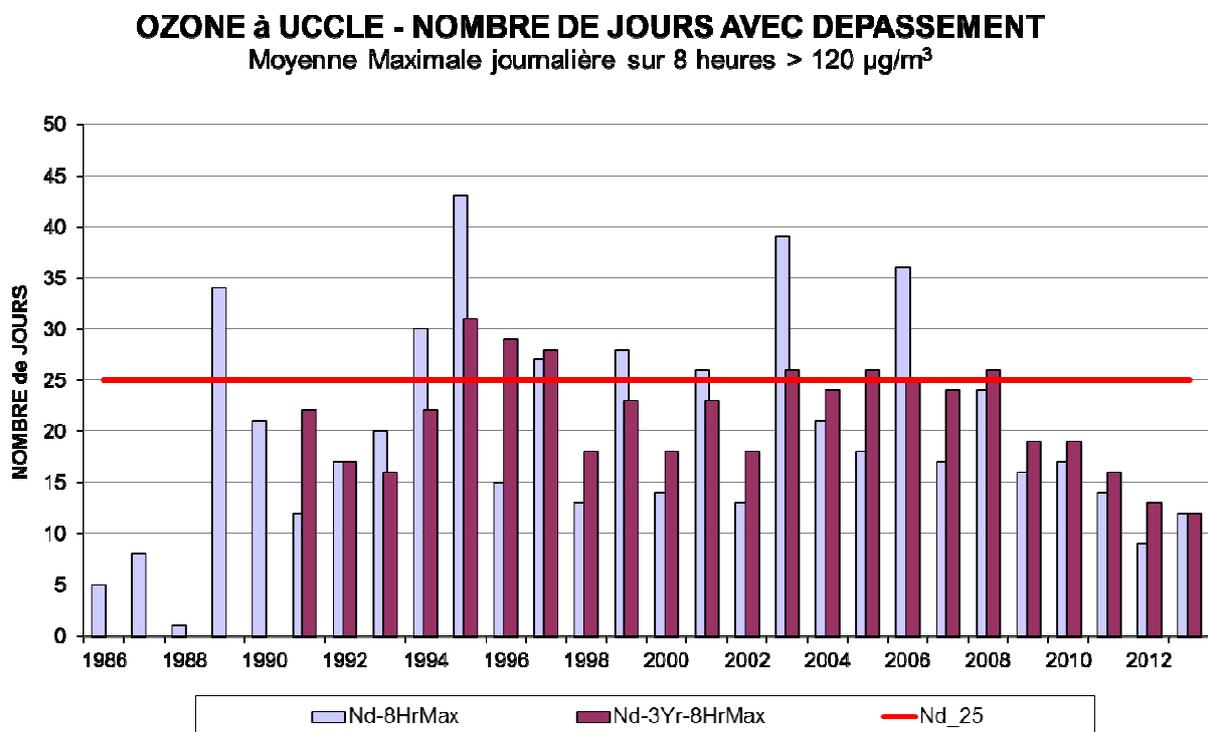


Fig. 12: Ozone – évolution du nombre de jours avec dépassement à Uccle. Valeur cible pour la Santé Publique. Valeur maximale sur 8 heures > 120 µg/m³. Période : Janvier – Décembre (1986-2012). [2013] : Janvier - Septembre

OZONE à BERCHEM - NOMBRE DE JOURS AVEC DEPASSEMENT
Moyenne Maximale journalière sur 8 heures > 120 µg/m³

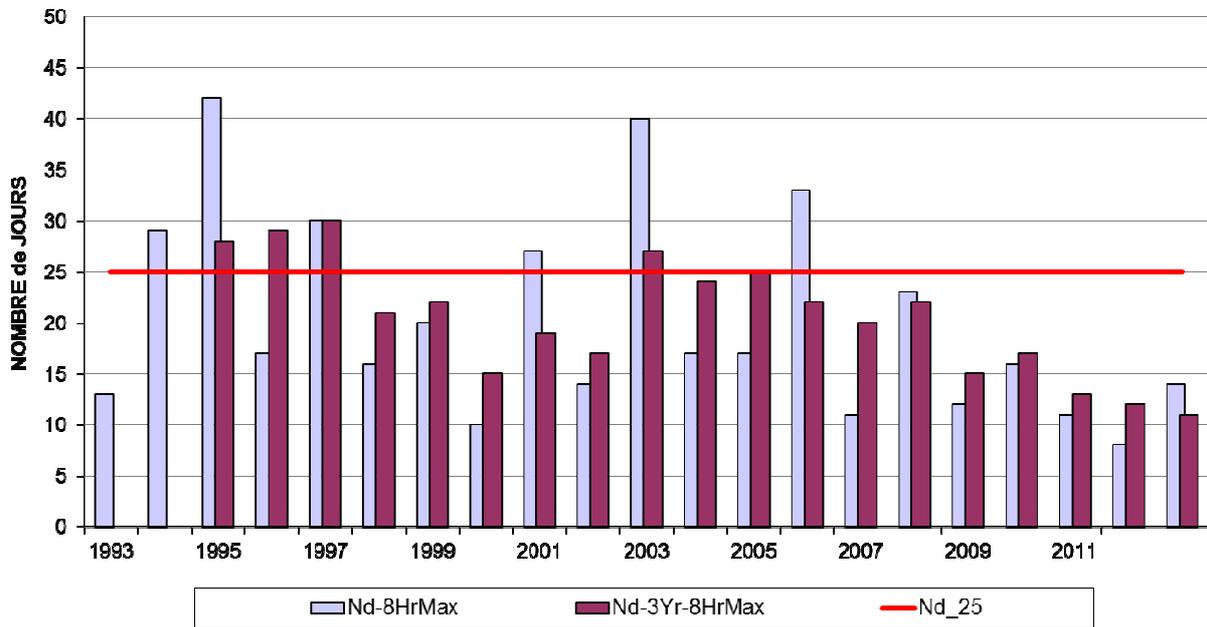


Fig. 13: Ozone – évolution du nombre de jours avec dépassement à Berchem. Valeur cible pour la Santé Publique. Valeur maximale sur 8 heures > 120 µg/m³. Période : Janvier – Décembre (1993-2012). [2013] : Janvier - Septembre

OZONE - NOMBRE DE JOURS AVEC DEPASSEMENT
Moyenne Maximale journalière sur 8 heures > 120 µg/m³
REGION de BRUXELLES-CAPITALE

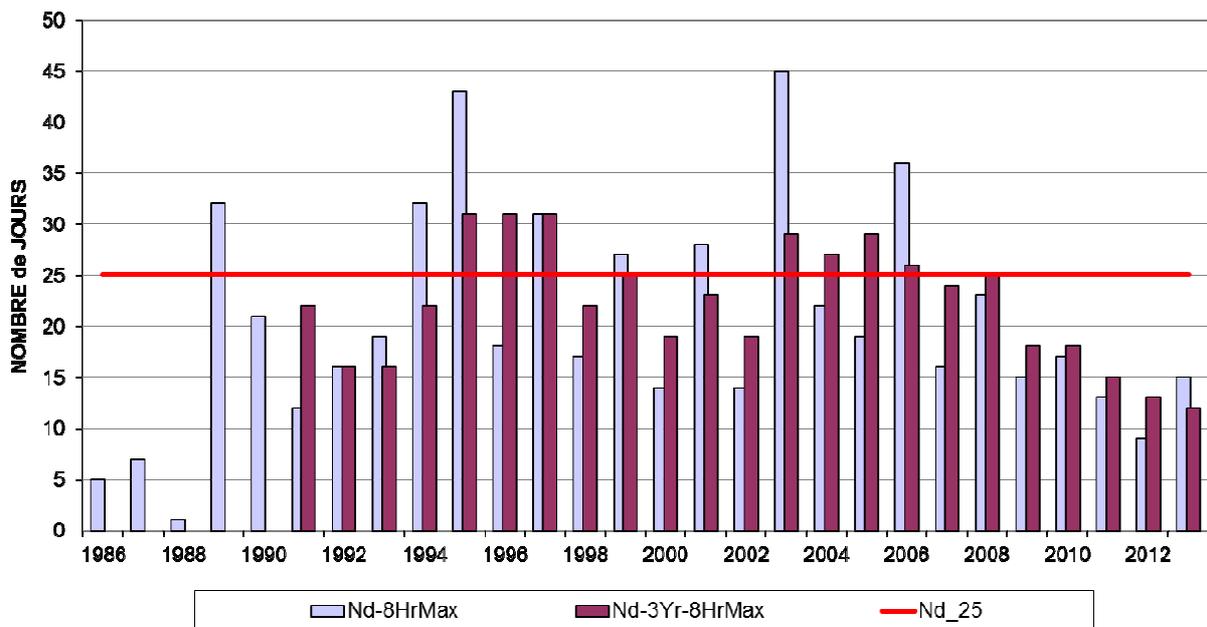


Fig. 14: Ozone – évolution du nombre de jours avec dépassement dans la Région. Valeur cible pour la Santé Publique. Valeur maximale sur 8 heures > 120 µg/m³. Période : Janvier – Décembre (1986-2012). [2013] : Janvier - Septembre

9.2 Valeur cible pour la Végétation – AOT40-MJ ≤ 18.000 µg/m³.h

La directive sur l'O₃ donne également une valeur cible pour la protection de la végétation : l'AOT40 calculé (l'AOT40 mesuré et corrigé à 100%) dans la période de mai à juillet, entre 8 et 20 h, heure d'Europe centrale, et moyenné sur 5 ans, ne peut être supérieur à **18.000 µg/m³.h**. La valeur cible devrait être atteinte en 2010. Autrement dit, 2010 était la première année dont les données ont été utilisées pour calculer la conformité sur la période des 5 années suivantes (2010-2011-2012-2013-2014).

Dans ce cas-ci il s'agit de l'AOT40 pendant (±) les heures de clarté (intensité lumineuse > 50 W/m² – photosynthèse). L'objectif à plus long terme [*date cible non précisée*] est un AOT40 qui ne dépasserait pas **6.000 µg/m³.h**.

Cette exposition au-dessus de 40 ppb (= 80 µg/m³) est calculée comme suit : pour la période considérée '*1^{er} mai – 31 juillet*' et les heures entre 8 et 20 h heure d'Europe centrale, pour chaque valeur horaire de l'O₃ supérieure à 80 µg/m³, on fait la somme de tous les soldes positifs. Dans ce cas, le solde est la partie au-dessus du seuil de 80 µg/m³ ; soit 35 pour une valeur horaire de 115 µg/m³ et 0 pour une valeur horaire de 55 µg/m³. **L'AOT40 mesuré** n'est accepté que si au moins 90% des valeurs horaires sont disponibles. Par après l'AOT40 mesuré est corrigé pour une disponibilité de 100% des valeurs horaires :

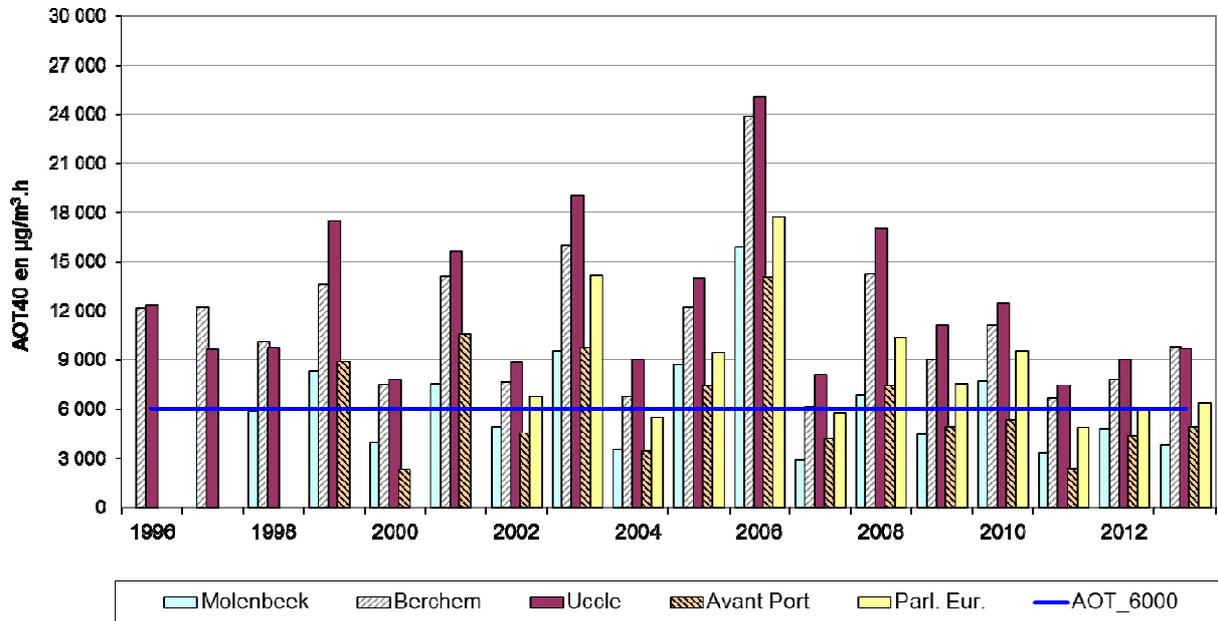
$$\text{AOT40}_{\{\text{calculé}\}} = \text{AOT40}_{\{\text{mesuré}\}} * (\text{nombre total d'heures} / \text{nombre de valeurs horaires disponibles})$$

Il y a un lien entre l'**AOT40-MJ** (*mai-juillet*) ainsi calculé et le rendement moyen des terres agricoles et des prairies. Pour les dégâts aux forêts, un niveau **AOT40-AS** (*avril-septembre*) est calculé pendant une période de 6 mois, soit d'avril à septembre. La valeur cible de l'AOT40 calculé pour cette période est de 20.000 µg/m³.h.

L'évolution des niveaux AOT40-MJ et AOT40-AS, observés dans certains postes de mesures, est représentée graphiquement aux figures 15 et 16.

Les niveaux AOT40-MJ sont énumérés dans les tableaux IV.a et IV.b, respectivement par année et en moyenne sur 5 ans. Par analogie les tableaux V.a et V.b reprennent les niveaux de l'AOT40-AS. Le pourcentage de données disponibles est repris dans les tableaux IV.c et V.c.

OZONE - AOT40-MJ - par Année
 Période : MAI - JUILLET - 8-20 h de l'Europe Centrale
 AOT calculé à 100% de disponibilité



OZONE - AOT40-MJ - en MOYENNE sur 5 ANS
 Période : MAI - JUILLET - 8-20 h de l'Europe Centrale
 AOT calculé à 100% de disponibilité

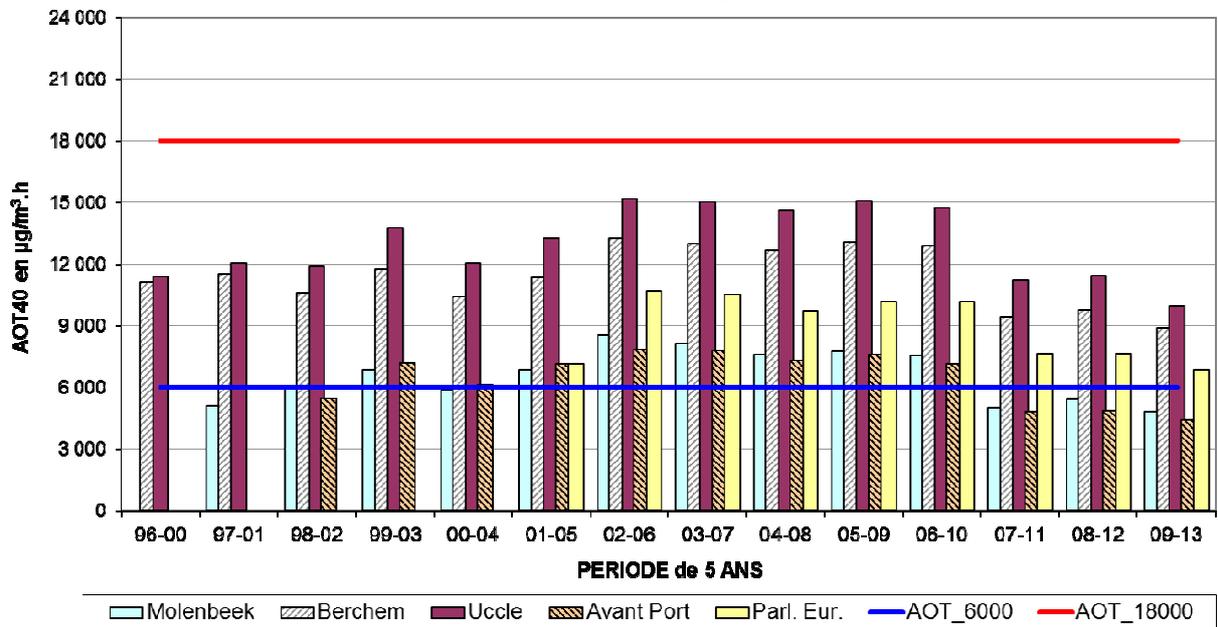
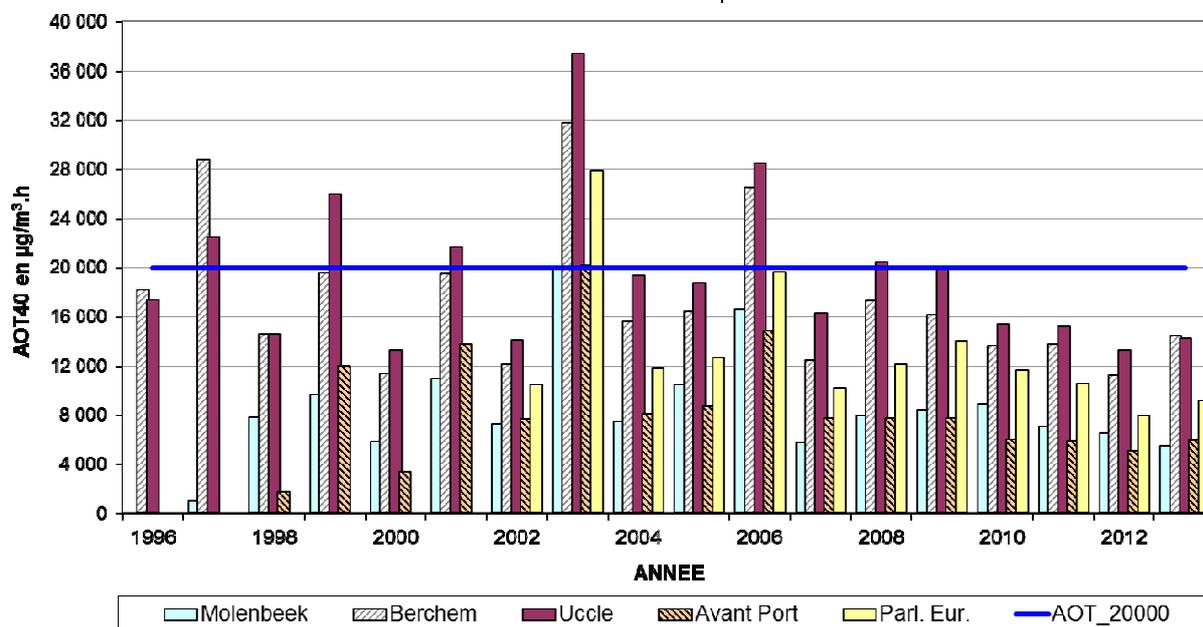


Fig. 15 : Évolution **AOT40-MJ** dans le temps (1996-2013)
 AOT40 pour la période Mai – Juillet, 8-20 h d'Europe centrale
 Résultats par an et moyenné sur 5 ans

AOT calculé à 100% de disponibilité des résultats

OZONE - AOT40-AS - par Année
 Période : AVRIL - SEPTEMBRE - 8-20 h de l'Europe Centrale
 AOT calculé à 100% de disponibilité



OZONE - AOT40-AS - en MOYENNE sur 5 ANS
 Période : AVRIL - SEPTEMBRE - 8-20 h de l'Europe Centrale
 AOT calculé à 100% de disponibilité

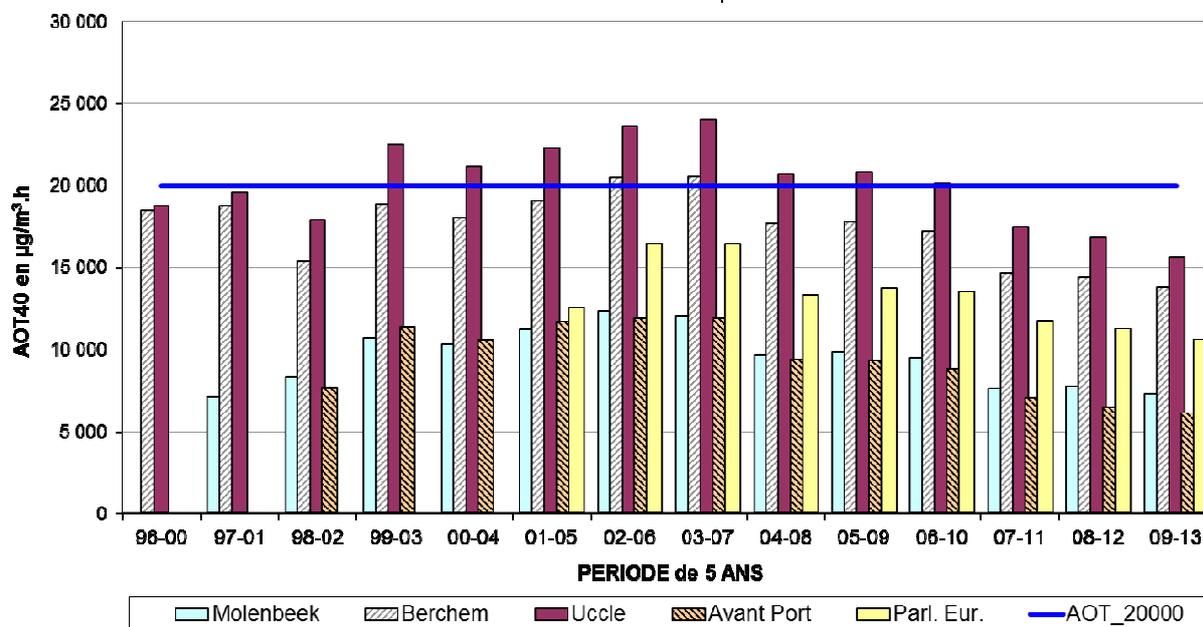


Fig. 16 : Évolution **AOT40-AS** dans le temps (1996-2013)
 AOT40 pour la période Avril – Septembre, 8-20 h d'Europe centrale
 Résultats par an et moyenné sur 5 ans

AOT calculé à 100% de disponibilité des résultats

Tableau IV.a : AOT40-MJ – Période MAI – JUILLET (8-20 h d'Europe centrale)
AOT40 calculé pour 100% de disponibilité de données [AOT40 en $\mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$]

	AOT40_Mai - Juillet						
Année	R001	B004	B006	B011	R012	N043	WOL1
1986					8.730		
1987					7.008		
1988					3.529		
1989					28.395		
1990					18.453		
1991					7.186		
1992					13.898		
1993				8.174	11.599		
1994				23.489	24.292		15.817
1995				20.299	24.857		12.540
1996				12.189	12.375		7.207
1997				12.212	9.646		3.752
1998	5.801			10.090	9.733	951	3.956
1999	8.286			13.666	17.440	8.911	5.268
2000	3.929	0		7.512	7.797	2.333	2.847
2001	7.538	7.106	0	14.130	15.628	10.586	--
2002	4.945	5.154	6.762	7.674	8.825	4.529	1.606
2003	9.531	12.227	14.156	16.004	18.991	9.772	8.409
2004	3.563	4.823	5.485	6.781	9.039	3.471	5.701
2005	8.702	10.221	9.417	12.207	13.994	7.430	6.396
2006	15.894	--	17.720	23.897	25.041	14.055	13.055
2007	2.852	--	5.716	6.168	8.100	4.191	1.873
2008	6.860	12.110	10.342	14.248	16.995	7.420	7.964
2009	4.434	5.758	7.566	9.051	11.108	4.947	3.645
2010	7.713	7.867	9.537	11.146	12.466	5.329	6.754
2011	3.328	4.292	4.890	6.667	7.434	2.377	3.137
2012	4.776	5.780	5.890	7.807	9.054	4.353	4.534
2013	3.809	8.030	6.371	9.814	9.670	4.960	3.681

Série de données incomplète – début ou reprise des mesures

Disponibilité des données inférieure à 90%

Pour l'AOT40-MJ des valeurs supérieures à $18.000 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$ ont été relevées uniquement dans les postes de mesure d'Uccle (R012) et Berchem-Ste-Agathe (B011). Les valeurs les plus élevées à Uccle ont été relevées pendant les périodes estivales riches en ozone de 1989 (28.395), 1995 (24.857), 2006 (25.041), 1994 (24.292) et 2003 (18.991).

Tableau IV.b : AOT40-MJ en moyenne sur 5 ans

AOT40-MJ : Période **MAI – JUILLET** (8-20 h d'Europe centrale)
[AOT40 en $\mu\text{g}/\text{m}^3 \cdot \text{h}$]

Période	AOT40_Mai – Juillet						
	R001	B004	B006	B011	R012	N043	WOL1
1986 - 1990					13.223		
1987 - 1991					12.914		
1988 - 1992					14.292		
1989 - 1993					15.906		
1990 - 1994					15.086		
1991 - 1995					16.366		
1992 - 1996					17.404		
1993 - 1997				15.273	16.554		
1994 - 1998				15.656	16.181		8.654
1995 - 1999				13.691	14.810		6.545
1996 - 2000				11.134	11.398		4.606
1997 - 2001				11.522	12.049		3.165
1998 - 2002	6.100			10.614	11.885		2.735
1999 - 2003	6.846			11.797	13.736	7.226	3.626
2000 - 2004	5.901	5.862		10.420	12.056	6.138	3.713
2001 - 2005	6.856	7.906	7.164	11.359	13.295	7.158	4.422
2002 - 2006	8.527	8.106	10.708	13.313	15.178	7.851	7.033
2003 - 2007	8.108	9.090	10.499	13.011	15.033	7.784	7.087
2004 - 2008	7.574	9.051	9.736	12.660	14.634	7.313	6.998
2005 - 2009	7.748	9.363	10.152	13.114	15.048	7.609	6.587
2006 - 2010	7.551	8.578	10.176	12.902	14.742	7.188	6.658
2007 - 2011	5.037	7.507	7.610	9.456	11.221	4.853	4.675
2008 - 2012	5.422	7.161	7.645	9.784	11.411	4.885	5.207
2009 - 2013	4.812	6.345	6.851	8.897	9.946	4.393	4.3050

Moyenne sur 3 ans (dans une période de 5 ans)

En moyenne sur 5 ans, dans aucun des postes de mesure, on ne relève de valeur de l'AOT40-MJ supérieure à $18.000 \mu\text{g}/\text{m}^3 \cdot \text{h}$. Des valeurs inférieures à l'objectif à long terme, à savoir $6.000 \mu\text{g}/\text{m}^3 \cdot \text{h}$, sont pour l'instant loin d'être accessibles dans les postes de mesure d'Uccle (R012) et de Berchem-Ste-Agathe (B011). Les résultats pour la période 2009-2013 figurent parmi les plus faibles depuis le début des mesures.

Tableau IV.c : %-données disponibles pour la mesure de l' AOT40-MJ

% -données disponibles pour la mesure de l' AOT40_Mai - Juillet							
Année	R001	B004	B006	B011	R012	N043	WOL1
1986					76		
1987					77		
1988					81		
1989					83		
1990					43		
1991					76		
1992					81		
1993				88	90		
1994				80	77		69
1995				87	91		81
1996				78	82		93
1997				73	90		85
1998	91			89	88	29	95
1999	98			98	97	98	96
2000	98	0		94	98	76	91
2001	93	97	0	94	92	96	--
2002	96	98	97	96	98	99	91
2003	95	98	98	98	94	98	98
2004	98	98	97	97	96	98	79
2005	97	98	98	98	97	95	95
2006	96	0	98	98	98	98	93
2007	98	0	82	97	98	94	96
2008	98	98	97	99	98	92	95
2009	98	98	98	97	97	98	96
2010	99	99	99	99	99	99	99
2011	99	99	99	99	98	99	97
2012	99	99	99	99	98	98	98
2013	98	99	99	96	97	99	98

Série de données incomplète – début ou reprise des mesures

Disponibilité des données inférieure à 90%

Tableau V.a : AOT40-AS – Période AVRIL – SEPTEMBRE (8-20 h d'Europe centrale)
AOT40 calculé pour 100% de disponibilité de données – [AOT40 en $\mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$]

Année	AOT40_Avril - Septembre						
	R001	B004	B006	B011	R012	N043	WOL1
1986					11.566		
1987					12.134		
1988					8.259		
1989					33.131		
1990					35.490		
1991					15.276		
1992					17.589		
1993				10.699	16.784		
1994				26.775	29.595		17.272
1995				33.067	38.377		26.028
1996				18.203	17.370		10.749
1997	1.036			28.727	22.517		10.106
1998	7.814			14.559	14.551	1.735	5.748
1999	9.627			19.498	25.971	12.000	7.559
2000	5.843	0		11.333	13.288	3.365	3.930
2001	10.981	9.602	0	19.435	21.665	13.667	--
2002	7.298	8.277	10.472	12.107	14.153	7.620	3.609
2003	20.001	24.166	27.892	31.767	37.379	20.136	17.220
2004	7.441	10.537	11.776	15.540	19.325	8.086	11.863
2005	10.516	12.933	12.695	16.386	18.730	8.672	8.033
2006	16.646	--	19.617	26.485	28.489	14.821	13.242
2007	5.751	--	10.240	12.418	16.307	7.675	4.725
2008	7.897	13.358	12.176	17.275	20.478	7.727	8.516
2009	8.427	9.883	14.054	16.111	20.069	7.698	5.586
2010	8.913	9.007	11.617	13.565	15.375	5.996	7.430
2011	7.072	9.284	10.550	13.695	15.153	5.864	6.696
2012	6.541	7.535	7.904	11.175	13.261	5.086	6.246
2013	5.484	10.764	9.190	14.431	14.250	5.933	5.007

Série de données incomplète – début ou reprise des mesures

Disponibilité des données inférieure à 90%

Des valeurs supérieures à $20.000 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$ pour l'AOT40-AS ont été relevées dans le passé, mais uniquement dans les postes de mesure d'Uccle (R012) et de Berchem (B011). Les valeurs les plus élevées à Uccle ont été relevées en 1995 (38.377), 2003 (37.379), 1990 (35.490), 1989 (33.131), 1994 (29.595), 2006 (28.489), 1999 (25.971), 1997 (22.517) et 2001 (21.665).

Tableau V.b : AOT40-AS en moyenne sur 5 ans

AOT40-AS : Période **AVRIL – SEPTEMBRE** (8-20 h d'Europe centrale)

[AOT40 en $\mu\text{g}/\text{m}^3\cdot\text{h}$]

Période	AOT40_Avril - Septembre						
	R001	B004	B006	B011	R012	N043	WOL1
1986 - 1990					20.116		
1987 - 1991					20.858		
1988 - 1992					21.949		
1989 - 1993					23.654		
1990 - 1994					22.947		
1991 - 1995					23.524		
1992 - 1996					23.943		
1993 - 1997				23.494	24.929		
1994 - 1998				24.266	24.482		13.981
1995 - 1999				22.811	23.757		12.038
1996 - 2000				18.464	18.739		7.618
1997 - 2001	7.060			18.710	19.598		5.469
1998 - 2002	8.313			15.386	17.926	7.677	4.169
1999 - 2003	10.750			18.828	22.491	11.358	6.464
2000 - 2004	10.313	10.516		18.036	21.162	10.575	7.324
2001 - 2005	11.247	13.103	12.567	19.047	22.250	11.636	8.145
2002 - 2006	12.380	13.978	16.490	20.457	23.615	11.867	10.793
2003 - 2007	12.071	15.879	16.444	20.519	24.046	11.878	11.017
2004 - 2008	9.650	12.276	13.301	17.621	20.666	9.366	9.276
2005 - 2009	9.847	7.235	13.756	17.735	20.815	9.318	8.020
2006 - 2010	9.527	10.749	13.541	17.171	20.144	8.783	7.900
2007 - 2011	7.612	10.383	11.727	14.613	17.476	6.991	6.591
2008 - 2012	7.770	9.813	11.260	14.364	16.867	6.474	6.895
2009 - 2013	7.287	9.295	10.663	13.795	15.622	6.115	6.193

Moyenne sur 3 ans (dans une période de 5 ans)

A l'exception des étés moins chauds (p.ex. 2012, 2011, 2010, 2007, 2002, 2000 et 1998) la valeur de $20.000 \mu\text{g}/\text{m}^3\cdot\text{h}$ pour l'AOT40-AS (période 'avril - septembre') est généralement approchée ou dépassée dans les postes de mesure d'Uccle (R012) et Berchem-Ste-Agathe (B011). Les résultats de la période 2009-2013 se trouvent parmi les plus faibles depuis le début des mesures.

Tableau V.c : %-données disponibles pour la mesure de l' AOT40-AS

	%-données disponibles pour la mesure de l' AOT40_Avril - Septembre						
Année	R001	B004	B006	B011	R012	N043	WOL1
1986					80		
1987					66		
1988					72		
1989					82		
1990					54		
1991					72		
1992					80		
1993				89	85		
1994				82	79		73
1995				89	86		70
1996				79	85		92
1997	8			79	88		84
1998	89			90	91	44	93
1999	95			97	95	98	94
2000	95	0		91	97	86	92
2001	93	93	8	96	95	96	--
2002	96	98	96	93	96	97	89
2003	93	98	97	98	91	96	96
2004	97	97	96	96	97	94	88
2005	97	96	97	96	95	90	97
2006	97	0	97	98	98	98	95
2007	98	0	90	97	98	96	97
2008	98	98	97	95	98	94	96
2009	98	98	98	98	97	98	97
2010	97	98	98	99	98	99	93
2011	99	97	98	99	97	99	98
2012	99	99	98	99	98	98	98
2013	98	99	98	97	98	99	98

Série de données incomplète – début ou reprise des mesures

Disponibilité des données inférieure à 90%

9.3 Seuil d'information : 180 µg/m³ ozone en tant que valeur horaire

Le dépassement du seuil d'information à la population a été atteint deux jours durant la période « mai à août 2013 » dans la Région de Bruxelles-Capitale. Dans la même période mais pour les années 2012, 2011, 2009, 2008, 2007, **2006**, 2005, 2004, **2003**, 2002, 2001, 2000, '99, '98, '97, '96, **1995** et **1994**, il y a eu respectivement 3, 0, 3, 4, 2, 0, **9**, 4, 4, **12**, 2, 6, 1, 4, 4, 8, 2, **24** et **13** jours de dépassement.

Pendant cet été, il y a eu pour le poste de mesure d'Uccle, 8 périodes horaires avec dépassement contre 19 périodes en 2012, 0 périodes en 2011, 6 en 2010, 5 en 2009, 4 en 2008, 4 en 2007 (en avril !!), **34** en **2006**, 21 en 2005, 12 en 2004, **53** en **2003**, 6 en 2002, 11 périodes en 2001, 2 en 2000, 7 en '99, 13 en '98, 14 en '97, 3 en '96, **84** en **1995**, **44** en **1994**, 48 en 1990 et 41 périodes horaires en 1989.

Les dépassements de la période estivale 2013 sont mentionnés ci-après :

jour/date	poste de mesure		heure	concentration en O₃
Lun 22/07/13	B004	Ste-Catherine	17:00 h UT	186 µg/m ³
			18:00	200
	B011	Berchem-Ste-Agathe	16:00 h UT	183 µg/m ³
			17:00	206
			18:00	198
	R012	Uccle	16:00 h UT	182 µg/m ³
			17:00	188
			18:00	198
			19:00	187

Mar 23/07/13	R001	Molenbeek	14:00 h UT	188 µg/m ³
			15:00	209
			16:00	201
	B004	Ste-Catherine	13:00 h UT	195 µg/m ³
			14:00	219
			15:00	246
			16:00	238
			17:00	205
B006	Parlement Européen	14:00 h UT	187 µg/m ³	
		15:00	213	
		16:00	200	
		17:00	183	
B011	Berchem-Ste-Agathe	13:00 h UT	204 µg/m ³	
		14:00	237	
		15:00	237	
		16:00	223	
		17:00	200	
R012	Uccle	13:00 h UT	198 µg/m ³	
		14:00	215	
		15:00	228	
		16:00	193	
N043	Avant Port	14:00 h UT	203 µg/m ³	
		15:00	227	
		16:00	220	
		17:00	185	
WOL1	Woluwé-St-Lambert	14:00 h UT	203 µg/m ³	
		15:00	216	
		16:00	220	
		17:00	185	

Évolution et comparaison du nombre de dépassements du seuil d'information de 180 µg/m³ en ozone en tant que valeur horaire durant les périodes estivales de 1986 à 2013 inclus.

Nombre de jours de dépassement du seuil de 180 µg/m³

Période : Année calendrier (1986-2012) - **[2013] : janvier - septembre**

Jours de dépassements par poste de mesure et globalement en Région de Bruxelles-Capitale (RBC)

	R001	B004	B006	B011	R012	N043	WOL1	RBC
1986					(1)			1
1987					(1)			1
1988					(0)			0
1989					12			12
1990					10			10
1991					3			3
1992					6			6
1993				(1)	7			7
1994				9	12		(6)	13
1995				19	20		14	24
1996				1	2		0	2
1997				8	4		0	8
1998	(0)			4	4		1	4
1999	0			4	2	(1)	0	4
2000	0	(0)		1	1	1	0	1
2001	0	0	(0)	3	5	2	(0)	6
2002	0	0	0	1	2	1	0	2
2003	4	7	8	11	11	9	5	12
2004	0	2	0	3	4	3	1	4
2005	2	2	2	3	4	1	2	4
2006	2	--	2	8	7	3	1	9
2007	0	--	0	1	1	1	0	1
2008	1	1	1	1	2	1	2	2
2009	1	1	2	2	3	1	0	4
2010	0	1	1	1	3	1	0	3
2011	0	0	0	0	0	0	0	0
2012	2	3	2	3	3	1	2	3
[2013]	[1]	[2]	[1]	[2]	[2]	[1]	[1]	[2]

() : moins de 90% des données disponibles

Pendant la période estivale 2013 il y a eu deux jours où le seuil d'information de 180 µg/m³, en tant que valeur horaire, a été dépassé. La période estivale de 2013 se classe parmi les étés moins riches en ozone comme celle des années 2000, 2002, 2007 et 2008 (1 ou 2 jours de dépassements). Le nombre de dépassements est nettement plus basse que pendant certains étés riches en ozone tels que 1989 (12 jours), 1990 (10 jours), 1994 (13 jours), 1995 (24 jours), 2003 (12 jours) et 2006 (9 jours). L'évolution graphique du nombre de jours avec dépassement du seuil d'information est représentée à la figure 17.

Nombre de périodes horaires de dépassement du seuil de 180 µg/m³
 Période : Année calendrier (1986-2012) - **[2013] : janvier - septembre**
 Dépassements par poste de mesure

	R001	B004	B006	B011	R012	N043	WOL1
1986					(3)		
1987					(5)		
1988					(0)		
1989					41		
1990					48		
1991					8		
1992					14		
1993				(1)	26		
1994				40	44		(8)
1995				82	84		41
1996				1	3		0
1997				28	14		0
1998	(0)			19	13		1
1999	0			5	7	(2)	0
2000	0	(0)		5	2	1	0
2001	0	0	(0)	8	11	3	(0)
2002	0	0	0	2	6	2	0
2003	17	24	27	43	53	22	11
2004	0	4	0	12	12	6	2
2005	13	15	9	16	21	5	7
2006	6	--	6	37	34	7	2
2007	0	--	0	3	4	1	0
2008	2	3	1	1	4	1	3
2009	1	3	3	7	5	1	0
2010	0	4	5	4	6	2	0
2011	0	0	0	0	0	0	0
2012	7	12	5	13	19	4	3
[2013]	[3]	[7]	[4]	[8]	[8]	[4]	[4]

() : moins de 90% des données disponibles

9.4 Seuil d'Alerte: 240 µg/m³ ozone en tant que valeur horaire

Pendant l'été 2013 le *seuil d'alerte*, à savoir 240 µg/m³ comme valeur horaire, a été dépassé **une fois** en Région de Bruxelles-Capitale (voir page 39). Dans le passé il y a eu seulement quelques dépassements de cette valeur seuil pendant les étés riches en ozone des années 1994, 1995, 2003 et 2006, et pendant l'été moins riche en ozone de 2008.

Évolution et comparaison du nombre de dépassements du seuil de 240 µg/m³ en ozone en tant que valeur horaire durant les périodes estivales de 1986 à 2013 inclus.

Nombre de jours de dépassement du seuil de 240 µg/m³

Période : Année calendrier (1986-2012) - **[2013] : janvier - septembre**

Jours de dépassements par poste de mesure et globalement en Région de Bruxelles-Capitale (RBC)

	R001	B004	B006	B011	R012	N043	WOL1	RBC
1986					(0)			0
1987					(0)			0
1988					(0)			0
1989					3			3
1990					0			0
1991					0			0
1992					0			0
1993				0	1			1
1994				1	1		(0)	2
1995				2	3		0	3
1996				0	0		0	0
1997				0	0		0	0
1998	(0)			0	0		0	0
1999	0			0	0	(0)	0	0
2000	0	(0)		0	0	0	0	0
2001	0	0	(0)	0	0	0	(0)	0
2002	0	0	0	0	0	0	0	0
2003	0	0	0	0	2	1	0	2
2004	0	0	0	0	0	0	0	0
2005	0	0	0	0	0	0	0	0
2006	0	--	0	1	1	1	0	1
2007	0	--	0	0	0	0	0	0
2008	0	0	0	0	1	0	0	1
2009	0	0	0	0	0	0	0	0
2010	0	0	0	0	0	0	0	0
2011	0	0	0	0	0	0	0	0
2012	0	0	0	0	0	0	0	0
[2013]	[0]	[1]	[0]	[0]	[0]	[0]	[0]	[1]

() : moins de 90% des données disponibles

Nombre de périodes horaires de dépassement du seuil de 240 µg/m³

Période : Année calendrier (1986-2012) - **[2013] : janvier - septembre**

Dépassements par poste de mesure

	R001	B004	B006	B011	R012	N043	WOL1
1986					(0)		
1987					(0)		
1988					(0)		
1989					4		
1990					0		
1991					0		
1992					0		
1993				0	1		
1994				1	1		(0)
1995				4	4		0
1996				0	0		0
1997				0	0		0
1998	(0)			0	0		0
1999	0			0	0	(0)	0
2000	0	(0)		0	0	0	0
2001	0	0	(0)	0	0	0	(0)
2002	0	0	0	0	0	0	0
2003	0	0	0	0	2	1	0
2004	0	0	0	0	0	0	0
2005	0	0	0	0	0	0	0
2006	0	--	0	1	2	1	0
2007	0	--	0	0	0	0	0
2008	0	0	0	0	1	0	0
2009	0	0	0	0	0	0	0
2010	0	0	0	0	0	0	0
2011	0	0	0	0	0	0	0
2012	0	0	0	0	0	0	0
[2013]	[0]	[1]	[0]	[0]	[0]	[0]	[0]

() : moins de 90% des données disponibles

Dans le passé, à Bruxelles, des valeurs horaires d'ozone supérieures à 240 µg/m³ ont seulement été constatées pendant les étés riches en ozone de 1994, 1995, 2003 et 2006 et également pendant l'été moins riche en ozone de 2008.

La figure 18 donne l'évolution du nombre de jours avec dépassement du seuil d'alerte en Région de Bruxelles-Capitale.

OZONE - NOMBRE DE JOURS AVEC DEPASSEMENT

Valeur Horaire > 180 µg/m³
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

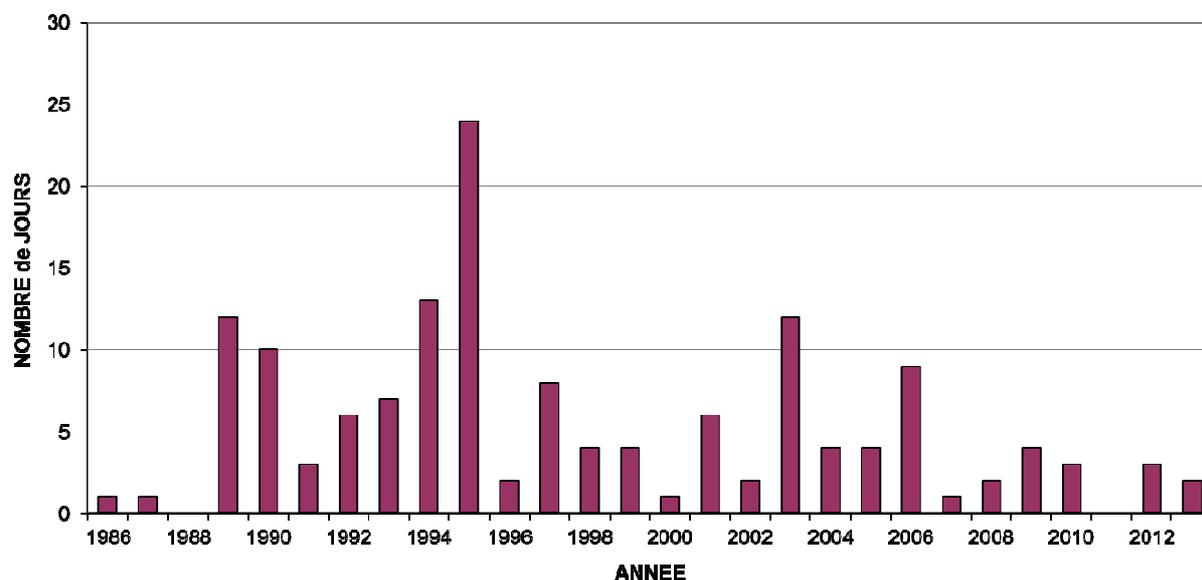


Fig. 17 : Ozone – Évolution du nombre de jours avec dépassement en Région de Bruxelles-Capitale
Seuil d'information: Valeur horaire > 180 µg/m³

OZONE - NOMBRE DE JOURS AVEC DEPASSEMENT

Valeur Horaire > 240 µg/m³
REGION de BRUXELLES-CAPITALE

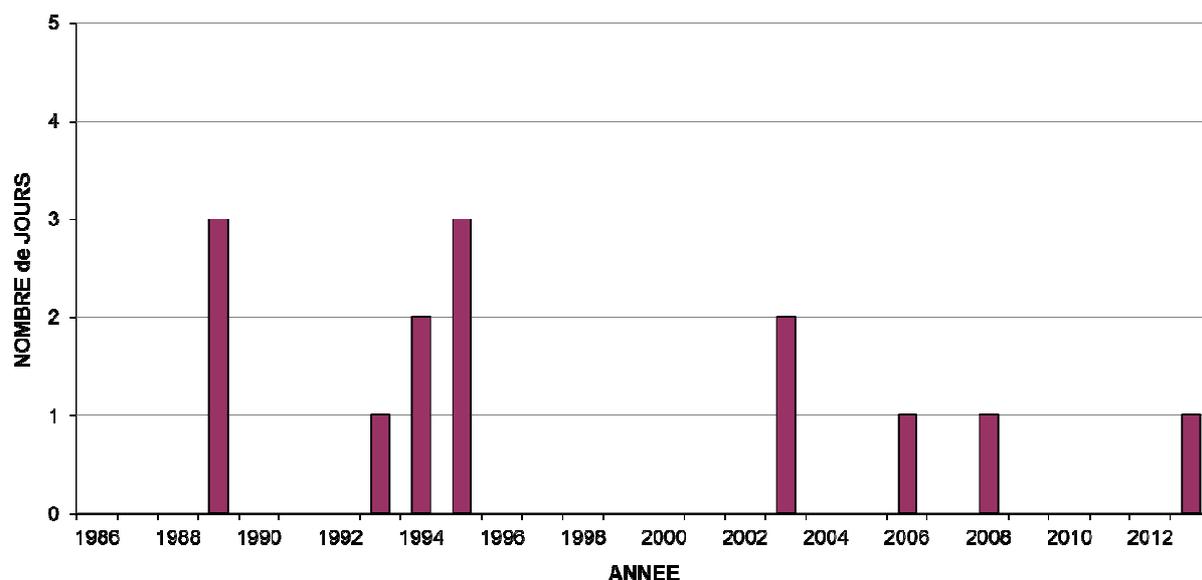


Fig. 18 : Ozone – Évolution du nombre de jours avec dépassement en Région de Bruxelles-Capitale
Seuil d'alerte: Valeur horaire > 240 µg/m³

9.5 Aperçu des dépassements sur base annuelle

Le **tableau VI** donne un aperçu de l'évolution du nombre de dépassements des différentes valeurs seuils spécifiées dans les directives 2008/50/CE et 2002/3/CE. Le tableau comprend le nombre de jours avec dépassement du seuil d'information ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3$ comme valeur horaire), du seuil d'alerte ($240 \mu\text{g}/\text{m}^3$ comme valeur horaire) et de la valeur cible pour la santé ($120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ comme valeur maximale sur 8 heures de la journée).

Nombre de jours avec :

- valeurs horaires supérieures à $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$ [Nd_1Hr > 180]
- valeurs horaires supérieures à $240 \mu\text{g}/\text{m}^3$ [Nd_1Hr > 240]
- valeur maximale sur 8 heures supérieure à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ [Nd_8HrMax > 120]
- valeur max. sur 8h. > $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$, moyenné sur 3 ans [Nd_3Yr_8HrMax > 120]

Tableau VI : OZONE : Nombre de jours avec dépassement dans la Région

PÉRIODE ANNUELLE : 1 JANVIER – 31 DECEMBRE (1986 – 2012)
[Données partielles pour la période "2013" : 1^{er} janvier – 30 septembre]

	Nd_1Hr > 180	Nd_1Hr > 240	Nd_8HrMax > 120	Nd_3Yr_8HrMax > 120
1986	1	0	5	
1987	1	0	10	
1988	0	0	1	
1989	12	3	35	
1990	10	0	28	
1991	3	0	13	25
1992	6	0	23	21
1993	7	1	19	18
1994	13	2	32	25
1995	24	3	43	31
1996	2	0	18	31
1997	8	0	31	31
1998	4	0	17	22
1999	4	0	27	25
2000	1	0	14	19
2001	6	0	28	23
2002	2	0	14	19
2003	12	2	45	29
2004	4	0	22	27
2005	4	0	19	29
2006	9	1	36	26
2007	1	0	16	24
2008	2	1	23	25
2009	4	0	15	18
2010	3	0	17	18
2011	0	0	13	15
2012	3	0	9	13
[2013]	[2]	[1]	[15]	[12]

La plupart des jours [Nd-1Hr] avec dépassement des seuils, mesurés sur une courte durée (*valeurs horaires*), ont été enregistrés durant les chaudes périodes estivales, riches en ozone, de 1995 (24 jours), suivi par la période estivale de 1994 (13 jours), 2003 (12 jours), 1989 (12 jours), 1990 (10 jours) et 2006 (9 jours). Ce constat est en concordance avec la présentation graphique de la distribution de fréquences cumulées (figures 33 et 34), à savoir la présence de valeurs pics plus élevées pour l'O₃ durant les périodes estivales les plus chaudes.

Le plus grand nombre de périodes [Nd-8HrMax] avec une exposition de longue durée (*valeurs sur 8 heures*) ont également été enregistrées au cours des mêmes années. La différence est moins flagrante par rapport au nombre de jours de dépassement des autres années civiles.

Selon la directive pour l'ozone, le nombre de jours [Nd-3Yr-8HrMax] avec dépassement de la valeur maximale sur 8 heures (> 120 µg/m³), moyenné sur trois années, ne peut excéder 25 à partir de l'an 2010. Il y a plusieurs années où ce nombre, en moyenne sur 3 ans, dépasse les **25** jours. Les périodes estivales moins chaudes de 1996, '98, 2000, ..., 2010, 2011 et 2012 empêchent le dépassement systématique de ce nombre. Il semble que le nombre moyen de jours avec dépassement est supérieur à 25 si, dans les trois ans, il y a une période extrêmement chaude ou deux périodes estivales riches en ozone. Grâce au nombre limité de dépassements en 2012 et 2013, le nombre moyen sur les trois dernières années (2011-2013) est nettement inférieur à 25 jours. Vu pourtant le mécanisme de la formation d'ozone, d'une part, et la tendance légèrement à la hausse de la concentration moyenne d'ozone, d'autre part, il n'y a pas encore de garanti absolu de pouvoir répondre à cet objectif.

L'évolution du nombre de dépassements du seuil d'information et de la valeur cible pour la protection de la santé est représentée graphiquement aux figures 19, 20 et 21, respectivement pour le poste d'Uccle, de Berchem et pour la Région.

OZONE à UCCLE - NOMBRE DE JOURS AVEC DEPASSEMENT

Valeur Horaire > 180 µg/m³ - Valeur Maximale sur 8 heures > 120 µg/m³

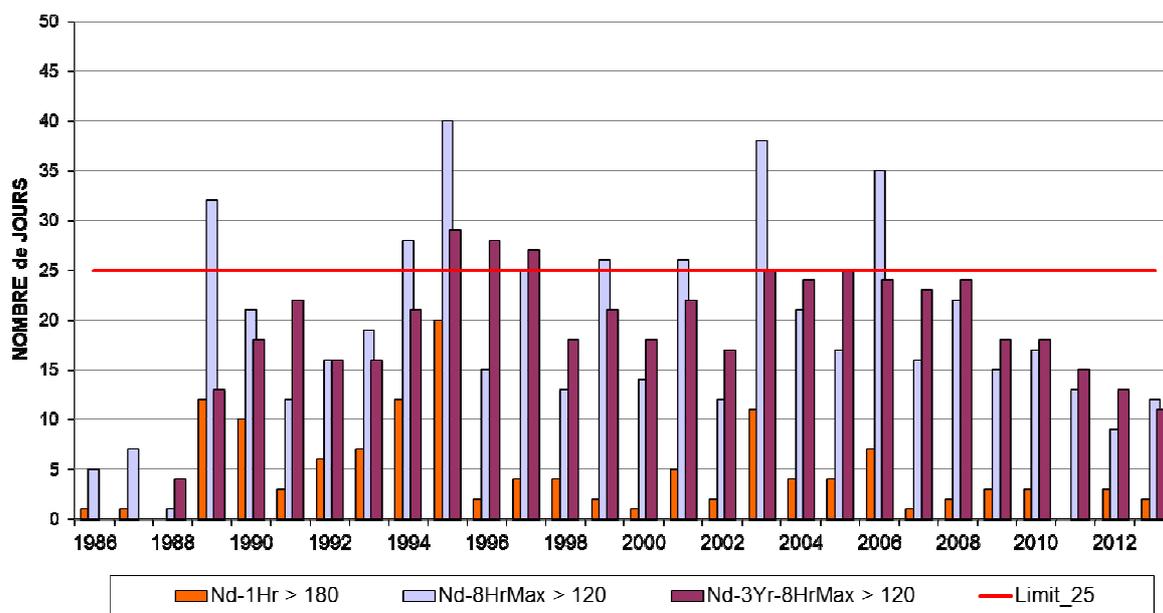


Fig. 19 : Ozone à Uccle : nombre de jours avec dépassements
Périodes annuelles : 1 janvier – 31 décembre (1986 – 2012)
Données partielles pour l'année 2013 (1^{er} janvier – 30 septembre)

OZONE à BERCHEM - NOMBRE DE JOURS AVEC DEPASSEMENT

Valeur Horaire > 180 µg/m³ - Valeur Maximale sur 8 heures > 120 µg/m³

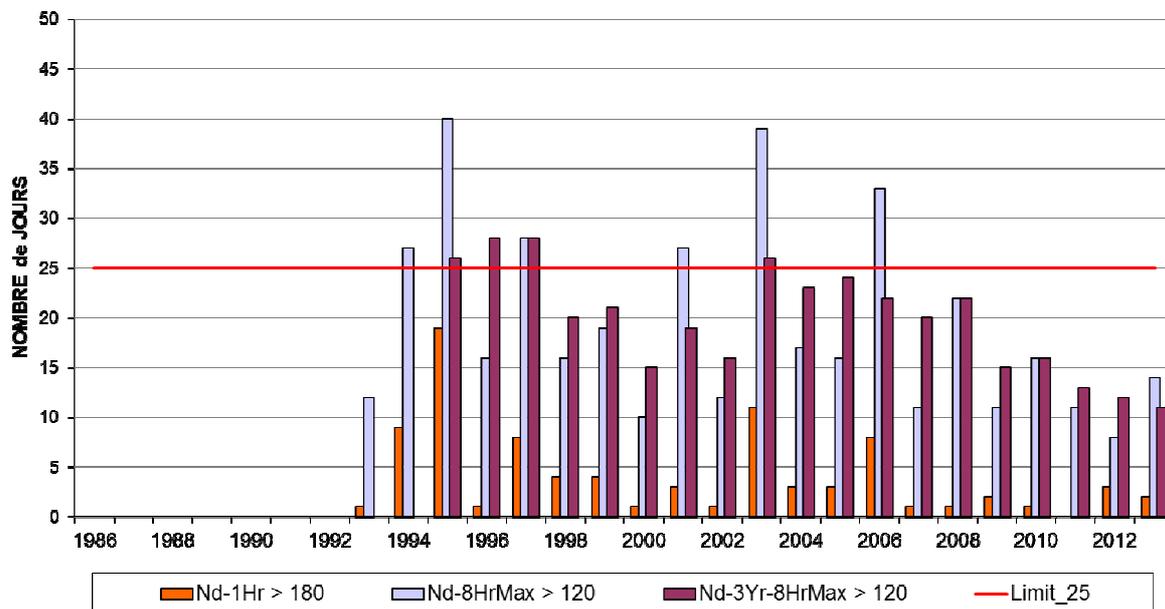


Fig. 20 : Ozone à Berchem : nombre de jours avec dépassements
Périodes annuelles : 1 janvier – 31 décembre (1986 – 2012)
Données partielles pour l'année 2013 (1^{er} janvier – 30 septembre)

OZONE - NOMBRE DE JOURS AVEC DEPASSEMENT REGION de BRUXELLES-CAPITALE

Valeur Horaire > 180 µg/m³ - Valeur Maximale sur 8 heures > 120 µg/m³

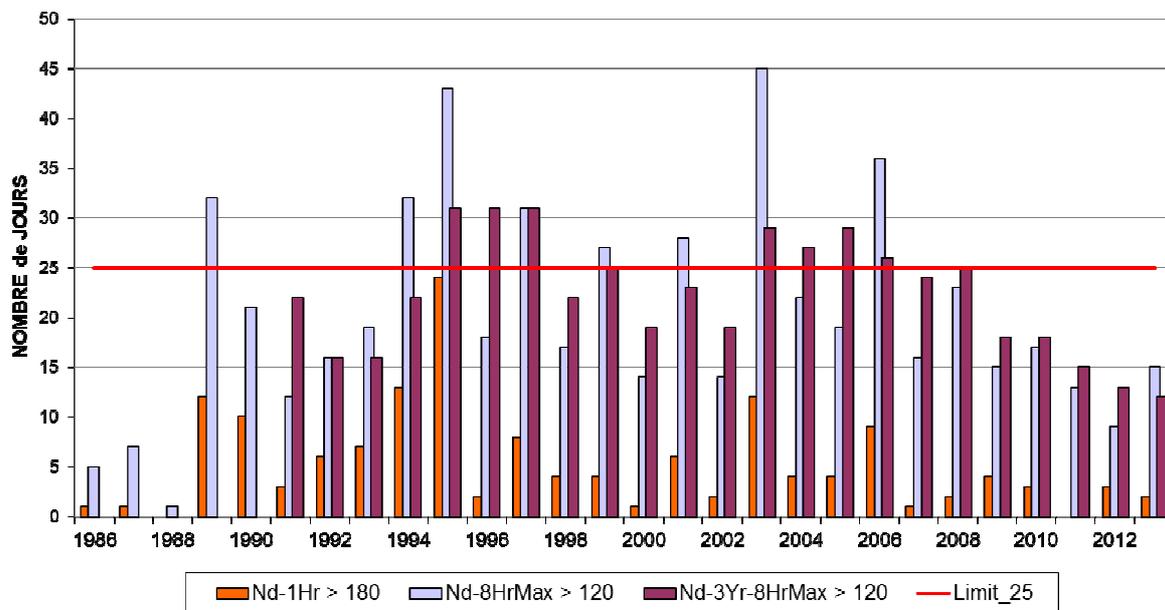


Fig. 21 : Ozone : nombre de jours avec dépassements en Région de Bruxelles-Capitale
Périodes annuelles : 1 janvier – 31 décembre (1986 – 2012)
Données partielles pour l'année 2013 (1^{er} janvier – 30 septembre)

9.6 Évolution valeur maximale horaire, maximale sur 8 heures et journalière

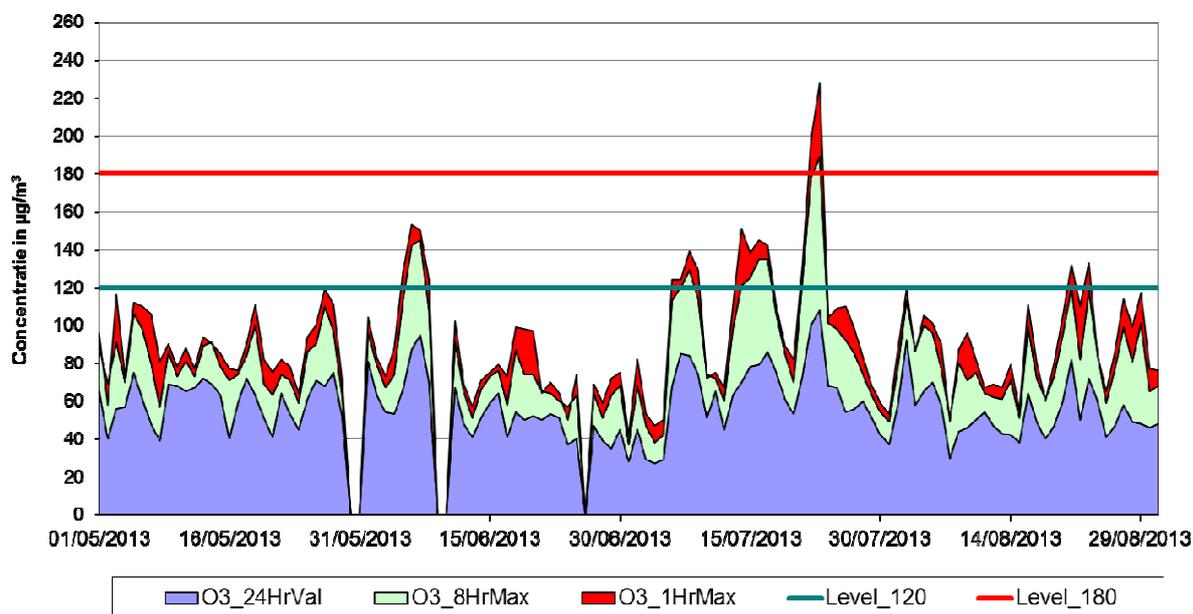
Pour les postes de mesure d' Uccle (R012) et de Berchem-Ste-Agathe (B011), pour la période 'mai – août 2013', la présence, oui ou non, de dépassements des différentes valeurs seuils peut être déduite des graphiques à la figure 22.

Les graphiques reprennent l'évolution de trois résultats différents : l'évolution de la concentration moyenne journalière, de la valeur maximale sur 8 heures par jour et de la valeur horaire maximale par jour. Les lignes horizontales représentent le niveau du seuil d'information ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en tant que valeur horaire) et de la valeur cible pour la santé ($120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en tant que valeur moyenne sur 8 heures).

La figure 23 compare les résultats à Uccle pour les 2 périodes estivales riches en ozone de 2003 (graphique au-dessus de la page) et de 1995.

OZONE à Uccle - R012

Valeur Journalière - Valeur Max sur 8 Heures - Valeur Max Horaire
1 Mai - 31 Août 2013



OZONE à Berchem-Ste-Agathe - B011

Valeur Journalière - Valeur Max sur 8 Heures - Valeur Max Horaire
1 Mai - 31 Août 2013

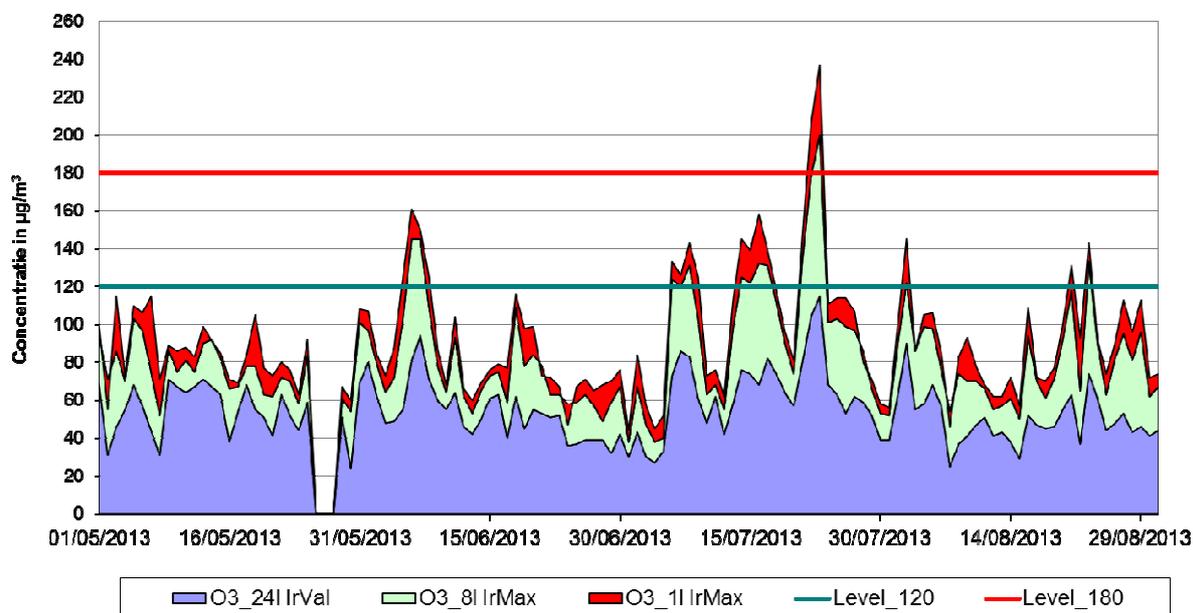


Fig. 22 : Ozone – Évolution Valeur Journalière (24HrVal), valeur maximale sur 8 heures (8HrMax) et valeur maximale horaire (1HrMax). Période : mai – août 2013.
Postes de mesure à Uccle et Berchem-Ste-Agathe

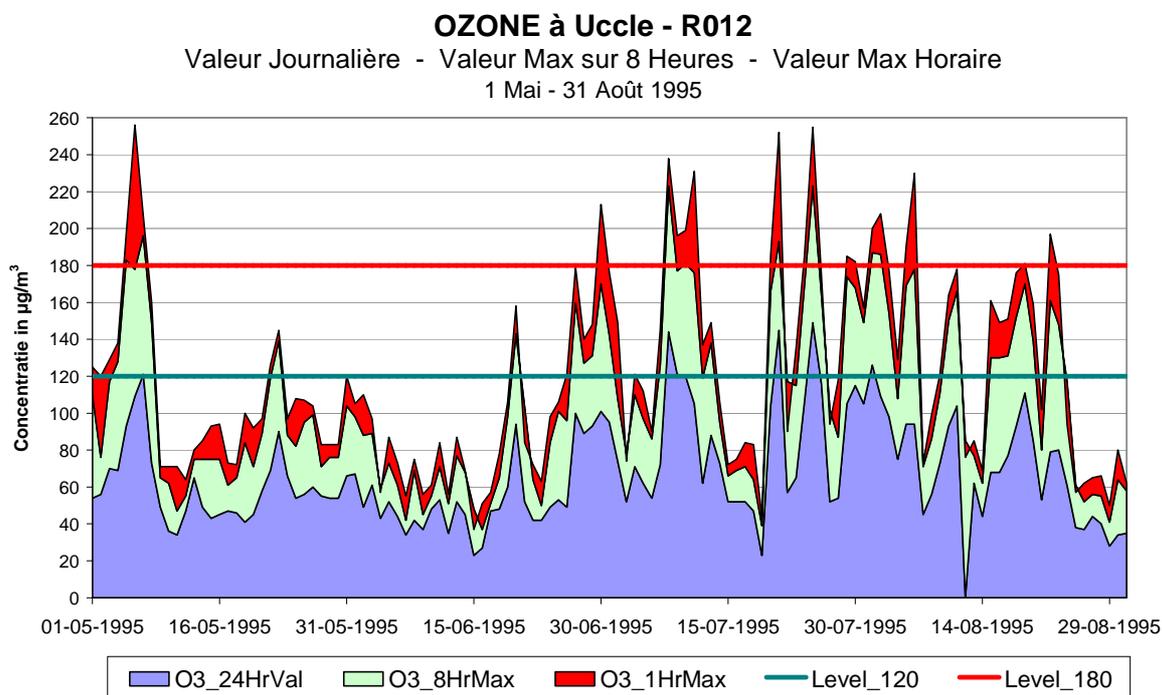
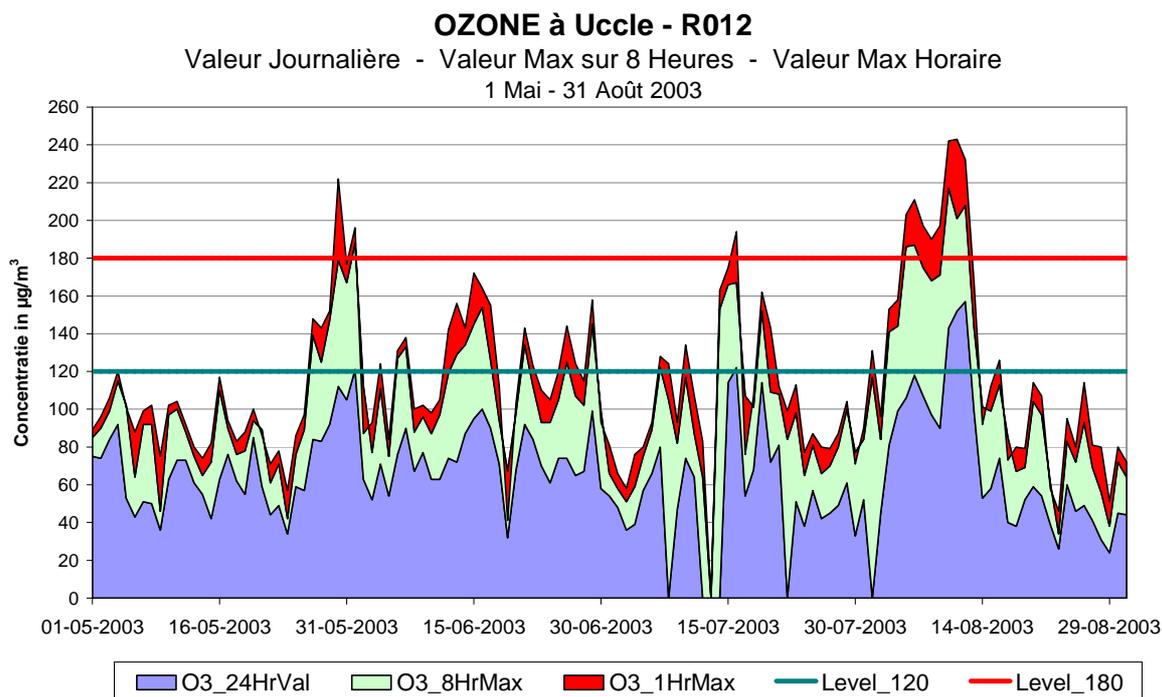


Fig. 23 : Ozone à Uccle – Évolution Valeur Journalière (24HrVal), valeur maximale sur 8 heures (8HrMax) et valeur maximale horaire (1HrMax).
 Comparaison des périodes estivales de 2003 et 1995.

9.7 AOT60 (8HrMax)

Le paramètre AOT60 (8HrMax) calcule l'accumulation des dépassements au dessus de 60 ppb (= 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) de la valeur journalière maximale sur 8 heures. La période de calcul est l'année calendrier. Bien que la valeur cible pour la santé soit 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, l'AOT60 ou l'exposition cumulée aux concentration dépassant la valeur cible, représente bel et bien un bon indicateur pour l'étude des effets possibles sur la santé.

La figure 24 représente l'évolution graphique de l'AOT60 pour les postes de mesure de Molenbeek, Berchem-Ste-Agathe, Uccle, l'Avant Port et du Parlement Européen. La figure couvre la période 1996-2013.

Dans le **tableau VII** sont repris les AOT60 calculés (périodes annuelles entre 1986 et 2013) pour les différents postes de mesure.

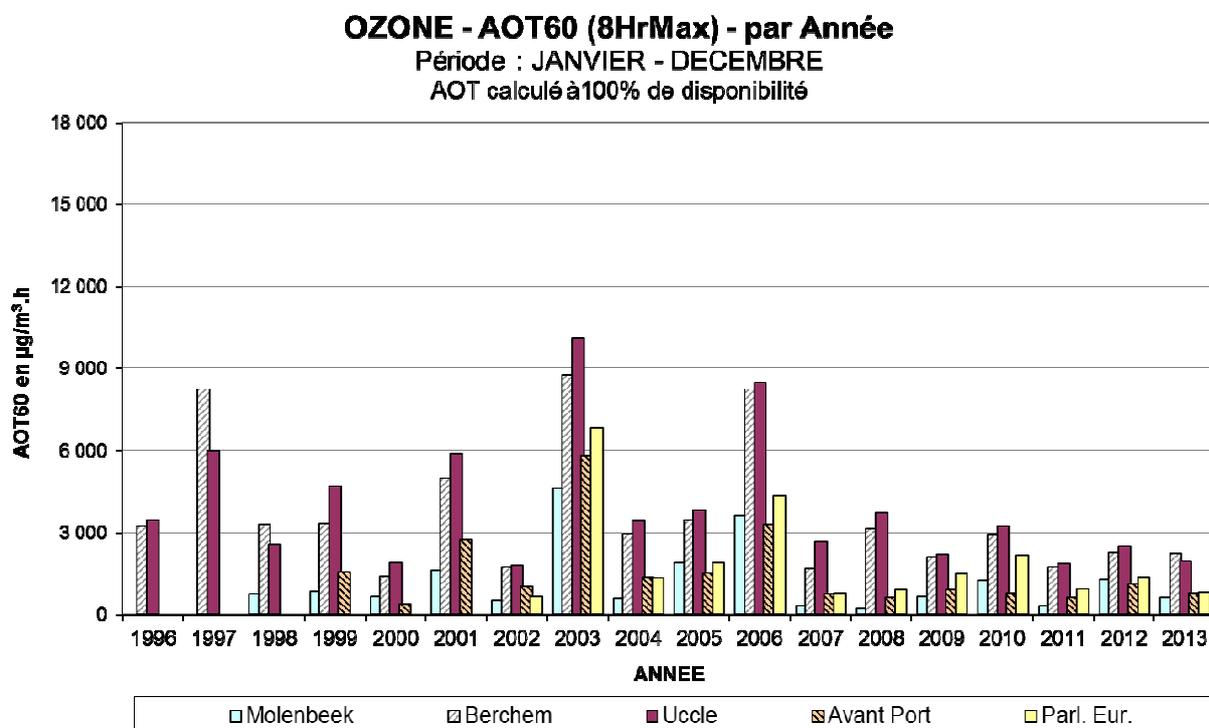


Fig. 24: Évolution **AOT60** dans le temps (1996-2013)
Période: JANVIER - DÉCEMBRE (1996-2012)
2013 : Janvier - Septembre

AOT calculé sur base de la valeur maximale sur 8 heures de chaque jour
AOT calculé à 100% de disponibilité des résultats

Tableau VII : AOT60 (8HrMax) : AOT60 par Année calendrier

AOT60 : période **JANVIER – DÉCEMBRE** (1986-2012)
 [2013] : **JANVIER - SEPTEMBRE**

	AOT60_Janvier – Décembre						
	R001	B004	B006	B011	R012	N043	WOL1
1986					1.168		
1987					1.936		
1988					72		
1989					10.008		
1990					10.832		
1991					2.440		
1992					2.520		
1993				1.976	4.296		
1994				9.304	9.768		7.336
1995				14.544	15.968		12.792
1996				3.216	3.448		2.424
1997				8.232	5.984		1.008
1998	744			3.296	2.568	0	736
1999	824			3.312	4.704	1.544	584
2000	664	0		1.384	1.864	376	432
2001	1.616	752	0	4.992	5.888	2.736	--
2002	520	936	672	1.704	1.776	992	56
2003	4.592	6.064	6.824	8.760	10.112	5.808	3.792
2004	600	1.384	1.328	2.936	3.424	1.360	1.640
2005	1.872	2.536	1.880	3.424	3.800	1.512	1.184
2006	3.592	--	4.328	8.248	8.488	3.288	2.584
2007	344	--	768	1.648	2.632	728	152
2008	216	2.608	904	3.136	3.720	624	464
2009	664	1.152	1.504	2.096	2.208	872	400
2010	1.256	1.432	2.168	2.896	3.248	752	1.088
2011	304	952	920	1.728	1.840	624	296
2012	1.272	1.752	1.376	2.240	2.488	1.104	1.208
[2013]	[624]	[1.560]	[808]	[2.208]	[1.944]	[768]	[848]

Série de données incomplète – début ou reprise des mesures

Disponibilité des données inférieure à 90%

Pour 2013 une valeur de 1.944 µg/m³.h, de l'AOT60 jusqu'au fin septembre, a été calculée pour le poste de mesure d'Uccle. Ce résultat figure parmi les valeurs normales de la série et est comparable aux résultats d'autres périodes estivales moins chaudes comme celles de 2001, 2004, 2005 et 2009.

Les valeurs les plus élevées dans le passé ont été constatées en 1995 (15.968), 1990 (10.832), 2003 (10.112), 1989 (10.008) et 1994 (9.768).

10 DÉPASSEMENTS des SEUILS pour l'OZONE selon l'ancienne directive 1992/72/CE

La directive 1992/72/CE est abrogée à partir du 9 septembre 2003. Dans ce rapport seulement un tableau récapitulatif plus figure seront publiés pour rendre possible la comparaison avec les rapports des années précédentes.

Le **tableau VIII** donne un aperçu de l'évolution du nombre de dépassements des différentes valeurs seuils spécifiées dans l'ancienne directive 1992/72/CE. Le tableau indique, par année civile, le "nombre de jours [nd] avec dépassement" des différents seuils. Il s'agit du nombre de jours où au moins un des postes de mesure de la Région est en situation de dépassement :

Nombre de jours avec :

- valeurs horaires supérieures à $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$ [Nd_1Hr > 180]
- valeurs horaires supérieures à $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$ [Nd_1Hr > 200]
- valeur journalière supérieure à $65 \mu\text{g}/\text{m}^3$ [Nd_24Hr > 65]
- valeurs sur 8 heures supérieures à $110 \mu\text{g}/\text{m}^3$ [Nd_8Hr > 110]

La figure 25 résume, pour les périodes annuelles, le nombre de jours avec dépassement des valeurs seuils suivantes: valeurs horaires supérieures à $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$, valeurs sur 8-heures supérieures à $110 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et valeurs journalières supérieures à $65 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

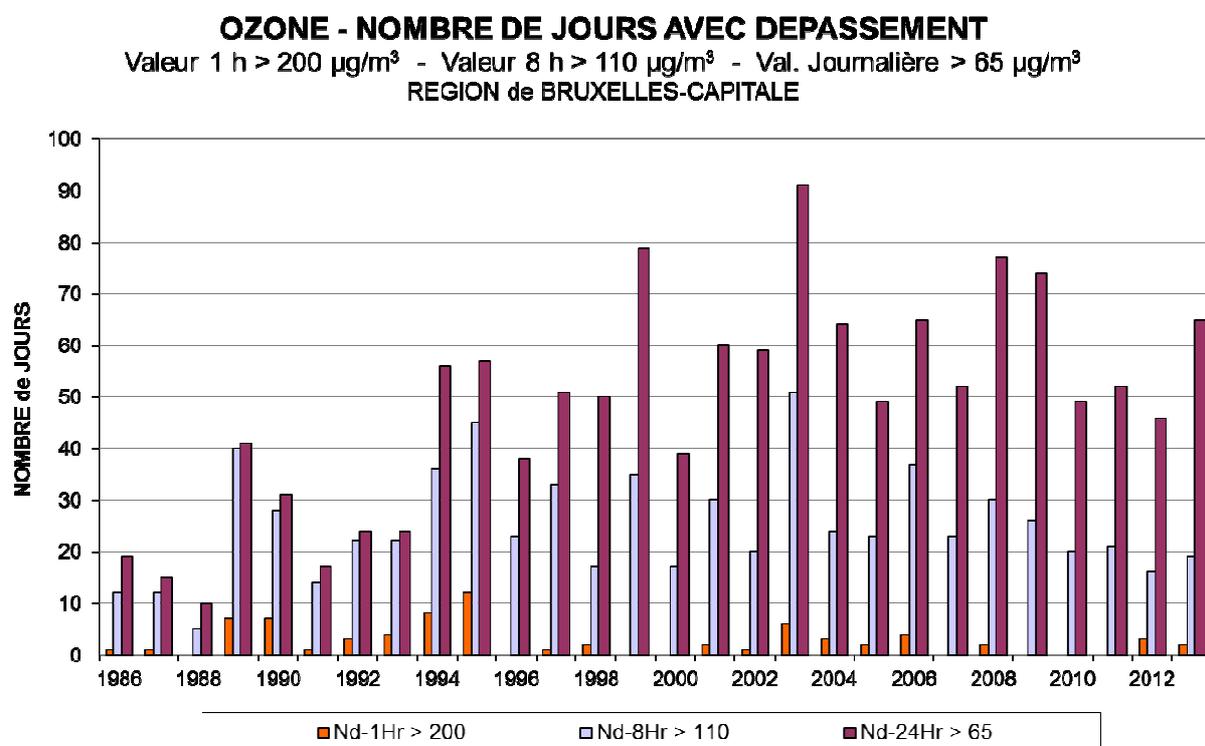


Fig. 25 : Ozone : nombre de jours avec dépassements (directive 92/72/CE)
 Période : janvier - décembre (1986 à 2012)
 2013 : Janvier - Septembre

Tableau VIII : OZONE : Nombre de jours avec dépassement dans la Région

PÉRIODE ANNUELLE : 1 JANVIER – 31 DECEMBRE (1986 – 2012)
[Données partielles pour la période "2013" : 1^{er} janvier – 30 septembre]

	Nd_1Hr > 180	Nd_1Hr > 200	Nd_24Hr > 65	Nd_8Hr > 110
1986	1	1	19	12
1987	1	1	15	12
1988	0	0	10	5
1989	12	7	41	40
1990	10	7	31	28
1991	3	1	17	14
1992	6	3	24	22
1993	7	4	24	22
1994	13	8	56	36
1995	24	12	57	45
1996	2	0	38	23
1997	8	1	51	33
1998	4	2	50	17
1999	4	0	79	35
2000	1	0	39	17
2001	6	2	60	30
2002	2	1	59	20
2003	12	6	91	51
2004	4	3	64	24
2005	4	2	49	23
2006	9	4	65	37
2007	1	0	52	23
2008	2	2	77	30
2009	4	0	74	26
2010	3	0	49	20
2011	0	0	52	21
2012	3	3	46	16
[2013]	[2]	[2]	[65]	[19]

11 VALEURS LIMITES pour NO₂

Directive 2008/50/CE et directive d'origine 1999/30/CE sur le SO₂, le NO₂, le Pb et les particules

Sur base de la directive cadre pour la qualité de l'air (1996/62/CE), une première directive fille (1999/30/CE) a été approuvée en juin 1999, déterminant la valeur limite pour le dioxyde de soufre (SO₂), le **dioxyde d'azote (NO₂)**, le plomb (Pb) et les particules en suspension (PM10) dans l'air. Cette directive est transposée en ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 28.06.2001 (M.B. du 26.07.2001). Les obligations de la directive 1999/30/CE sont reprises intégralement dans la directive 2008/50/CE, publiée le 21 mai 2008. Cette directive a été transposée en ordonnance et arrêtés d'exécution de la Région en début 2011 (10 février). La directive prévoit les définitions suivantes pour le NO₂ :

- valeur limite pour la protection de la santé publique :

valeur horaire : la valeur de 200 µg/m³ peut être dépassée seulement **18 fois** par an. Cet objectif doit être atteint le 1^{er} janvier 2010. L'entrée en vigueur de cette directive, fin l'an 2000, laissait une marge de 50% sur les dépassements. Cette marge devrait cependant diminuer linéairement d'année en année et devenir nulle à partir de 2010.

moyenne annuelle : la valeur de 40 µg/m³ comme moyenne annuelle doit être respectée à partir du 1^{er} janvier 2010. L'entrée en vigueur de cette directive laissait une marge de 50% (en 2000) qui devrait diminuer systématiquement et atteindre 0% en 2010.

La combinaison de ces deux conditions rend la nouvelle norme NO₂ beaucoup plus stricte que l'ancienne (1985/580/CE).

- valeur limite pour la protection de la végétation :

moyenne annuelle : au plus tard 24 mois après l'entrée en vigueur de cette directive une moyenne annuelle de 30 µg/m³ NO_x devra être respectée dans les grandes réserves naturelles (surface de l'ordre de 1.000 km² et éloignées des agglomérations).

Une valeur limite a un caractère légal contraignant. La valeur limite de 200 µg/m³ en tant que valeur horaire se base, avec une certaine marge de sécurité, sur la valeur de 400 µg/m³ en tant que moyenne horaire proposée par l'OMS en 1986. Dans sa mise à jour de 2005 l'OMS propose les valeurs guides suivantes : 40 µg/m³ comme moyenne annuelle et 200 µg/m³ comme valeur horaire.

La valeur limite de la directive antérieure (85/580/CE) restait en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2010. Dès l'année 2001, les données devraient toutefois être évaluées par rapport aux directives plus récentes (objectif qualité de l'air 2010). Pour la période entre 2001 et 2010, une marge de dépassement était prévue, qui était exprimée en un pourcentage de la valeur limite ultime. Cette marge de dépassement baissait de façon linéaire d'année en année et devrait être ramenée à zéro pour la date finale prévue (1^{er} janvier 2010).

12 DÉPASSEMENTS des niveaux de CONCENTRATION pour le NO₂

12.1 Valeur horaire pour le NO₂

200 µg/m³ : il y a eu, pendant l'été 2013 (mai – août), en Région de Bruxelles-Capitale trois dépassements de la valeur limite de 200 µg/m³ en NO₂ dans le postes de mesure Belliard-Remard (41B008) et deux dans le poste de mesure situé au Parc Meudon. La valeur limite, pas plus que 18 dépassements sur base annuelle, sera néanmoins, sans aucune doute, respectée en 2013.

Les dépassements de la période estivale 2013 sont mentionnés ci-après :

Poste de mesure	Jour/date	Heure	Concentration NO ₂
B008 Belliard-Remard	Mar 07/05/13	14:00 h UT	214 µg/m ³
	Mar 18/06/13	16:00	230
	Mar 18/06/13	17:00	204
MEU1Parc Meudon	Ven 09/08/13	12:00 h UT	266 µg/m ³
	Mer 14/08/13	07:00	222

Remarque: Suite aux travaux d'aménagement au complexe « Arts-Loi » il n'y a pas de données disponibles pour le poste B003 pendant la période estivale de 2013. Il était donc impossible de constater des dépassements à cet endroit. L'implantation de ce poste, dans un carrefour, le rend incompatible avec les critères pour être pris en compte dans l'évaluation de la qualité de l'air selon les directives européennes (un poste de mesure doit être écarté d'au moins 25 mètres d'un carrefour).

Toutefois, il y a lieu de remarquer que l'installation du poste de mesure Arts-Loi en 1992 était un choix délibéré dans l'étude de la problématique de la circulation. Les résultats du poste de mesure B003 fournissent des informations intéressantes à ce sujet, mais ne reflètent pas la qualité générale ou moyenne de l'air en ville ou dans la Région. Les moyennes annuelles relevées dans le poste de mesure B003 sont beaucoup plus élevées que dans les autres postes de la Région et elles sont nettement supérieures aux objectifs de qualité de l'air, notamment 40 µg/m³ en tant que concentration moyenne annuelle.

Le poste a été installé pour mieux percevoir, grâce à l'évolution des concentrations à moyen terme, l'influence de la circulation sur la qualité de l'air et l'incidence favorable éventuelle des mesures de limitation des émissions. La qualité de l'air au croisement est directement influencée par les rejets de la circulation locale.

Poste Belliard-Remard : Suite aux travaux d'aménagement du bâtiment Eastman-Belliard, le poste 41B005 a été évacué le 15 octobre 2012. Les appareils de mesures ont été installés dans le poste 41B008 (Belliard-Remard) qui se trouve à environ 200 m de distance de l'ancien poste. Le nouveau poste se situe dans la partie « *canyon* » de la rue Belliard et il est opérationnel depuis le 19 octobre 2012.

Évolution et comparaison du nombre de dépassements du seuil de 200 µg/m³ en NO₂ en tant que valeur horaire durant les périodes estivales de 1981 à 2013.

Nombre de périodes horaires de dépassement du seuil de 200 µg/m³

Période : Année calendrier (1981-2012) - **[2013] : Janvier - Septembre**

Dépassements par poste de mesure

	R001	R002	B003	B004	B005	B006	B008	B011	R012	N043	MEU1	WOL1	E013
1981	25								(17)				
1982	6								2				
1983	5								1				
1984	13								1				
1985	15								4				
1986	7	(3)							0				
1987	10	15							2				
1988	2	36							0				
1989	19	16							7				
1990	10	1							0				
1991	0	0							2				
1992	0	1							0				
1993	2	0	51					2	2				
1994	0	0	15					0	0			4	
1995	0	4	7					0	0			2	
1996	0	1	1					0	0			1	0
1997	1	0	7					0	0			0	0
1998	0	0	9					0	0	0		0	0
1999	0	0	3					0	0	0	(0)	0	0
2000	0	0	2	(0)				0	0	0	0	0	0
2001	2	(0)	8	4	(0)	(0)		0	0	0	0	(0)	(0)
2002	0	0	0	1	0	0		0	0	1	0	0	0
2003	2	4	37	0	0	0		0	0	1	1	0	0
2004	1	0	24	0	0	0		0	0	2	1	0	0
2005	0	1	90	0	0	0		0	0	0	0	0	0
2006	0	1	216	--	0	0		0	0	0	0	2	0
2007	1	8	135	--	3	0		1	0	1	1	7	0
2008	4	4	142	0	1	1		0	0	6	0	2	--
2009	0	0	--	0	0	0		0	0	1	0	0	--
2010	0	1	--	0	0	0		0	0	1	0	0	0
2011	1	0	--	0	0	0		0	0	3	--	0	0
2012	0	1	--	0	0	0		0	0	2	1	0	0
[2013]	[0]	[0]	--	[0]		[0]	[5]	[0]	[0]	[0]	[5]	[0]	[--]

() : disponibilité réduite des données – (re)mise en service

B003 - Poste situé dans un carrefour
Pas d'évaluation en fonction des directives qualité de l'air

Nombre de jours de dépassement du seuil de 200 µg/m³

Période : Année calendrier (1981-2012) - **[2013] : Janvier - Septembre**

Jours de dépassements par poste de mesure et globalement en Région de Bruxelles-Capitale (RBC)

	R001	R002	B004	B005	B006	B008	B011	R012	N043	MEU1	WOL1	E013	RBC
1981	9							(5)					12
1982	3							1					4
1983	2							1					3
1984	5							1					6
1985	7							3					10
1986	3	(3)						0					5
1987	5	4						2					6
1988	2	10						0					11
1989	7	6						2					10
1990	6	1						0					7
1991	0	0						2					2
1992	0	1						0					1
1993	1	0					1	1					1
1994	0	0					0	0			2		2
1995	0	1					0	0			1		1
1996	0	1					0	0			1	0	2
1997	1	0					0	0			0	0	1
1998	0	0					0	0	0		0	0	0
1999	0	0					0	0	0	(0)	0	0	0
2000	0	0	(0)				0	0	0	0	0	0	0
2001	1	(0)	1	(0)	(0)		0	0	0	0	(0)	(0)	1
2002	0	0	1	0	0		0	0	1	0	0	0	2
2003	1	3	0	0	0		0	0	1	1	0	0	5
2004	1	0	0	0	0		0	0	2	1	0	0	3
2005	0	0	1	0	0		0	0	0	0	0	0	1
2006	0	1	--	0	0		0	0	0	0	1	0	2
2007	1	3	--	1	0		1	0	1	1	2	0	5
2008	2	2	0	1	1		0	0	3	0	2	--	5
2009	0	0	0	0	0		0	0	1	0	0	--	1
2010	0	1	0	0	0		0	0	1	0	0	0	1
2011	1	0	0	0	0		0	0	2	--	0	0	2
2012	0	1	0	0	0		0	0	1	1	0	0	3
[2013]	[0]	[0]	[0]		[0]	[4]	[0]	[0]	[0]	[5]	[0]	[0]	[9]

() : disponibilité réduite des données – (re)mise en service

12.2 Valeur moyenne annuelle en NO₂

Concentration moyenne annuelle en NO₂ [en µg/m³]

Période : 1^{er} janvier – 31 décembre (1981 à 2012)

Résultats provisoires pour l'année 2013 (octobre 2012 – septembre 2013)

Calcul sur base des valeurs semi horaires

!!! Valeurs à comparer à 40 µg/m³ et à partir de l'an 2010 !!!

HH	R001	R002	B003	B004	B005	B006	B008	B011	R012	N043	MEU1	WOL1	E013
1981	61								(49)				
1982	64								(40)				
1983	64								42				
1984	60								56				
1985	60								49				
1986	52	(57)							45				
1987	60	59							44				
1988	55	57							37				
1989	64	60							44				
1990	54	59							40				
1991	49	61							50				
1992	41	54							38				
1993	35	45	76					41	34				
1994	43	50	68					38	35			44	
1995	49	58	73					35	37			48	
1996	48	56	69					38	37			47	38
1997	47	51	70					37	35			47	41
1998	39	50	73					29	28	43		45	34
1999	43	49	74					28	30	48	(43)	46	35
2000	38	53	69	(50)				30	27	47	36	43	33
2001	40	(60)	73	45	(51)	(47)		33	30	50	39	(50)	(27)
2002	43	54	(72)	46	41	36		30	26	48	35	44	35
2003	48	61	85	47	42	40		36	28	47	40	49	38
2004	44	56	87	42	41	37		31	28	45	37	42	31
2005	47	58	93	42	40	38		32	27	46	32	44	33
2006	47	54	98	--	39	37		29	30	45	31	46	31
2007	46	54	97	--	42	40		30	29	45	31	46	29
2008	44	53	101	41	36	38		28	26	46	35	41	--
2009	43	51	--	42	38	38		28	28	47	34	39	--
2010	43	54	--	43	41	37		30	28	44	(35)	39	32
2011	41	50	--	40	39	33		27	26	44	--	37	31
2012	41	48	--	38	36	34		27	25	43	31	40	30
[2013]	[42]	[48]	[--]	[37]		[36]	[62]	[27]	[26]	[41]	[32]	[41]	[--]

B003 - Poste situé dans un carrefour
Pas d'évaluation en fonction des directives qualité de l'air

La valeur limite de 40 µg/m³ en tant que *moyenne annuelle*, à respecter à partir de l'an 2010, est encore dépassée en plusieurs endroits. Avec une moyenne annuelle d'environ 30 µg/m³ ou inférieure, le seuil est d'ores et déjà respecté aux points de mesure qui ne subissent pas une influence directe du trafic : Berchem-Ste-Agathe (B011), Uccle (R012), le parc Meudon (MEU1) et Forest (E013).

Étant donné la stagnation des concentrations de NO₂ au fil des ans, due à la transformation spontanée du NO en NO₂ (à température ambiante le NO₂ est thermodynamiquement le composé le plus stable) et une élimination plutôt difficile du NO₂ de l'atmosphère, une baisse significative de la concentration de NO₂ n'est pas prévue dans l'immédiat. Il en ressort qu'il ne sera pas évident de respecter ce seuil strict à partir de l'an 2010 aux endroits à grande circulation, situés dans des agglomérations et des zones urbanisées.

Marge de dépassement : Pour la première année d'application (2000) une marge de dépassement de 50% pouvait être appliquée. Cette marge diminuait linéairement d'année en année et atteignait 0% au 1^{er} janvier 2010. La concentration moyenne annuelle en NO₂ ne pouvait donc pas dépasser 60 µg/m³ en 2000 (40 µg/m³ + 50%), 58 µg/m³ en 2001, ..., 44 µg/m³ en 2008, 42 µg/m³ en 2009 et **40 µg/m³ en 2010 et les années suivantes**.

Le poste de mesure R002 est situé à l'Avenue de la Couronne, une rue du type « canyon ». La concentration moyenne en NO₂ y est plus élevée (~60 µg/m³) durant les périodes estivales, riches en ozone (1989, 1990, 1994, 1995 et 2003). Une partie du NO, originaire du trafic, est oxydé en NO₂ par l'ozone présent, ce qui fait augmenter la concentration moyenne annuelle de quelques unités. Dans les années à venir, à partir de 2010, la moyenne annuelle devra être inférieure à 40 µg/m³, la valeur limite finale. Le respect de cette valeur pourrait poser un problème pour les postes R002 et B008 et probablement aussi pour les postes de Molenbeek, Ste-Catherine, le poste de l'Avant Port et Woluwé.

Concentration moyenne annuelle en NO₂ [µg/m³] et Marge de dépassement

Période : 1^{er} janvier – 31 décembre (2000 à 2012)

	Valeur Limite + Marge de Dépassement	R001	R002	B003	B004	B005	B006	B011	R012	N043	MEU1	WOL1	E013
2000	60	38	53	69	(50)			30	27	47	36	43	33
2001	58	40	(60)	73	45	(51)	(47)	33	30	50	39	(50)	(27)
2002	56	43	54	(72)	46	41	36	30	26	48	35	44	35
2003	54	48	61	85	47	42	40	36	28	47	40	49	38
2004	52	44	56	87	42	41	37	31	28	45	37	42	31
2005	50	47	58	93	42	40	38	32	27	46	32	44	33
2006	48	47	54	98	--	39	37	29	30	45	31	46	31
2007	46	46	54	97	--	42	40	30	29	45	31	46	29
2008	42	44	53	101	41	36	38	28	26	46	35	41	--
2009	42	43	51	--	42	38	38	28	28	47	34	39	
2010	40	43	54	--	43	41	37	27	25	44	(35)	39	32
2011	40	41	50	--	40	39	33	24	26	44	--	37	31
2012	40	41	48	--	38	36	34	27	25	43	31	40	30

() : disponibilité réduite des données – (re)mise en service

B003 - Poste situé dans un carrefour
Pas d'évaluation en fonction des directives qualité de l'air

Aux tableaux suivants (en bas de cette page et au-dessus de la page suivante) sont données, par année calendrier, les concentrations moyennes en NO₂ des *samedis* et des *dimanches*. Le graphique de la figure 26 représente, pour la période 2004-2013 et pour une sélection de postes de mesure, une comparaison entre la concentration moyenne annuelle et la concentration moyenne des samedis et des dimanches.

Le graphique 27.a représente, pour certains postes de mesure et pour une période plus longue (1990-2013), l'évolution de la concentration moyenne annuelle (*tous les jours*) et le graphique 27.b la concentration moyenne des jours ouvrables. L'évolution de la concentration moyenne les samedis et les dimanches est représentée respectivement à la figure 27c et 27.d. Le niveau de 40 µg/m³, l'objectif de la concentration moyenne annuelle en NO₂, à respecter à partir de 2010, est indiqué par une ligne horizontale qui traverse les graphiques.

Malgré une forte réduction des activités émettrices (moins de trafic), la concentration moyenne en NO₂ le samedi se situe encore aux environs de 40 µg/m³ dans certains postes de mesure. Dans le poste de mesure d'Ixelles et Belliard (*rue canyon*) elle reste même supérieure à cet objectif. Cet objectif pourrait être respecté presque partout si les activités émettrices étaient limitées toute l'année au niveau de celles d'un dimanche moyen. Dans ces conditions les postes de mesure du type rue canyon restent les seuls où la limite de 40 µg/m³ serait éventuellement encore dépassée.

Une forte diminution des émissions NO_x doit encore être réalisée avant de pouvoir respecter partout la valeur limite imposée pour la concentration moyenne annuelle.

CONCENTRATION MOYENNE en NO₂ les SAMEDIS

Période ANNUELLE (2000 – 2012)

[2013] : Octobre 2012 – Septembre 2013

Concentration en µg/m³ – calcul sur base des valeurs semi horaires

Samedis	R001	R002	B004	B005	B006	B008	B011	R012	N043	MEU1	WOL1	E013
2000	37	51	(64)				28	24	40	33	41	32
2001	37	(55)	42	(48)	(45)		29	28	42	34	(46)	(24)
2002	39	50	42	36	32		27	24	39	30	40	34
2003	39	53	41	33	32		29	23	36	30	41	32
2004	39	52	39	37	33		28	25	37	31	37	29
2005	42	53	39	35	32		27	23	36	26	37	30
2006	44	48	--	35	33		26	28	36	26	41	29
2007	43	50	--	38	34		27	26	37	27	40	26
2008	38	48	37	29	30		22	20	35	27	33	--
2009	39	47	40	34	33		25	25	39	29	35	--
2010	38	48	39	33	30		24	22	34	28	33	27
2011	39	46	37	34	29		25	23	37	--	33	29
2012	37	42	35	30	29		23	21	34	25	35	27
[2013]	[36]	[41]	[32]		[29]	[48]	[22]	[22]	[31]	[25]	[34]	[--]

CONCENTRATION MOYENNE en NO₂ les DIMANCHES
 Période ANNUELLE (2000 – 2012)
[2013] : Octobre 2012 – Septembre 2013
 Concentration en µg/m³ – calcul sur base des valeurs semi horaires

Dimanches	R001	R002	B004	B005	B006	B008	B011	R012	N043	MEU1	WOL1	E013
2000	30	45	(50)				23	22	33	28	36	26
2001	29	(52)	34	(45)	(40)		24	25	35	29	(42)	(21)
2002	31	42	34	29	25		22	19	33	25	33	27
2003	36	50	36	30	30		26	21	33	29	36	29
2004	30	43	32	31	28		23	22	30	26	32	24
2005	36	47	33	31	28		24	20	31	22	33	26
2006	36	42	--	29	27		21	24	29	22	33	24
2007	36	43	--	32	28		23	22	30	24	34	23
2008	32	41	32	26	27		20	19	30	24	29	--
2009	32	37	32	28	28		19	20	30	23	28	--
2010	33	42	34	31	28		21	21	28	24	31	26
2011	32	39	31	30	24		20	20	30	--	28	24
2012	32	38	31	27	25		20	19	31	23	32	24
[2013]	[30]	[36]	[27]		[25]	[44]	[18]	[19]	[26]	[21]	[29]	[--]

() : série incomplète de données – (re)mise en service

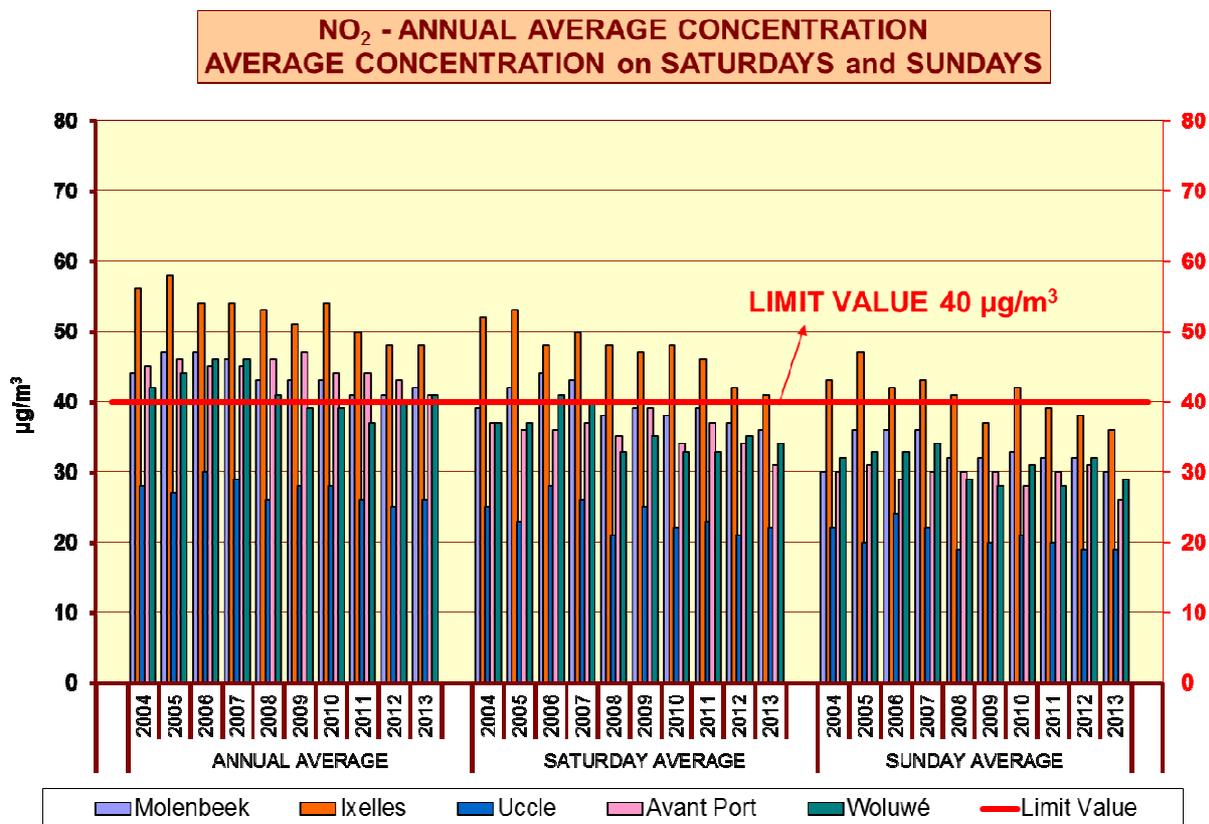


Fig. 26 : NO₂ – Comparaison entre la concentration moyenne annuelle et la concentration moyenne des ‘Samedis’ et des ‘Dimanches’ pour une sélection de postes de mesure. Périodes annuelles 2004-2012 et ‘Octobre 2012 – Septembre 2013’

NO₂ - CONCENTRATION MOYENNE ANNUELLE TOUS LES JOURS (1990-2013)

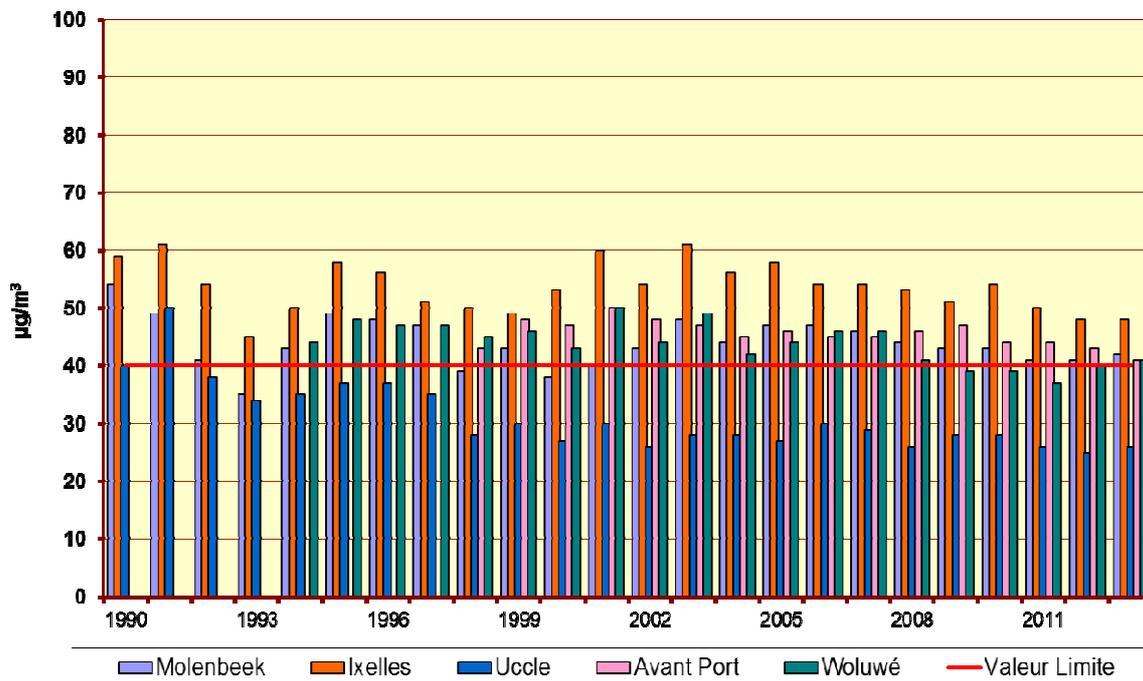


Fig. 27.a : NO₂ – Évolution de la concentration moyenne annuelle (*tous les jours*)
Périodes annuelles 1990 – 2012 et « *Octobre 2012 –Septembre 2013* »

NO₂ - CONCENTRATION MOYENNE les JOURS OUVRABLES (1990-2013)

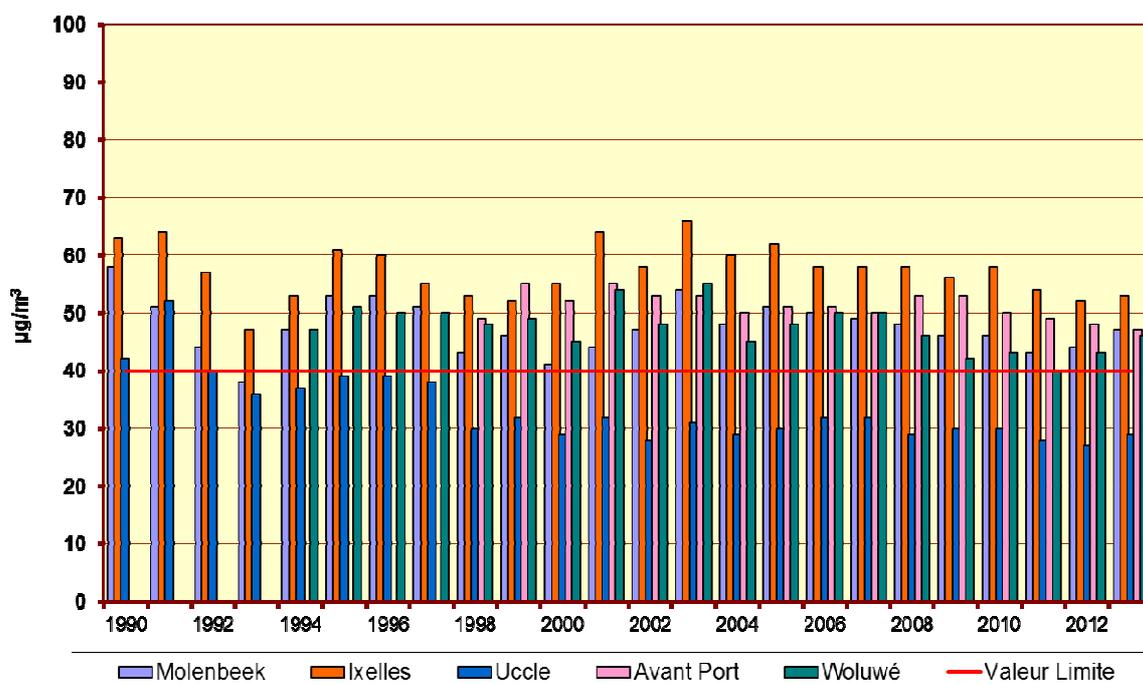


Fig. 27.b : NO₂ – Évolution de la concentration moyenne les '*jours ouvrables*'
Périodes annuelles 1990 – 2012 et « *Octobre 2012 –Septembre 2013* »

NO₂ - CONCENTRATION MOYENNE les SAMEDIS (1990-2013)

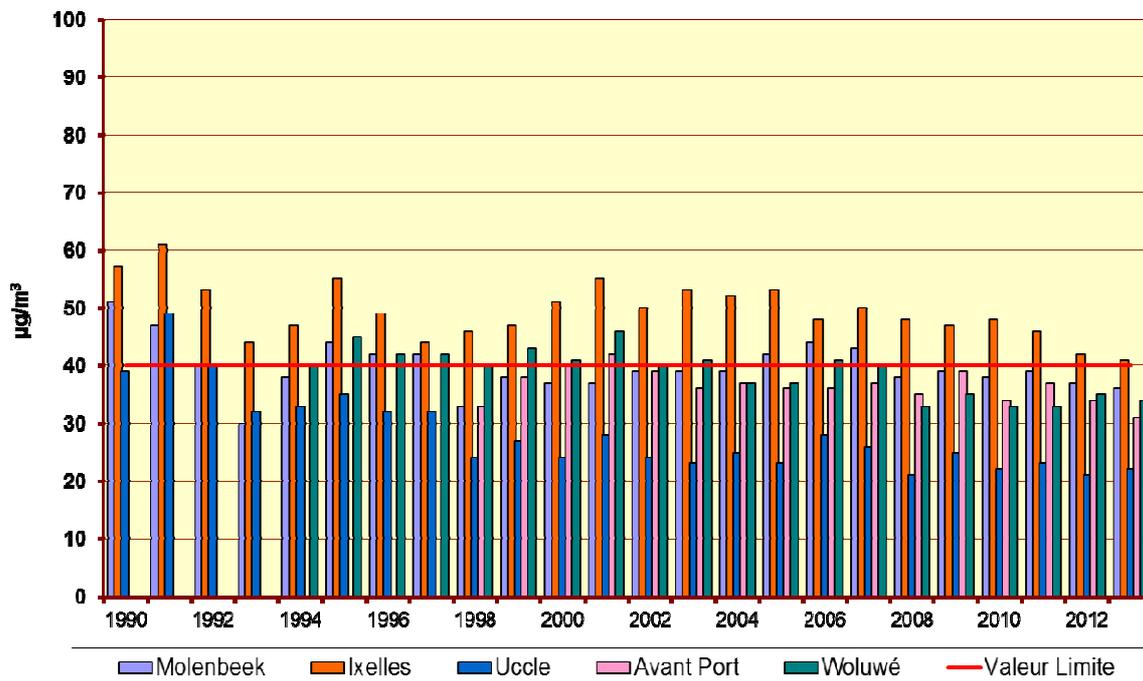


Fig. 27.c : NO₂ – Évolution de la concentration moyenne les 'Samedis'
Périodes annuelles 1990 – 2012 et « Octobre 2012 – Septembre 2013 »

NO₂ - CONCENTRATION MOYENNE les DIMANCHES (1990-2013)

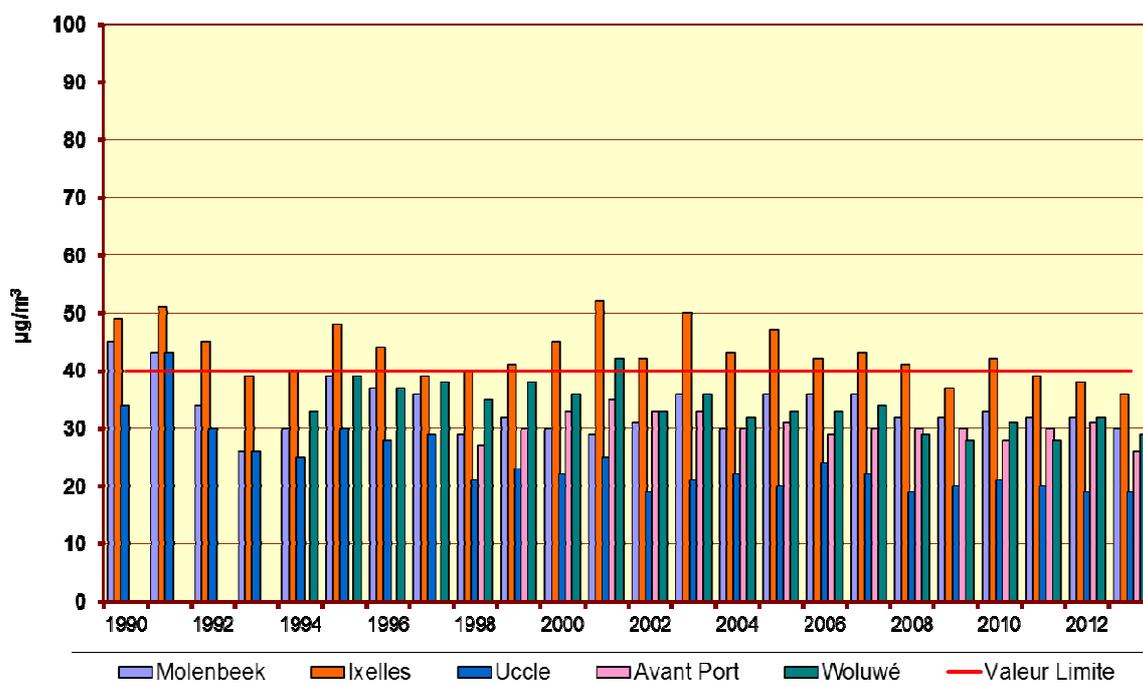


Fig. 27.d : NO₂ – Évolution de la concentration moyenne les 'Dimanches'
Périodes annuelles 1990 – 2012 et « Octobre 2012 – Septembre 2013 »

13 Évolution BENZÈNE

13.1 Réglementation benzène

Le benzène est une substance dont les propriétés cancérigènes sont reconnues. La teneur en benzène dans l'air ambiant n'était soumise, jusqu'en 2000, à aucune valeur normative. La directive européenne 2000/69/CE fixe, pour le benzène, une valeur limite de $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ comme moyenne annuelle d'ici 2010. Une tolérance de $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ était acceptée entre décembre 2000 et le 1^{er} janvier 2006. Par après cette tolérance diminuait tous les 12 mois de $1 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour atteindre $0 \mu\text{g}/\text{m}^3$ au 1^{er} janvier 2010. La norme pour le benzène, fixée par la directive 2000/69/CE, a été confirmée par la directive 2008/50/CE.

13.2 Évolution de la concentration moyenne annuelle

La moyenne annuelle est calculée sur base des résultats obtenus (valeur hebdomadaire, journalière ou semi-horaire).

A l'instar du NO et du CO, les concentrations sont maximales aux points de mesure situés à proximité du trafic et où l'espace environnant est plutôt fermé. Les valeurs les plus élevées sont enregistrées au carrefour Arts-Loi (B003), suivi par l'Avenue de la Couronne à Ixelles (R002). Les valeurs les plus basses sont observées au point de mesure d'Uccle (R012).

L'évolution de la concentration moyenne annuelle de benzène à plus long terme (1989-2012) est représentée graphiquement à la figure 28. Les données numériques correspondantes à la période 1994-2012 sont présentées dans le tableau IX.

Après une augmentation de la moyenne annuelle entre 1989 et 1992, une tendance à la baisse est constatée à partir de 1997. Les changements dans la composition des carburants (auto-oil) et l'amélioration du parc de voitures ont contribué à améliorer la situation. Dans la période 2001-2012 l'objectif de $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ a été respecté dans tous les postes de mesures. Ceci sera aussi le cas en 2013. La faisabilité de l'objectif de $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$, après 2010, peut donc être considérée comme assez réaliste.

L'évolution de la concentration moyenne annuelle de toluène est représentée graphiquement à la figure 29. L'évolution présente certaines similitudes avec celle du benzène, notamment une augmentation des concentrations entre 1989 et 1992 et une tendance à la baisse à partir de 1997. L'information numérique se trouve dans le tableau X.

BENZENE : Concentration Moyenne Annuelle
PERIODE : 1989 - 2012

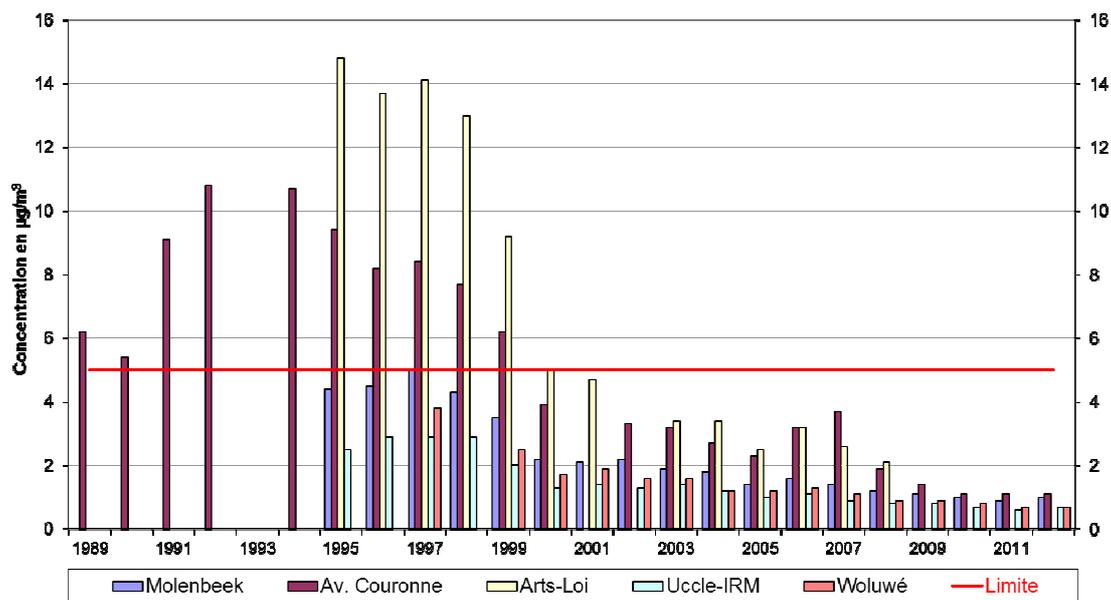


Fig. 28 : Benzène – Évolution de la concentration moyenne annuelle 1989-2012

Tableau IX : BENZÈNE : CONCENTRATION MOYENNE ANNUELLE

PÉRIODE : 1 JANVIER – 31 DÉCEMBRE [1994-2012]
Concentration en $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Benzène	R001	R002	B003	B006	R012	WOL1	WOL2
1994		10.7					
1995	4.4	9.4	14.8		2.5		
1996	4.5	8.2	13.7		2.9		
1997	5.0	8.4	14.1		2.9	3.8	
1998	4.3	7.7	13.0		2.9	--	
1999	3.5	6.2	9.2		2.0	2.5	--
2000	2.2	3.9	5.0		1.3	1.7	1.8
2001	2.1	--	4.7		1.4	1.9	1.7
2002	2.2	3.3	--	**	1.3	1.6	1.2
2003	1.9	3.2	3.4	1.9	1.4	1.6	1.7
2004	1.8	2.7	3.4	1.6	1.2	1.2	1.2
2005	1.4	2.3	2.5	1.5	1.0	1.2	1.5
2006	1.6	3.2	3.2	1.4	1.1	1.3	1.1
2007	1.4	3.7	2.6	0.9	0.9	1.1	0.9
2008	1.2	1.9	2.1	1.1	0.8	0.9	0.8
2009	1.1	1.4	--	0.8	0.8	0.9	0.7
2010	1.0	1.1	--	0.7	0.7	0.8	0.7
2011	0.9	1.1	--	0.5	0.6	0.7	0.7
2012	1.0	1.1	--	0.4	0.7	0.7	0.6

TOLUENE : Concentration Moyenne Annuelle
PERIODE : 1989 - 2012

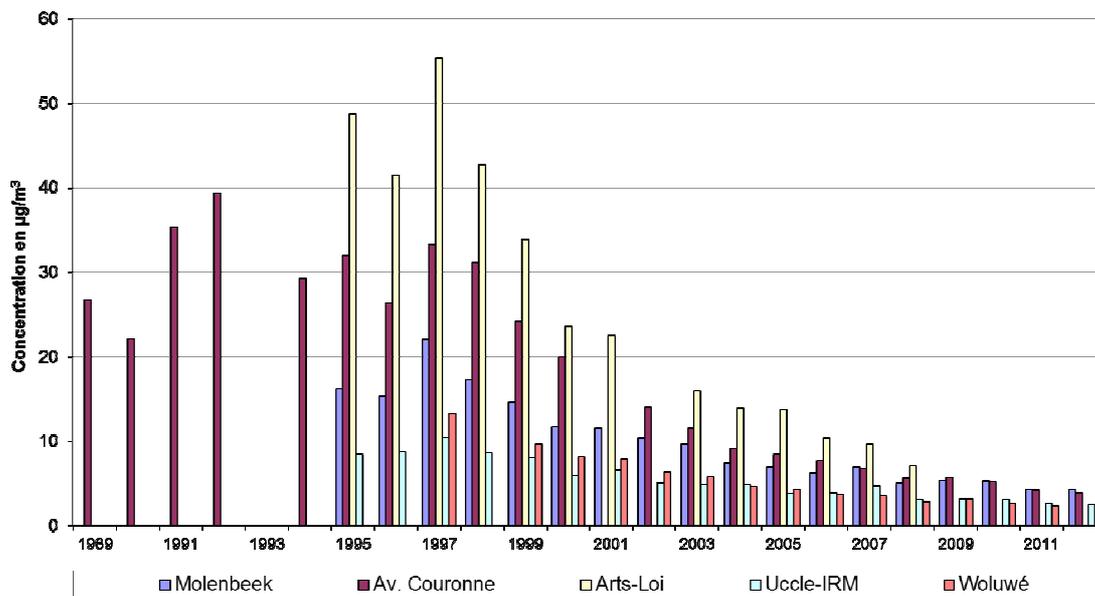


Fig. 29 : Toluène – Évolution de la concentration moyenne annuelle 1989-2012

Tableau X : TOLUÈNE : CONCENTRATION MOYENNE ANNUELLE

PÉRIODE : 1 JANVIER – 31 DÉCEMBRE [1994-2012]
Concentration en µg/m³

Toluène	R001	R002	B003	B006	R012	WOL1	WOL2
1994		29.3					
1995	16.2	32.0	48.7		8.4		
1996	15.3	26.4	41.5		8.8		
1997	22.0	33.3	55.4		10.4	13.3	
1998	17.3	31.1	42.7		8.6	--	
1999	14.6	24.2	33.9		8.1	9.6	--
2000	11.7	19.9	23.6		6.0	8.2	7.5
2001	11.6	--	22.5		6.6	7.9	6.5
2002	10.3	14.0	--	--	5.1	6.3	4.1
2003	9.6	11.6	15.9	7.5	4.9	5.8	5.3
2004	7.4	9.1	13.9	5.3	4.8	4.6	4.4
2005	6.9	8.4	13.7	4.7	3.8	4.3	4.4
2006	6.2	7.7	10.3	4.1	3.9	3.7	4.1
2007	6.9	6.8	9.6	4.9	4.7	3.5	3.7
2008	5.0	5.6	7.1	4.3	3.1	2.8	3.1
2009	5.4	5.7	--	3.0	3.2	3.2	2.5
2010	5.3	5.2	--	2.3	3.1	2.7	2.1
2011	4.3	4.2	--	2.3	2.7	2.3	2.3
2012	4.3	3.9	--	2.0	2.5	2.1	2.4

13.3 Réseau de mesure pour le Benzène

Dans le cadre de la directive concernant le benzène, un réseau comportant environ 20 points de prélèvements a été installé en 1998. Il a pour but de donner une représentation spatiale des niveaux de benzène dans la Région de Bruxelles-Capitale et de mettre en évidence les zones où la norme ne serait pas respectée. Les emplacements sont choisis pour être représentatifs des différents cadres de vie de la population : parcs publiques, jardins privés, artères à circulation intense et "canyon street".

Les prélèvements sont réalisés au moyen de tubes à diffusion passive, exposés par période de 2 semaines. Les analyses des concentrations de benzène sont faites en laboratoire par chromatographie gazeuse après désorption thermique.

Les résultats de ce réseau de mesure montrent également une diminution nette des concentrations en benzène à des endroits situés à proximité du trafic.

Le graphique de la figure 30 représente l'évolution dans le temps (1999 – 2012) de la concentration moyenne en benzène dans quelques postes de mesure du réseau benzène. La distribution spatiale de la concentration moyenne annuelle obtenue en 2012 est donnée à la figure 31. La valeur limite proposée ($5 \mu\text{g}/\text{m}^3$) n'est dépassée dans aucun endroit.

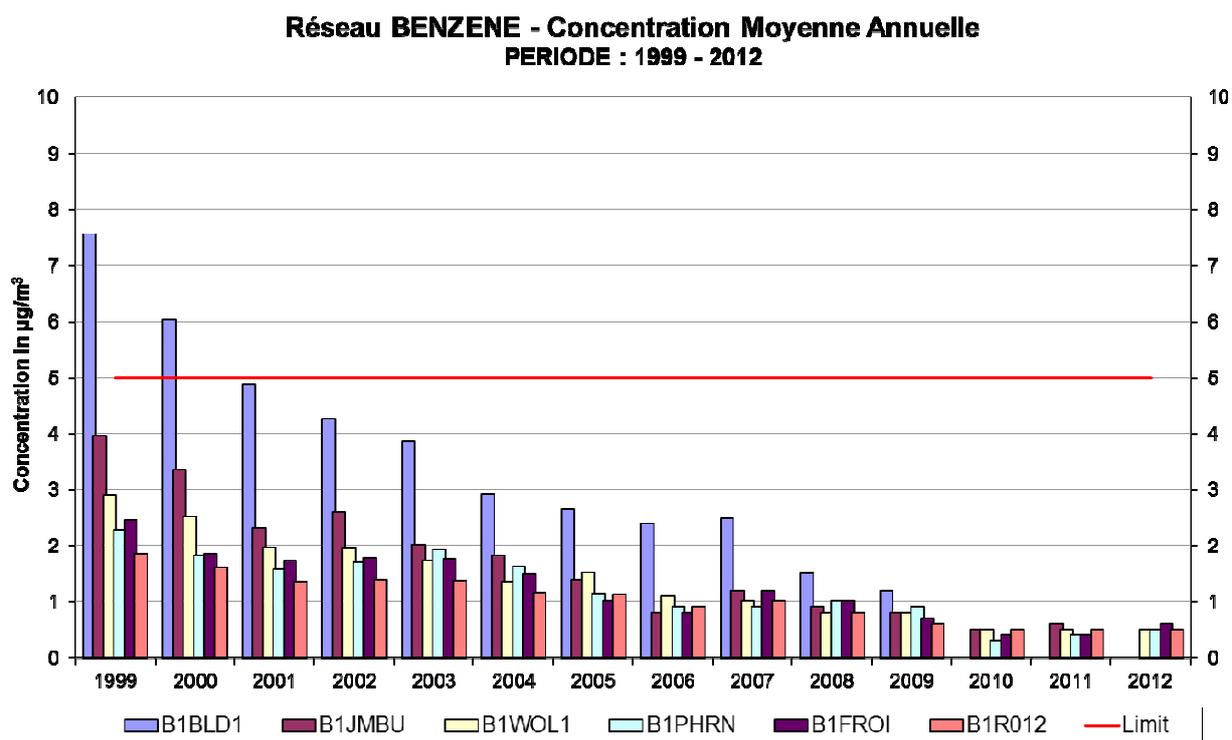


Fig. 30 : Réseau Benzène – Évolution de la concentration moyenne annuelle dans quelques postes de mesure. Période 1999 - 2012

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

SURVEILLANCE de la QUALITE de l'AIR

RESEAU BENZENE

ANNEE : 2012

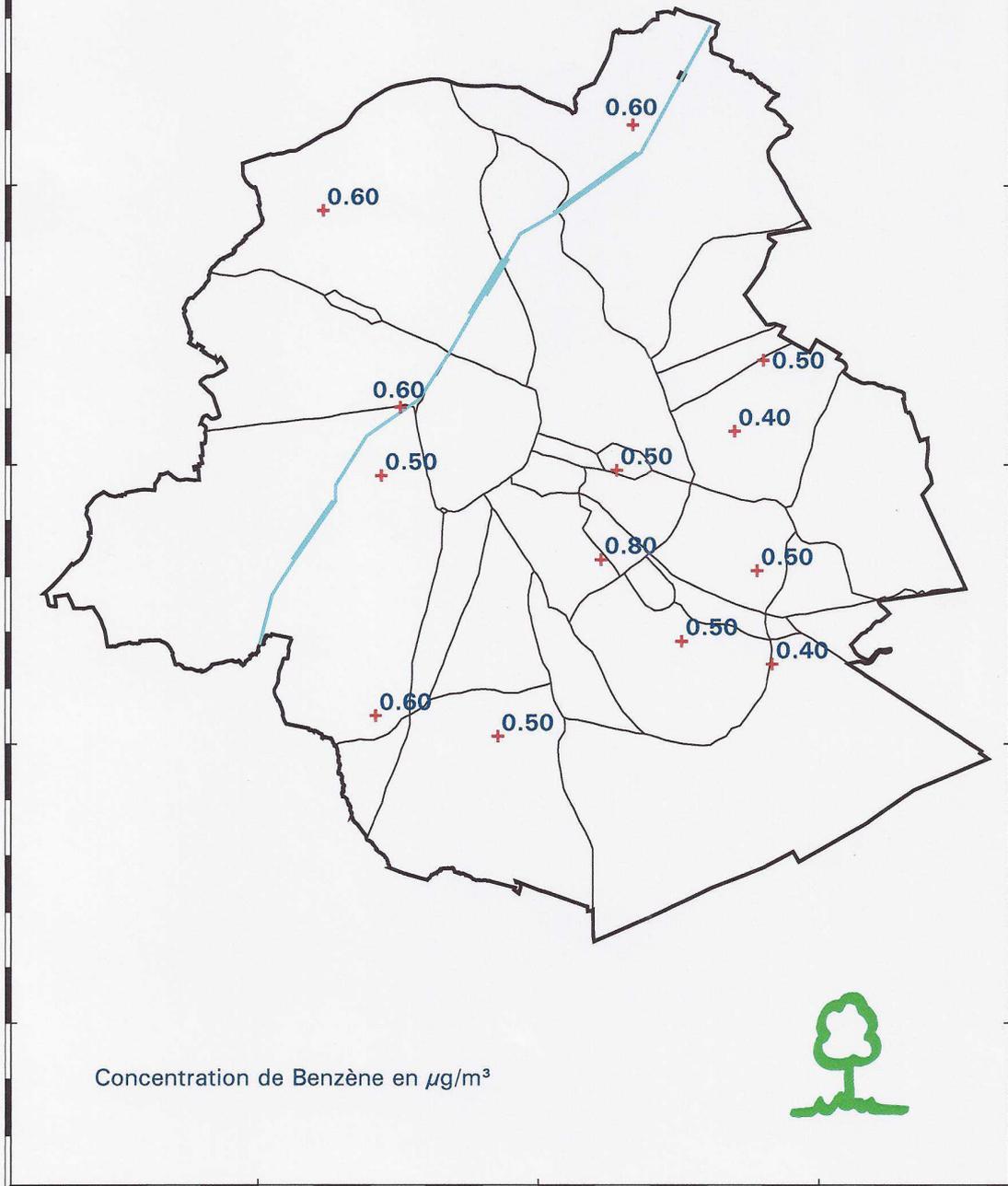


Fig. 31 : Benzène – Distribution spatiale de concentration moyenne annuelle en 2012

14 DISTRIBUTION des FRÉQUENCES CUMULÉES : O₃ et NO₂

O₃ : Dans le tableau suivant la distribution de fréquences cumulées est donnée pour les concentrations moyennes horaires d'O₃, observées durant la période « estivale » avril - septembre de 2013. En annexe 1, ces résultats sont comparés avec la situation des périodes estivales de 1994 à 2012.

Distribution des fréquences cumulées des valeurs horaires pour l'ozone

Concentration O₃ en µg/m³. Période : 1 avril – 30 septembre

Poste	Pér	day	P ₃₀	P ₅₀	P ₇₀	P ₈₀	P ₉₀	P ₉₅	P ₉₈	P _{99.9}	MA	MG	%Nt
41R001	é13	all	28	41	54	62	75	88	102	118	43	32	98,2
41B004	é13	all	35	49	62	71	84	99	118	142	51	42	98,5
41B006	é13	all	38	51	64	72	85	99	113	131	52	43	97,9
41B011	é13	all	35	51	66	75	90	107	128	150	52	40	97,2
41R012	é13	all	39	53	68	77	91	107	125	150	55	46	97,1
41N043	é13	all	22	37	51	60	74	86	105	130	39	27	98,4
41WOL1	é13	all	24	37	49	58	71	85	101	123	39	30	98,0

où

Pér : période
 é13 : période estivale 2013
 all : tous les jours

P_{xx} : xx^{ème} centile; p.e. P₃₀ est la valeur de concentration pour laquelle 30% des valeurs de mesure est inférieure

MA : moyenne arithmétique
 MG : moyenne géométrique
 %Nt : pourcentage de données validées

Au vu de la comparaison des résultats, il apparaît que les concentrations en ozone les plus élevées ont été mesurées à Uccle (R012), à Berchem-Ste-Agathe (B011) et à proximité du poste situé au Parlement Européen (B006). Les niveaux de concentrations à Molenbeek (R001), l'Avant Port (N043) et Woluwé-St-Lambert (WOL1) sont plus faibles. Une plus grande destruction locale de l'ozone à ces postes de mesure, entre autres par les émissions de NO liées à la densité de circulation, est responsable des concentrations plus faibles en ozone.

En général, au centre-ville et à proximité des axes routiers la destruction d'ozone l'emporte sur la formation. Dans la périphérie et en aval des grandes villes la formation d'ozone devient plus importante que sa destruction. Les concentrations en ozone sont plus élevées aux endroits qui sont moins directement exposés au trafic : ceci est le cas à Uccle, Berchem et au Parlement Européen.

La distribution des fréquences cumulées pour l'ozone (l'été 2013: *avril - septembre*) est représentée graphiquement à la figure 32.

L'évolution à moyen terme (période 1986-2013) est représentée dans les graphiques de la figure 33 et 34. Le graphique de la figure 33 donne l'évolution au poste de mesure d'Uccle (R012) et celui de la figure 34 donne l'évolution au poste de mesure de Berchem-Ste-Agathe (B011). Les périodes estivales plus chaudes de 1989, 1990, 1994, 1995, 2003 et 2006 se dégagent clairement de l'évolution des valeurs, et plus précisément les niveaux plus élevés des centiles supérieurs (P70 à P98).

Au cours du temps on constate une légère augmentation de la concentration moyenne d'ozone et une diminution de la fréquence des pics d'ozone.

Une comparaison de l'évolution journalière moyenne des concentrations en ozone pendant les étés (*mai-août*) de 2009 à 2013 est indiquée à la figure 35. Le graphique de la figure 36 donne une comparaison analogue pour les étés riches en ozone, notamment 1989, 1994, 1995, 2003 et 2006.

Une comparaison pour la température et la vitesse du vent (2009 à 2013) est donnée respectivement à la figure 37 et 38.

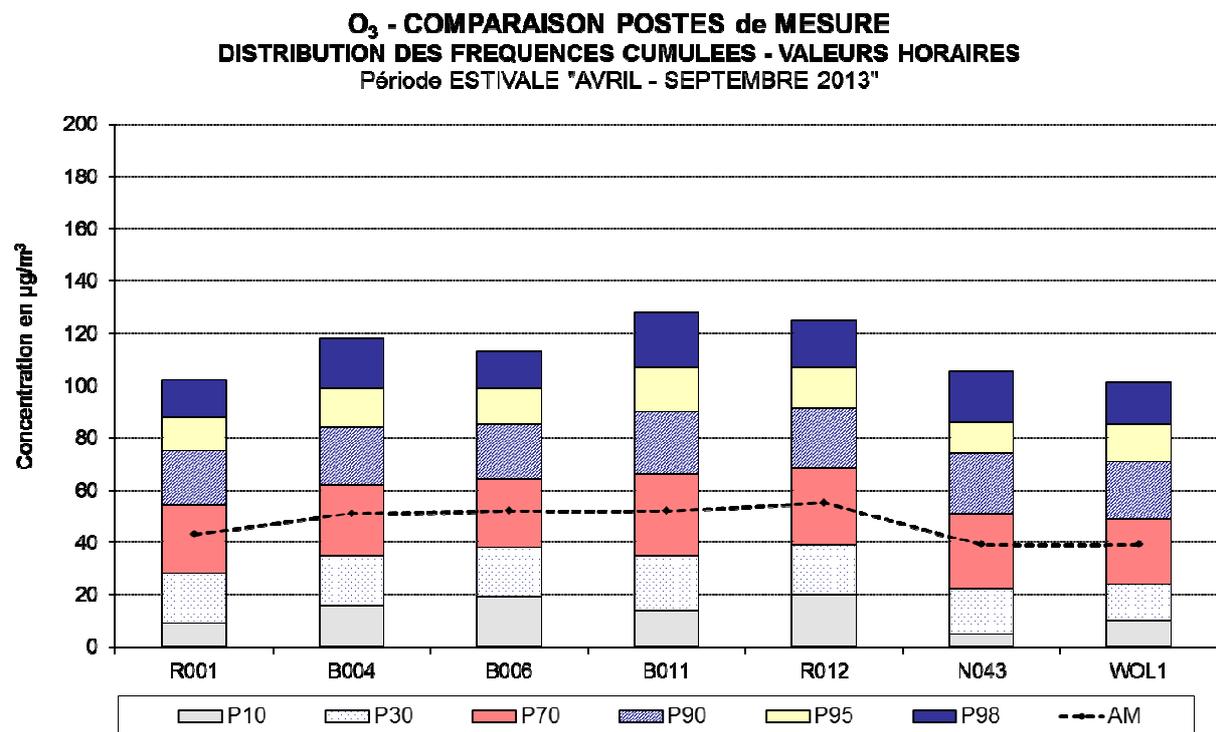


Fig. 32 : Ozone - Distribution de fréquences cumulées - valeurs horaires: avril - septembre 2013

OZONE à UCCLE (R012) - EVOLUTION dans le TEMPS
DISTRIBUTION DES FREQUENCES CUMULEES - VALEURS HORAIRES
 Période Estivale "AVRIL - SEPTEMBRE"

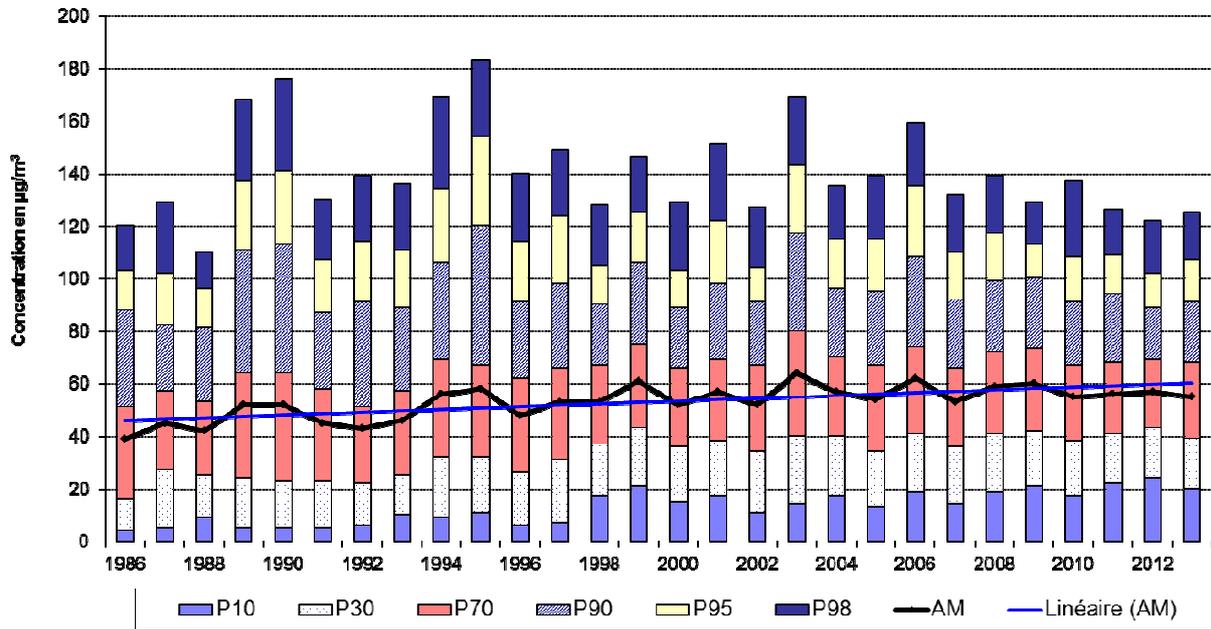


Fig. 33 : Uccle - Évolution des Valeurs Horaires en Ozone (1986-2013)
 Période estivale « avril – septembre »

OZONE à BERCHEM-Ste-Agathe (B011) - EVOLUTION dans le TEMPS
DISTRIBUTION DES FREQUENCES CUMULEES - VALEURS HORAIRES
 Période Estivale "AVRIL - SEPTEMBRE"

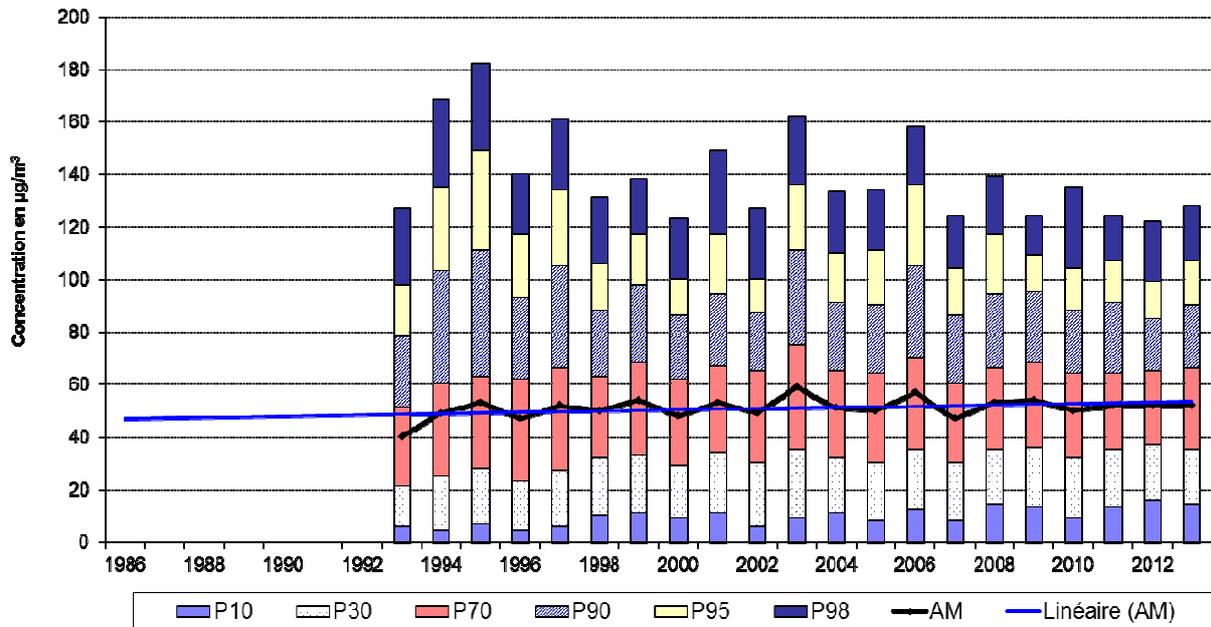


Fig. 34 : Berchem-Ste-Agathe - Évolution des Valeurs Horaires en Ozone (1993-2013)
 Période estivale « avril – septembre »

OZONE - Evolution journalière moyenne - Uccle
 Comparaison été 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013
 Période : mai - août

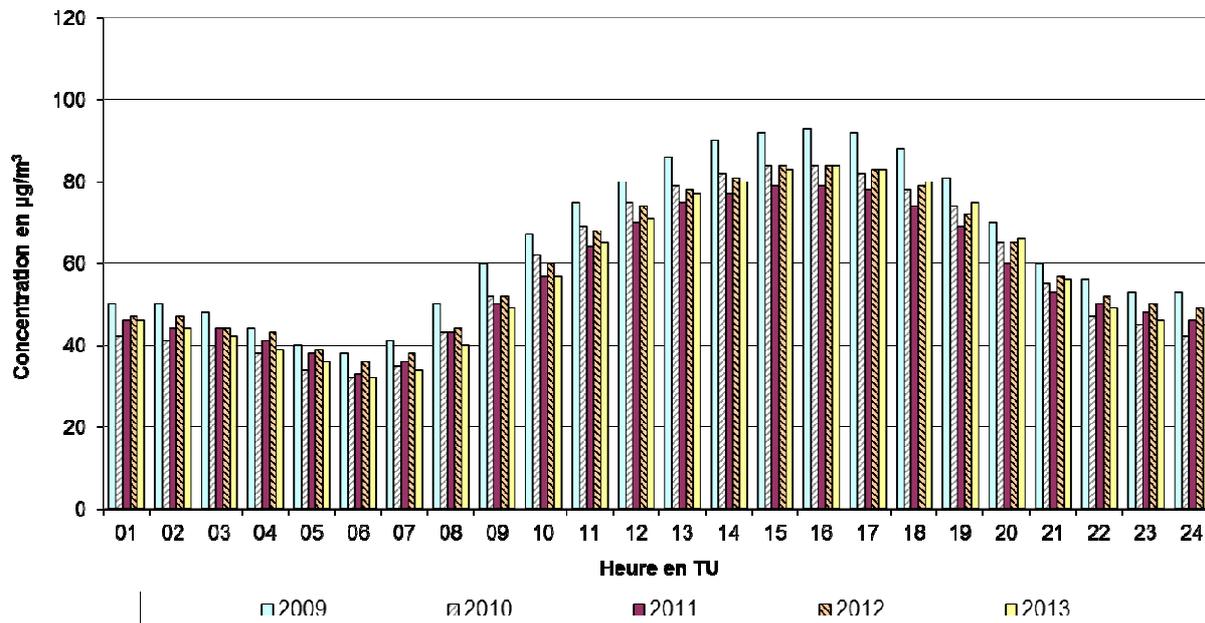


Fig. 35 : Évolution journalière moyenne en ozone à Uccle (R012)
 Comparaison des niveaux durant les périodes estivales récentes (2009 à 2013)

OZONE - Evolution journalière moyenne - Uccle
 Comparaison été 1989, 1994, 1995, 2003 et 2006
 Période : mai - août

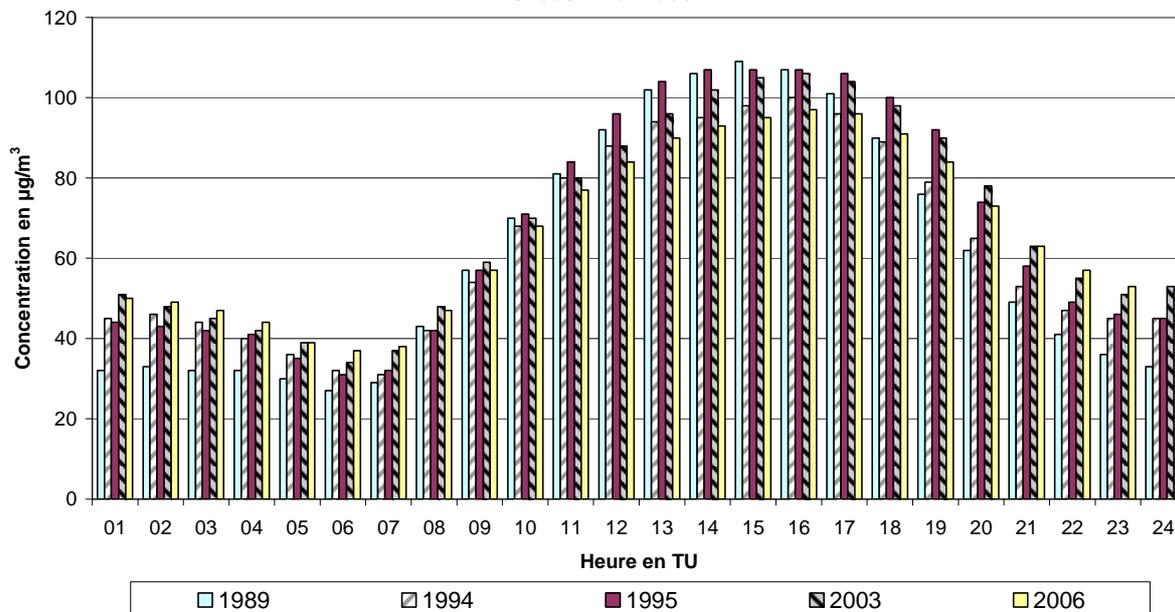


Fig. 36 : Évolution journalière moyenne en ozone à Uccle (R012)
 Comparaison des niveaux durant les étés riches en ozone (1989-1994-1995-2003-2006)

Température - Evolution journalière moyenne
 Comparaison été 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013
 Période : mai - août

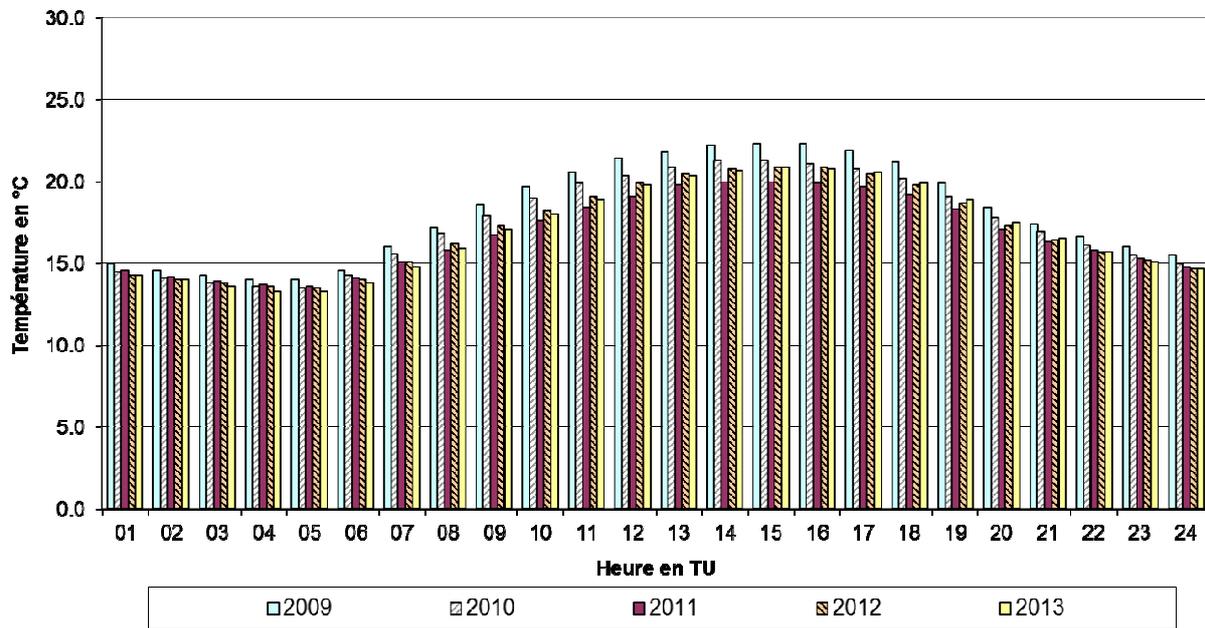


Fig. 37 : Température - évolution journalière moyenne
 Périodes estivales « mai – août » 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013

Vitesse de Vent - Evolution journalière moyenne
 Comparaison été 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013
 Période : mai - août

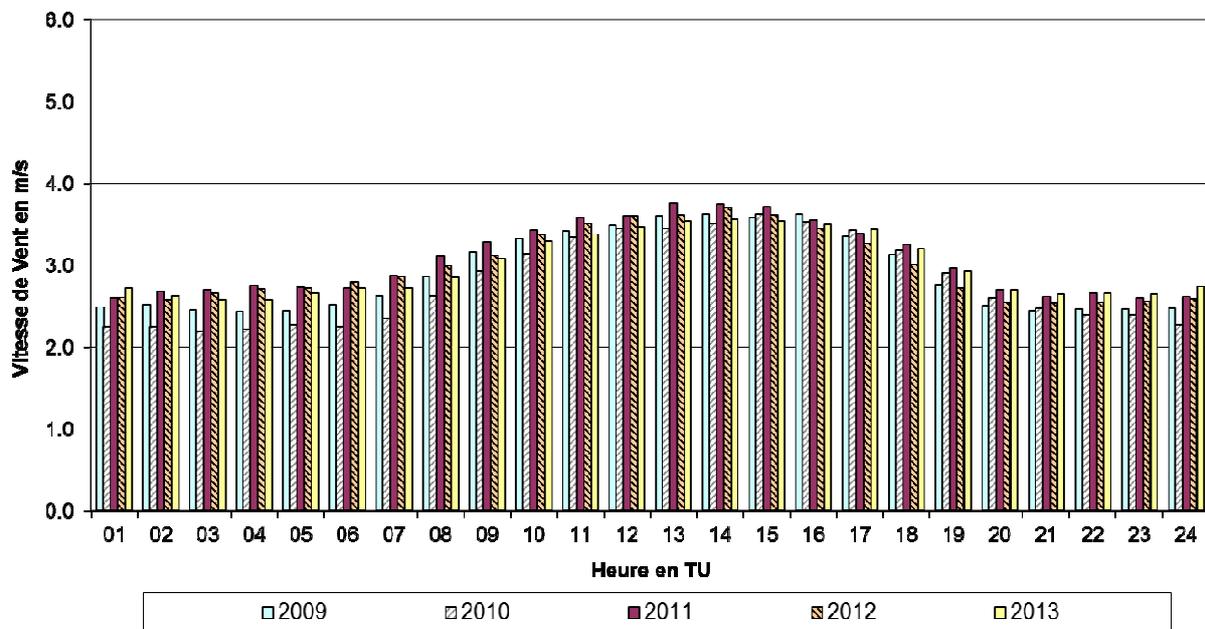


Fig. 38 : Vitesse de vent - évolution journalière moyenne
 Périodes estivales « mai – août » 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013

NO₂ : La distribution des fréquences cumulées des valeurs horaires pour le NO₂ pendant la période estivale (avril – septembre) 2013 est mentionnée au tableau ci-dessous :

Distribution des fréquences cumulées des valeurs horaires pour le dioxyde d'azote

Concentration NO₂ en µg/m³. Période : 1 avril – 30 septembre

Poste	Per	day	P ₃₀	P ₅₀	P ₇₀	P ₈₀	P ₉₀	P ₉₅	P ₉₈	P _{99.9}	MA	MG	%Nt
41R001	é13	all	25	34	45	52	64	74	88	108	37	32	92,9
41R002	é13	all	32	43	56	64	76	88	100	119	46	41	96,8
41B003	é13	all	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
41B004	é13	all	18	26	35	42	53	64	79	100	30	25	96,5
41B006	é13	all	21	28	38	45	56	66	78	98	32	27	97,6
41B008	é13	all	37	51	68	81	99	115	133	163	57	49	97,8
41B011	é13	all	12	18	28	34	44	53	66	80	22	17	96,4
41R012	é13	all	13	19	27	33	42	52	63	81	22	18	96,2
41N043	é13	all	23	32	45	53	65	78	91	110	37	31	96,1
41MEU1	é13	all	13	20	30	37	49	60	77	95	25	19	97,2
41WOL1	é13	all	23	31	43	50	62	72	86	102	35	30	92,3

A l'intérieur des zones avec d'importantes émissions une part du NO est oxydée par l'ozone. La concentration en NO₂ y est donc plus élevée pendant les périodes à forte concentration d'ozone.

La distribution des fréquences cumulées de NO₂ pour les différents postes de mesure pendant la période estivale 2013 est illustrée à la figure 39. Les figures 40 et 41 montrent l'évolution de la distribution des fréquences cumulées pour plusieurs périodes estivales (1987 à 2013). Le graphique à la figure 40 correspond au poste de mesure de l'Avenue de la Couronne à Ixelles (R002) et le graphique à la figure 41 au poste de mesure à Uccle (R012).

NO₂ - COMPARAISON POSTES de MESURE
DISTRIBUTION DES FREQUENCES CUMULEES - VALEURS HORAIRES
 Période ESTIVALE "AVRIL - SEPTEMBRE 2013"

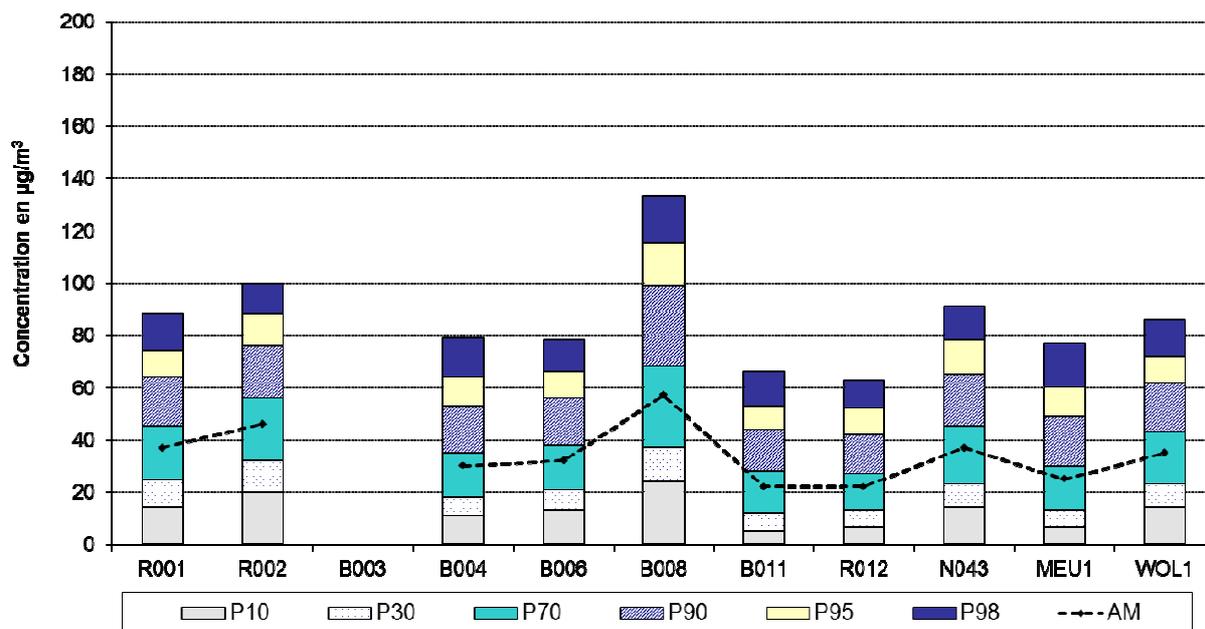


Fig.39 : NO₂ - Distribution de fréquences cumulées - valeurs horaires: avril - septembre 2013

NO₂ à IXELLES (R002) - EVOLUTION dans le TEMPS
DISTRIBUTION DES FREQUENCES CUMULEES - VALEURS HORAIRES
 Période ESTIVALE "AVRIL - SEPTEMBRE"

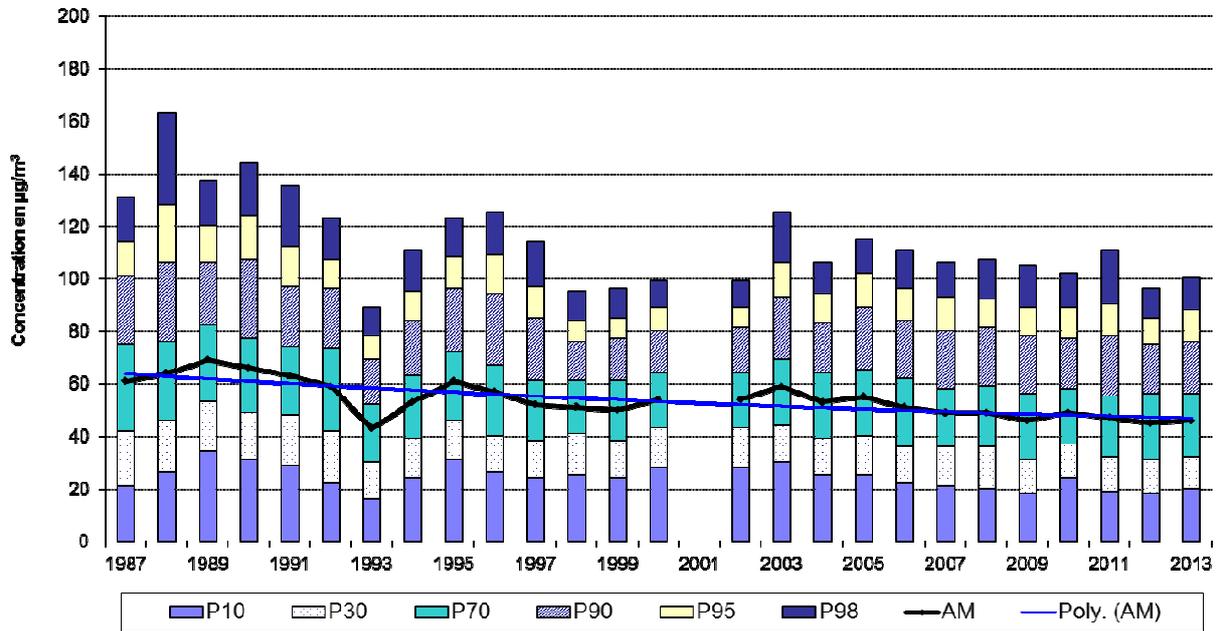


Fig. 40 : Ixelles – Évolution de Valeurs Horaires en NO₂
 Période estivale « avril – septembre » (1987-2013)

NO₂ à UCCLE (R012) - EVOLUTION dans le TEMPS
DISTRIBUTION DES FREQUENCES CUMULEES - VALEURS HORAIRES
 Période ESTIVALE "AVRIL - SEPTEMBRE"

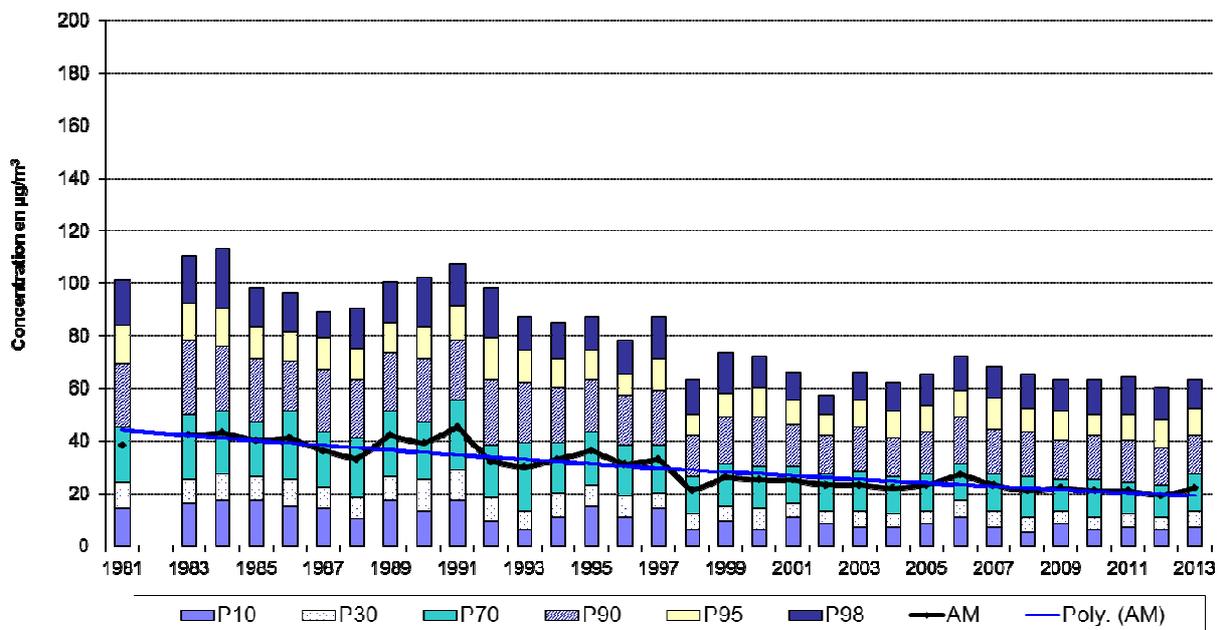


Fig. 41 : Arts-Loi – Évolution de Valeurs Horaires en NO₂
 Période estivale « avril – septembre » (1981-2013)

15 Concentration d'ozone en fonction de la température, de la vitesse et de la direction du vent

La figure 42 reproduit, pour la période *mai – août 2013*, toutes les valeurs semi-horaires relatives à l'ozone (R012 à Uccle) en fonction de la température (M003 à Uccle), dans un diagramme XY. La concentration en O₃ est portée sur l'axe Y et la température moyenne semi-horaire sur l'axe X. On remarque clairement que le risque de valeurs plus élevées en ozone augmente en cas de températures plus élevées.

Les figures 43, 44 et 45 représentent les concentrations moyennes en O₃, en NO₂ et en NO, en fonction de la direction du vent. Les résultats sont indiqués avec, en arrière plan, une carte de la Région de Bruxelles-Capitale. Les graphiques au-dessus représentent la situation pendant *la période estivale "avril-septembre 2013"* et les graphiques en dessous la situation durant *la période hivernale "octobre 2012 – mars 2013"*.

L'ozone, et en partie aussi le NO₂, sont des polluants secondaires. La représentation sous forme de rose de pollution est dans ce cas intéressante, surtout pour se faire une idée de la distribution spatiale des concentrations, plutôt que pour l'interprétation des résultats en fonction de la direction du vent.

Les concentrations en ozone sont plus élevées en période estivale qu'en période hivernale et plus élevées quand l'emplacement du poste de mesure est moins directement influencé par les émissions du trafic. Le niveau moyen des concentrations d'ozone (figure 43) est assez comparable dans les postes de mesure B011 (Berchem-Ste-Agathe) et R012 (Uccle). Les concentrations à Molenbeek (R001), l'Avant Port (N043) et Woluwé (B004) sont légèrement inférieures.

Pour le NO₂ il n'y a pas de grandes différences entre la situation estivale et hivernale (figure 44). Les concentrations moyennes en hiver sont légèrement supérieures à celles de l'été. Uniquement au poste de mesure Arts-Loi la concentration moyenne en été pouvait être supérieure à celle de l'hiver. Ceci est dû à la forte densité de circulation et à la conversion du NO en NO₂ (avec disparition de l'ozone).

Pour le NO on peut constater des différences plus prononcées entre les différents postes de mesure et entre la situation moyenne estivale et hivernale (figure 45). Les concentrations sont plus élevées au centre ville et à proximité des axes de trafic. Les concentrations en NO sont très basses dans la périphérie, et plus particulièrement durant les périodes estivales. Le surplus en ozone y oxyde presque entièrement les restes de NO en NO₂.

UCCLE - OZONE en fonction de la TEMPERATURE

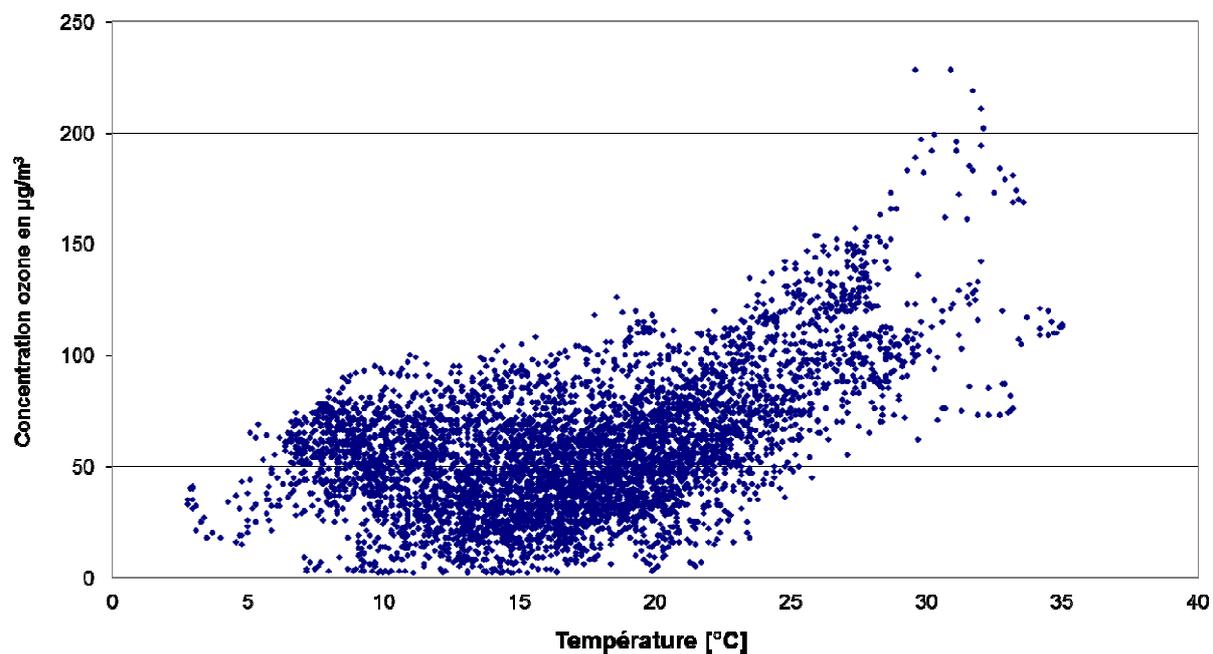


Fig. 42 : Uccle : Concentrations en ozone en fonction de la température (mai - août 2013)

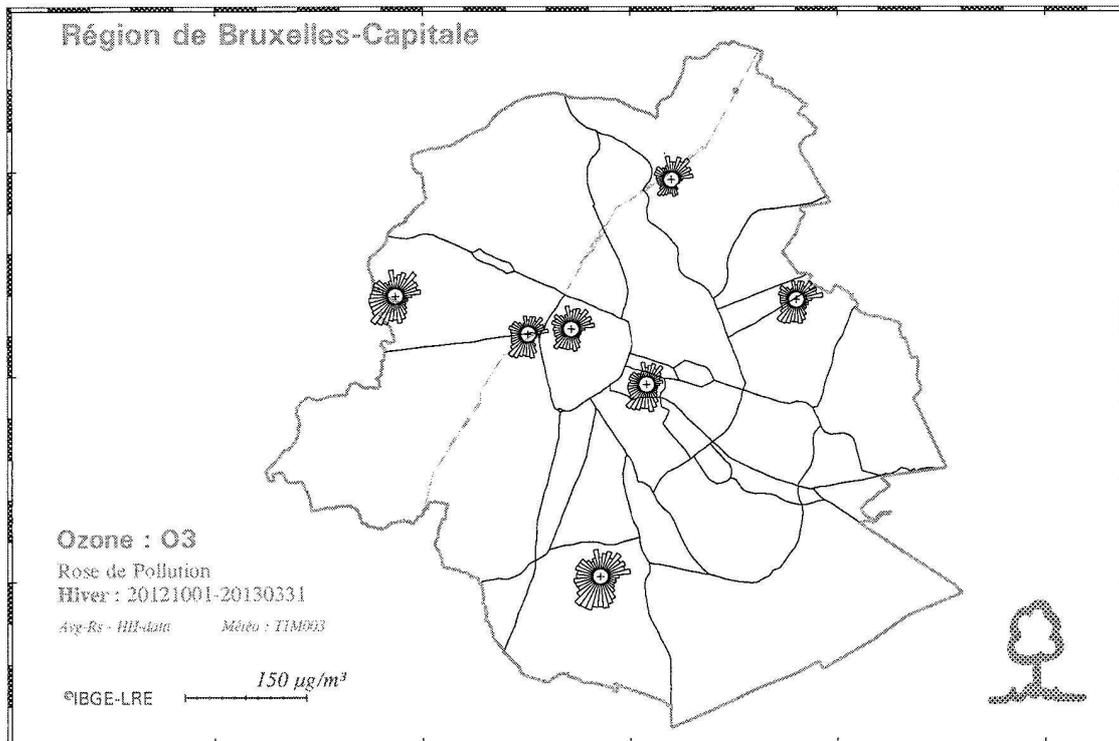
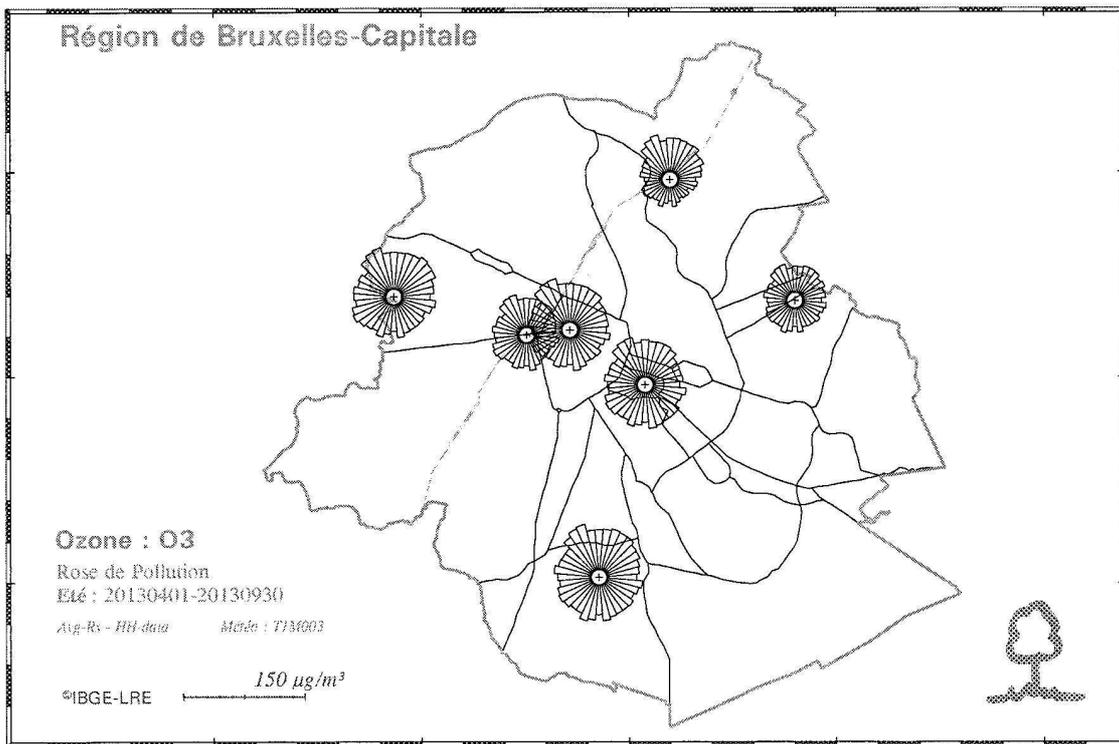


Fig. 43 : Distribution spatiale des concentrations en O₃ pendant l'été et l'hiver

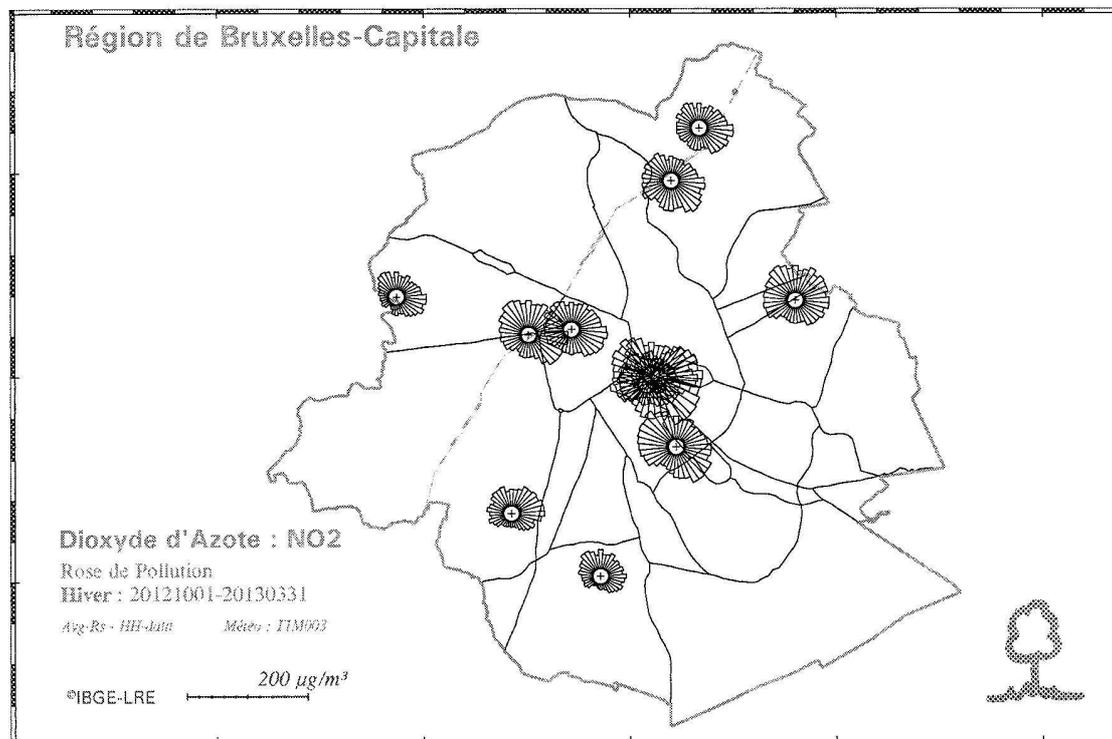
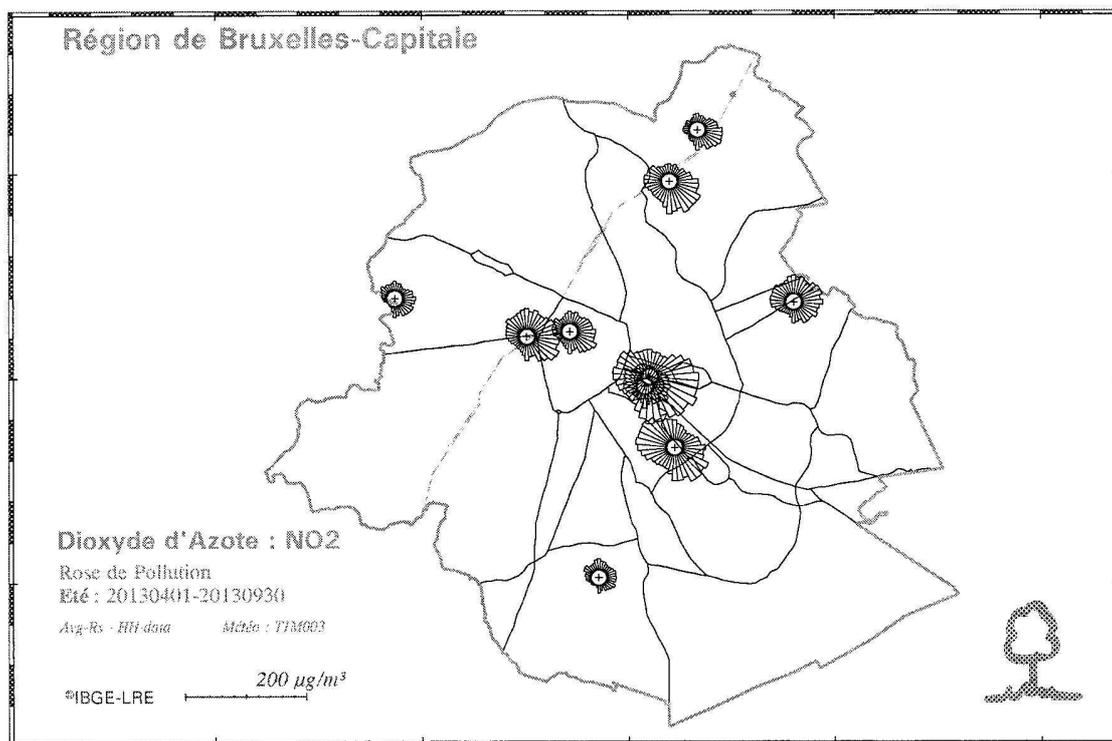


Fig. 44 : Distribution spatiale des concentrations en NO₂ pendant l'été et l'hiver

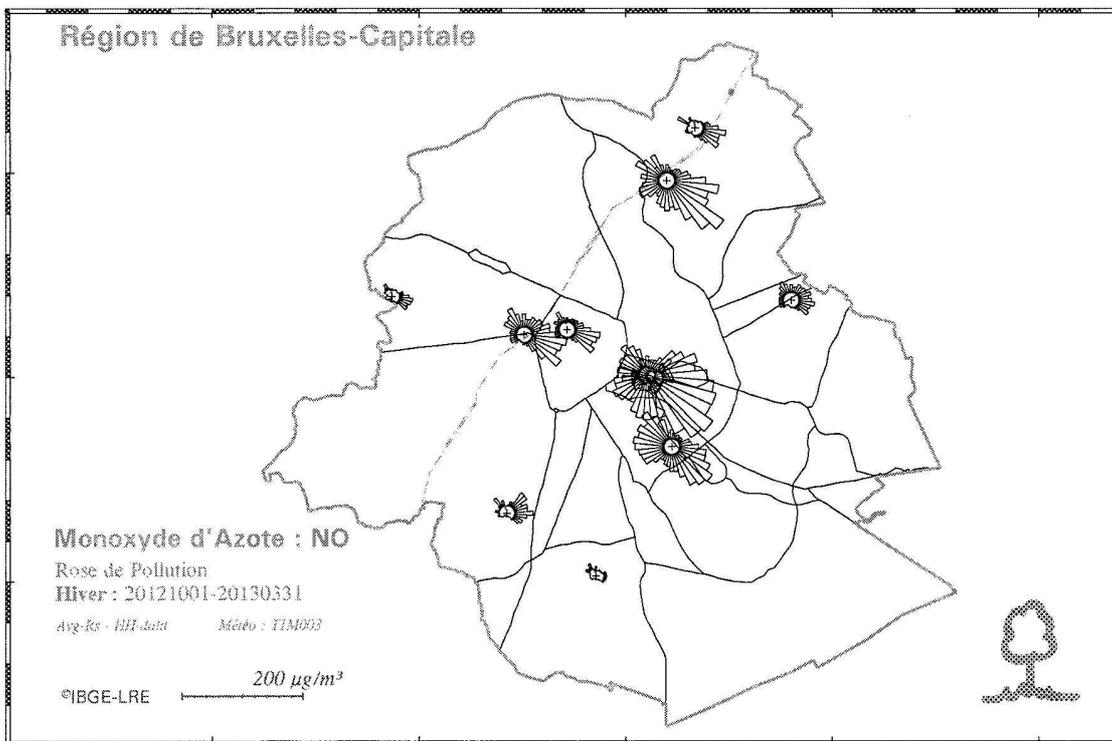
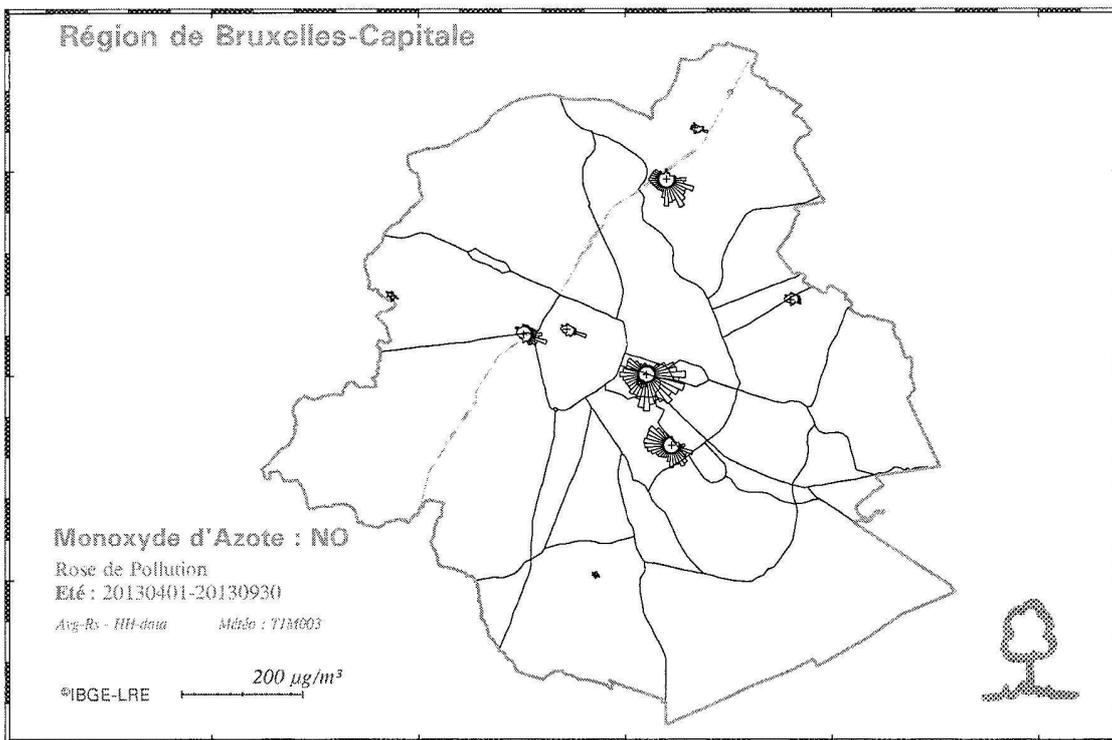


Fig. 45 : Distribution spatiale des concentrations en NO pendant l'été et l'hiver

16 L'OZONE les WEEK-ENDS et JOURS FÉRIÉS

Une comparaison des résultats entre différents postes de mesure montre bien que les concentrations en ozone sont en moyenne plus élevées aux endroits moins exposés au trafic (postes de mesure d'Uccle, de Berchem et du Parlement Européen).

Analogue à ce phénomène on peut constater que, dans tous les postes de mesure, les concentrations en ozone sont plus basses pendant les périodes à trafic intense et plus élevées pendant les périodes avec moins de trafic. Dans le tableau suivant les résultats obtenus les jours ouvrables sont comparés avec ceux des jours non ouvrables. Il apparaît que les concentrations en ozone sont systématiquement plus élevées les jours non ouvrables.

Distribution des fréquences cumulées des valeurs horaires pour l'ozone
 Comparaison entre *jours ouvrables* (ouv) et *week-ends et jours fériés* (wkf)
 Concentration O₃ in µg/m³. Période : 1^{er} avril – 30 septembre 2013

Poste	Per	day	P ₃₀	P ₅₀	P ₇₀	P ₈₀	P ₉₀	P ₉₅	P ₉₈	P _{99.9}	MA	MG	%Np
41R001	é13	ouv	24	37	51	60	73	88	105	169	40	29	98,0
41R001	é13	wkf	37	50	60	66	76	88	97	127	48	40	98,6
41B004	é13	ouv	32	46	60	68	85	100	123	205	49	40	98,5
41B004	é13	wkf	43	56	67	75	84	97	113	146	55	49	98,5
41B006	é13	ouv	34	47	60	69	84	98	116	183	49	40	97,8
41B006	é13	wkf	46	58	70	76	86	100	109	149	58	52	98,1
41B011	é13	ouv	32	47	63	73	91	109	132	206	50	38	97,3
41B011	é13	wkf	43	57	71	78	89	103	116	145	57	47	97,0
41R012	é13	ouv	36	51	66	75	91	108	130	198	54	44	97,2
41R012	é13	wkf	44	58	71	79	90	103	112	136	58	50	97,0
41N043	é13	ouv	17	30	46	57	70	84	107	185	35	23	98,5
41N043	é13	wkf	35	47	58	67	78	89	103	130	48	39	98,3
41WOL1	é13	ouv	21	33	46	55	70	85	102	188	37	27	97,7
41WOL1	é13	wkf	32	44	54	61	72	84	99	135	44	37	98,6

ouv : jours ouvrables
 wkf : week-end et jours fériés
 %Np : pourcentage des données validées (ouv ou wkf)

Les moyennes arithmétiques (MA) et géométriques (MG) ainsi que la majorité des données (P50 à P90) montrent des concentrations moyennes en ozone plus élevées les week-ends et jours fériés (wkf). Ce phénomène est constaté chaque année (voir les résultats publiés dans les rapports IBGE précédents de la “*Qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale*”, respectivement pour les périodes estivales de 1994, '95, ..., 2000, 2001, ..., 2011 et 2012).

D'autre part, les concentrations en NO₂ sont en moyenne plus élevées les jours ouvrables que les jours non-ouvrables, comme le montrent les résultats de la distribution des fréquences cumulées pour NO₂. Cette différence est la plus marquée dans les postes de mesure à proximité du trafic (R002, B008).

Distribution des fréquences cumulées des valeurs horaires pour le dioxyde d'azote

Comparaison entre *jours ouvrables* (ouv) et *week-ends et jours fériés* (wkf)

Concentration NO₂ en µg/m³. Période : 1^{er} avril – 30 septembre 2013

Poste	Per	day	P ₃₀	P ₅₀	P ₇₀	P ₈₀	P ₉₀	P ₉₅	P ₉₈	P _{99.9}	MA	MG	%Np
41R001	é13	ouv	29	39	50	57	69	80	95	121	42	36	92,3
41R001	é13	wkf	18	25	33	39	48	56	63	90	27	23	94,4
41R002	é13	ouv	37	50	62	70	81	93	104	132	51	46	96,4
41R002	é13	wkf	25	32	41	48	55	63	71	95	35	32	97,8
41B003	é13	ouv	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
41B003	é13	wkf	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
41B004	é13	ouv	22	29	39	46	58	71	86	116	33	29	95,9
41B004	é13	wkf	14	18	25	31	39	46	54	70	21	18	97,7
41B006	é13	ouv	25	33	43	50	61	70	84	108	36	31	97,5
41B006	é13	wkf	16	20	26	30	38	44	52	67	22	19	97,8
41B008	é13	ouv	45	61	79	91	107	122	141	204	65	57	97,8
41B008	é13	wkf	29	37	47	53	61	69	76	104	39	36	97,8
41B011	é13	ouv	14	21	31	37	48	57	69	97	25	20	96,6
41B011	é13	wkf	8	14	20	25	32	38	49	75	16	12	96,0
41R012	é13	ouv	15	22	30	36	47	56	66	101	25	21	96,7
41R012	é13	wkf	10	14	20	24	32	37	46	88	17	13	95,0
41N043	é13	ouv	30	39	51	59	71	84	98	124	43	38	95,5
41N043	é13	wkf	15	20	27	33	42	50	61	81	23	20	97,5
41MEU1	é13	ouv	16	24	35	42	55	67	81	117	29	23	96,6
41MEU1	é13	wkf	9	13	19	25	32	41	47	63	16	13	98,6
41WOL1	é13	ouv	28	37	48	55	66	78	90	115	40	35	91,6
41WOL1	é13	wkf	16	22	29	35	44	52	59	103	25	22	94,1

Les figures 46 à 52 donnent une représentation graphique de la différence en concentration moyenne d'O₃ et de NO₂ *les jours ouvrables et non-ouvrables*. Les graphiques indiquent respectivement pour les postes de mesure d'Uccle, Berchem-Ste-Agathe, Molenbeek, l'Avant Port, Woluwé-St-Lambert, le Parlement Européen et Ste-Catherine, l'évolution journalière moyenne des concentrations d'O₃ et NO₂ pour les deux types de jours (*jours ouvrables et non-ouvrables*). Le profil journalier de la concentration en NO₂ est complémentaire au profil de la concentration en O₃. En général des valeurs plus élevées pour le NO₂ et plus basses pour l'O₃ sont atteintes les jours ouvrables.

On constate de plus grosses différences au niveau des concentrations pour les 2 types de jours aux postes de mesure où l'influence de la circulation est plus intense, notamment à l'Avant Port, Molenbeek et Woluwé. Les différences sont moins prononcées aux postes de mesure où l'influence du trafic est moins directe (B011 en R012).

Les graphiques de la figure 53 et 54 représentent, pour les deux types de jours, l'évolution journalière moyenne en NO₂ pour les postes de mesure Belliard Remard (B008), Parc Meudon (MEU1) et l'Avenue de la Couronne à Ixelles (R002).

La différence des concentrations en ozone les *jours ouvrables et non-ouvrables* n'est pas la conséquence d'une différence frappante dans les conditions météorologiques. La figure 55 reprend l'évolution journalière moyenne de la température et de la vitesse de vent pour les deux types de jours. En ce qui concerne la température, aucune différence significative n'a été observée. Pour la vitesse de vent on note seulement une légère différence aux heures matinales.

OZONE - Uccle - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOÛT 2013

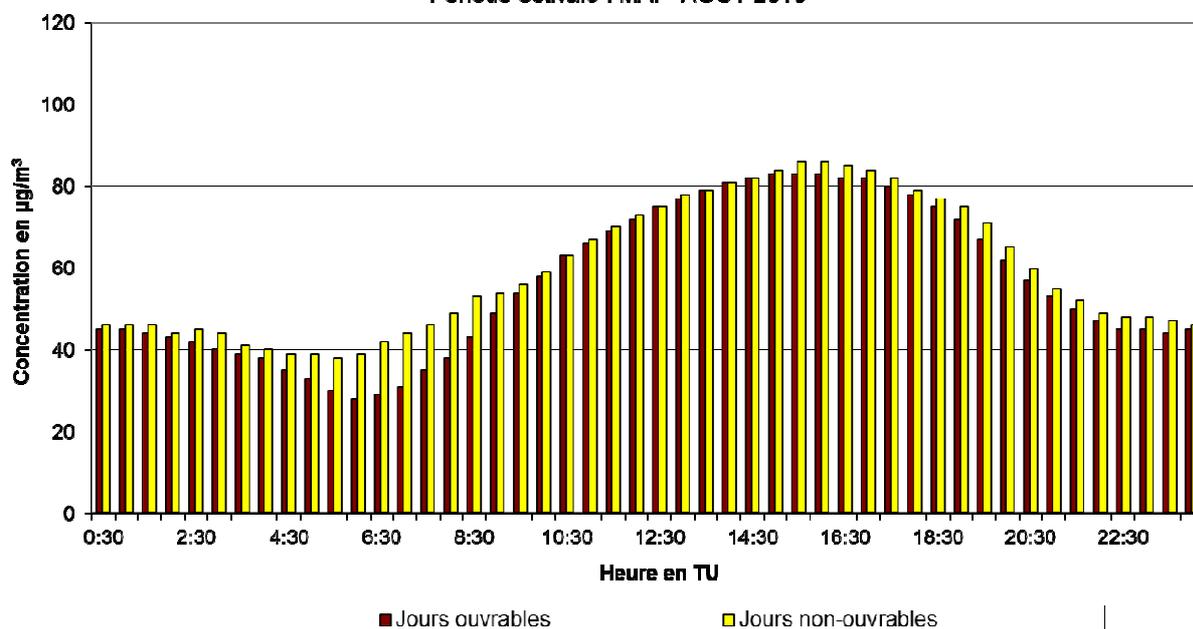


Fig. 46.a : **Uccle** : Évolution journalière moyenne de la concentration en O₃ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai - août 2013

NO₂ - Uccle - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOÛT 2013

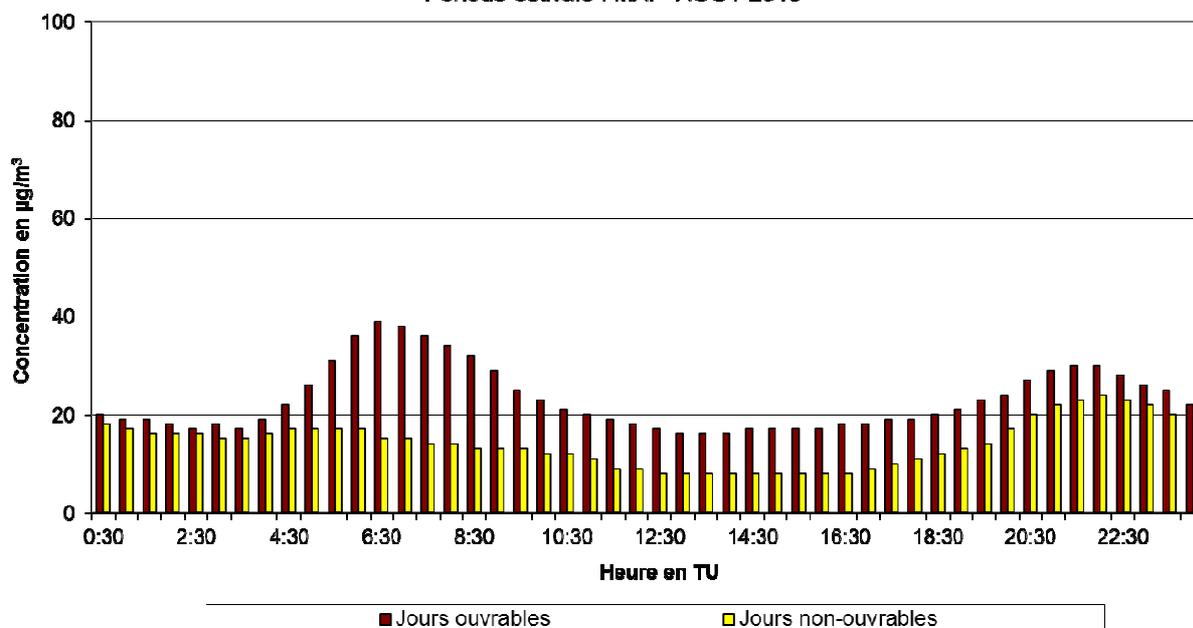


Fig. 46.b : **Uccle** : Évolution journalière moyenne de la concentration en NO₂ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai – août 2013

OZONE - Berchem-Ste-Agathe - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOUT 2013

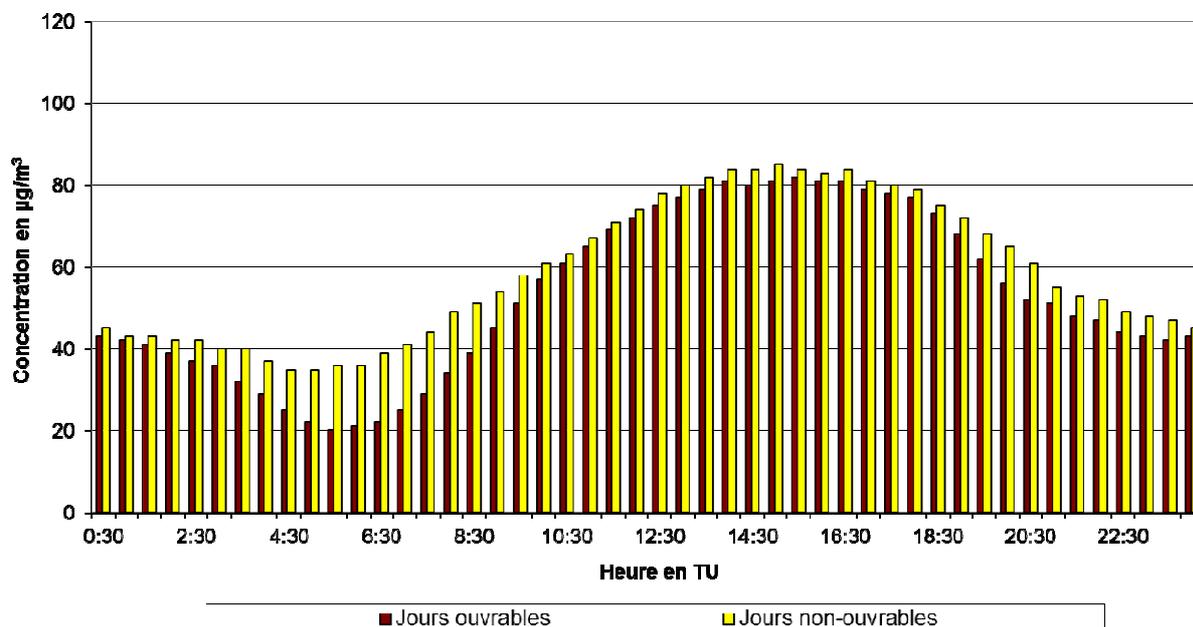


Fig. 47.a : **Berchem-Ste-Agathe** : Évolution journalière moyenne de la concentration en O₃ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai - août 2013

NO₂ - Berchem-Ste-Agathe - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOUT 2013

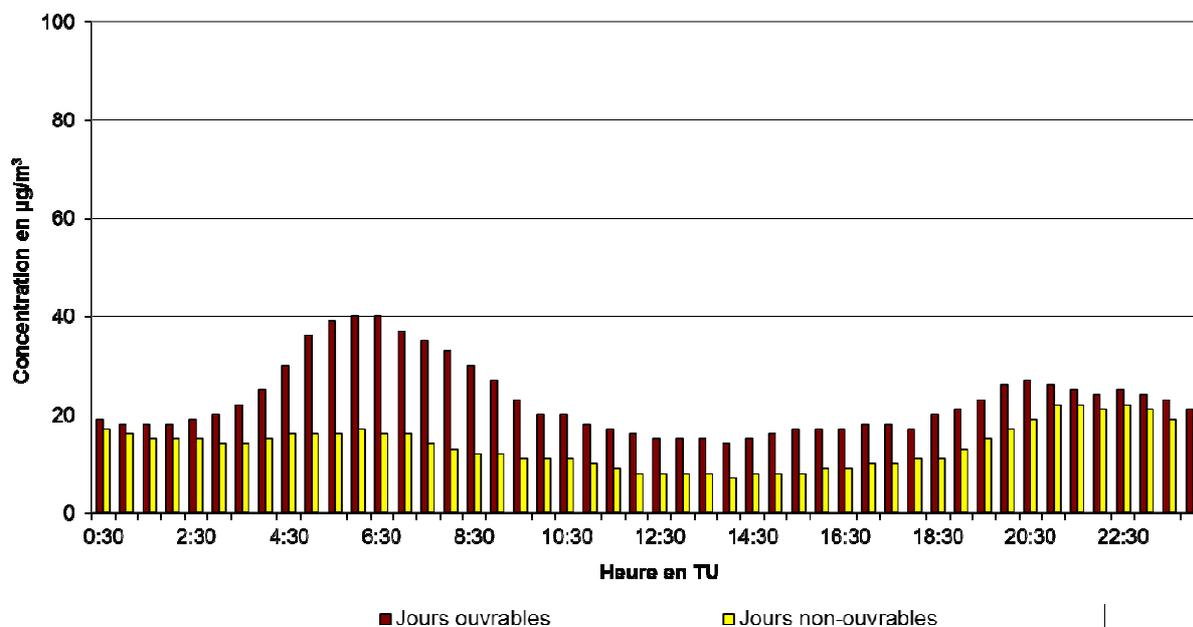


Fig. 47.b : **Berchem-Ste-Agathe** : Évolution journalière moyenne de la concentration en NO₂ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant le période mai – août 2013

OZONE - Molenbeek - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOÛT 2013

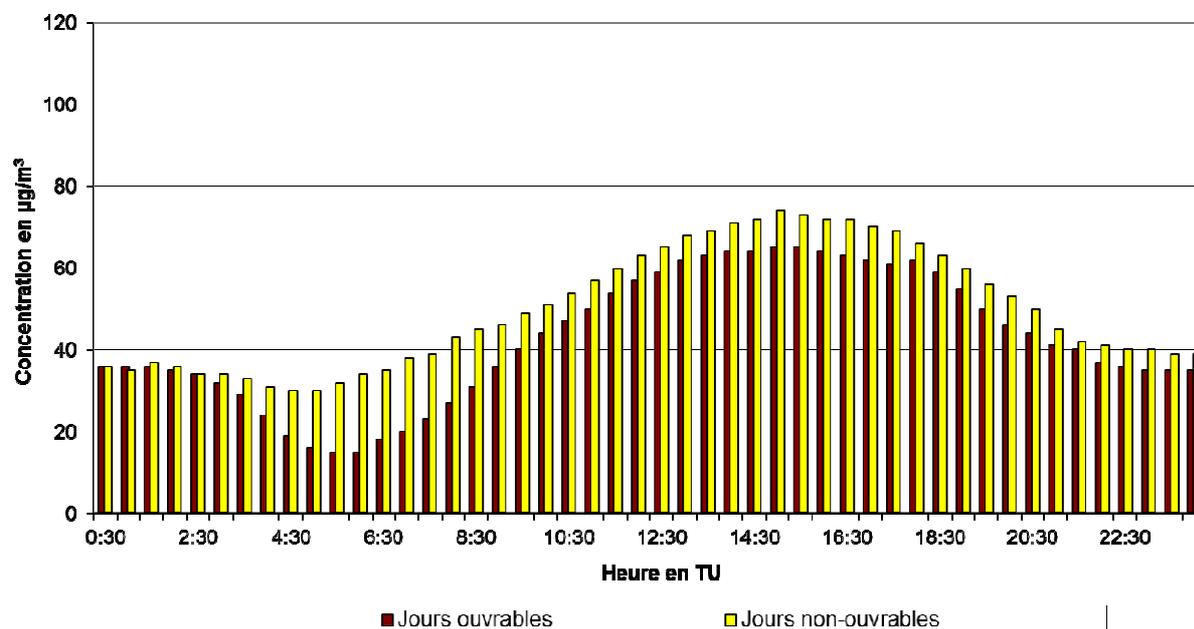


Fig. 48.a : **Molenbeek** : Évolution journalière moyenne de la concentration en O₃ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai- août 2013

NO₂ - Molenbeek - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOÛT 2013

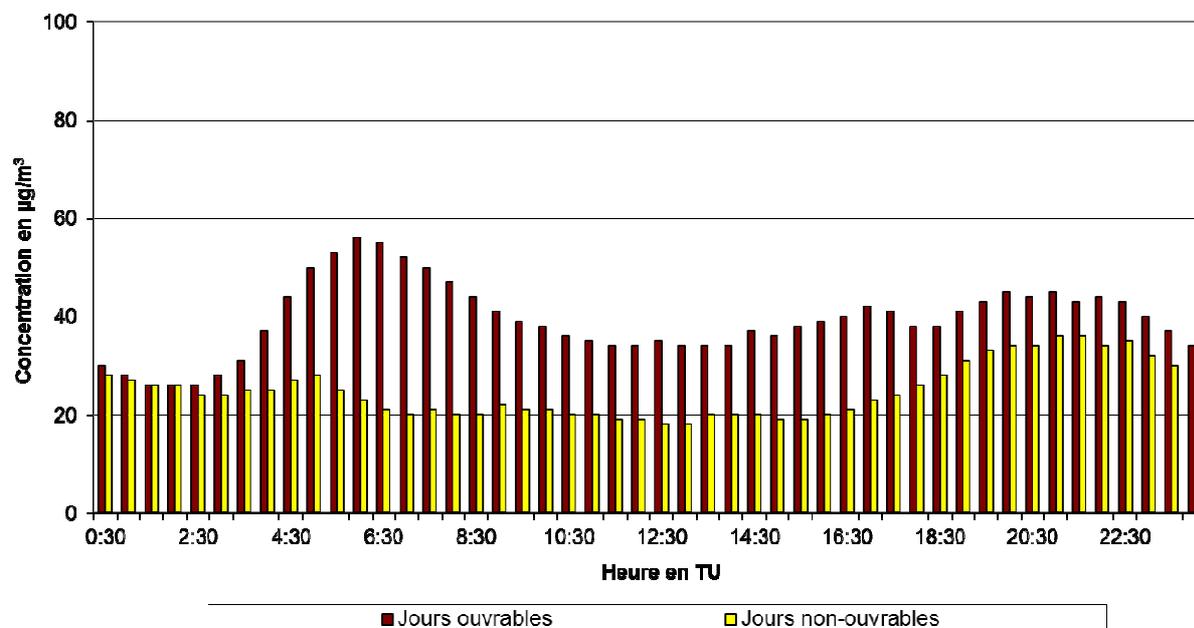


Fig. 48.b : **Molenbeek** : Évolution journalière moyenne de la concentration en NO₂ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai – août 2013

OZONE - Avant Port - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOUT 2013

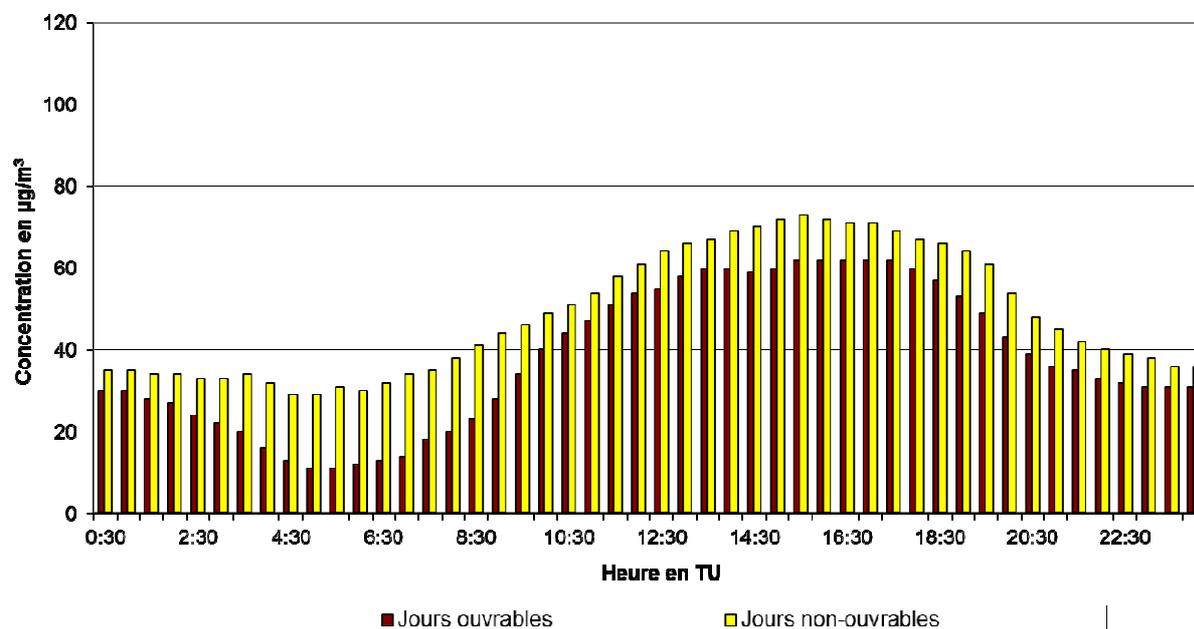


Fig. 49.a : **Avant Port** : Évolution journalière moyenne de la concentration en O₃ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai - août 2013

NO₂ - Avant Port - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOUT 2013

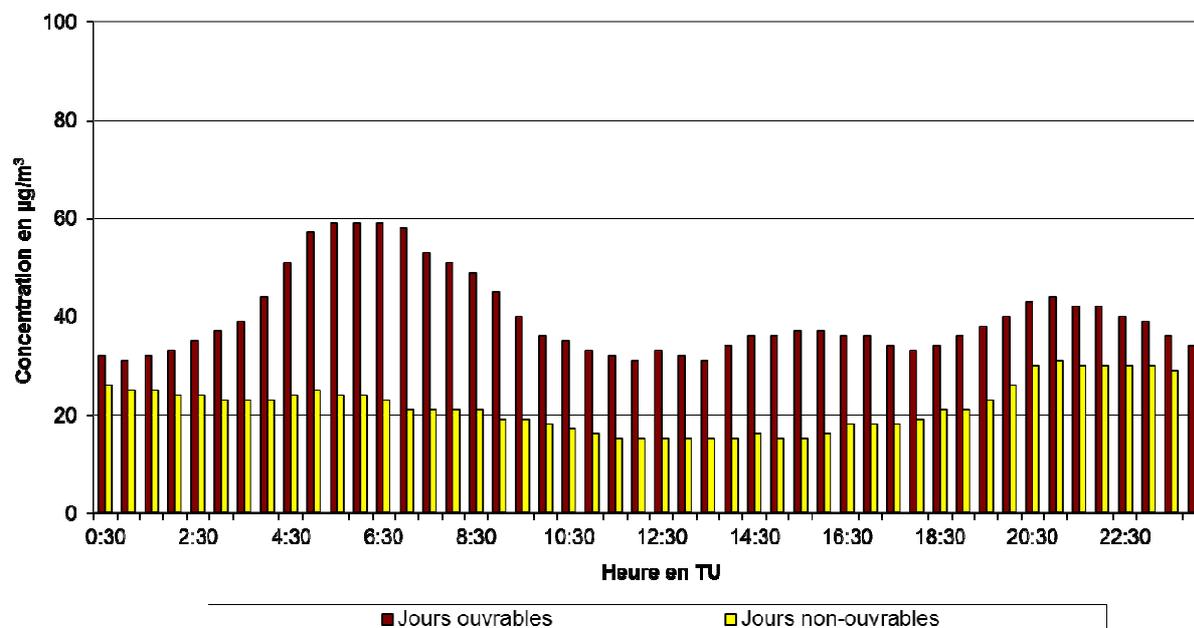


Fig. 49.b : **Avant Port** : Évolution journalière moyenne de la concentration en NO₂ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai – août 2013

OZONE - Woluwé-St-Lambert - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOUT 2013

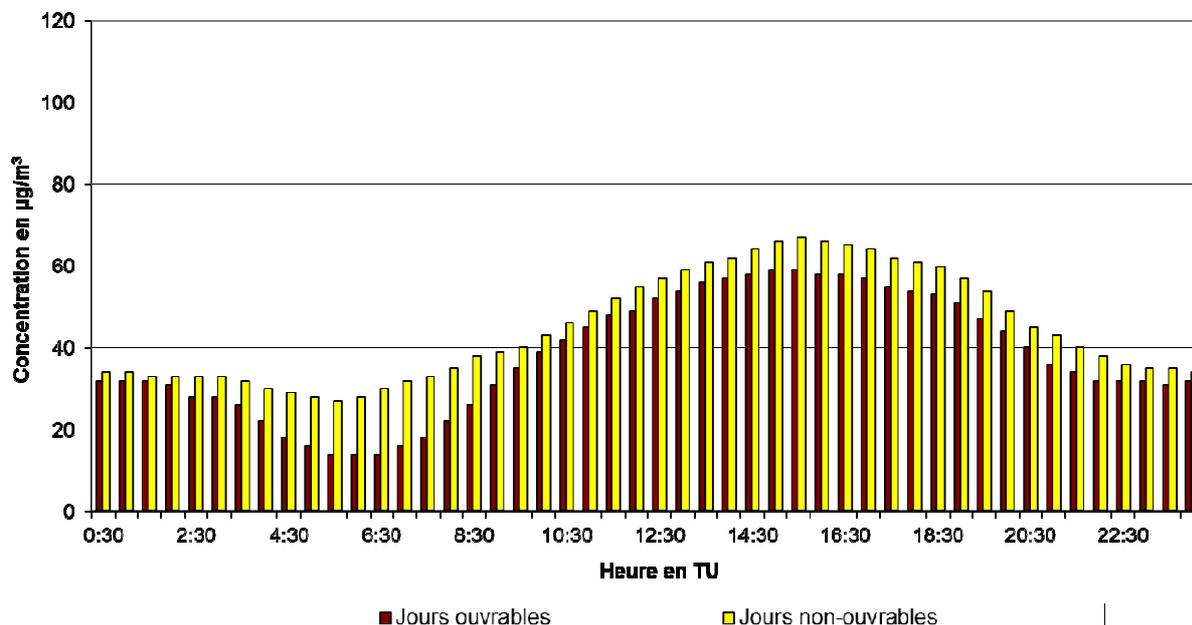


Fig. 50.a : **Woluwé-St-Lambert** : Évolution journalière moyenne de la concentration en O₃ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai - août 2013

NO₂ - Woluwé-St-Lambert - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOUT 2013

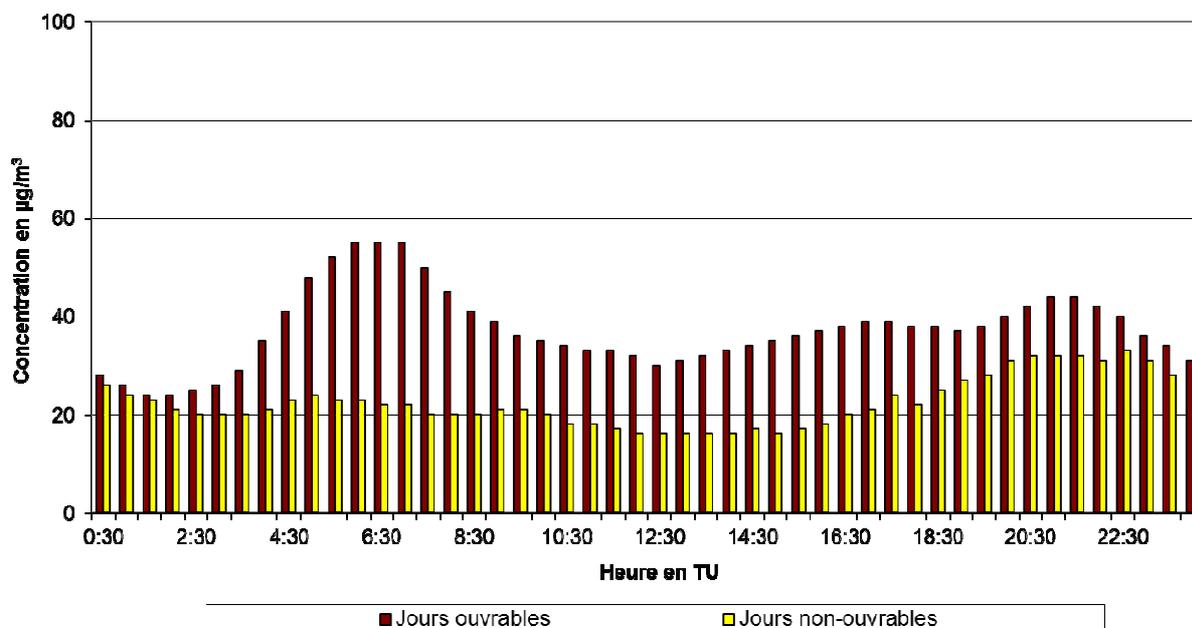


Fig. 50.b : **Woluwé-St-Lambert** : Évolution journalière moyenne de la concentration en NO₂ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai – août 2013

OZONE - Parlement Européen - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOUT 2013

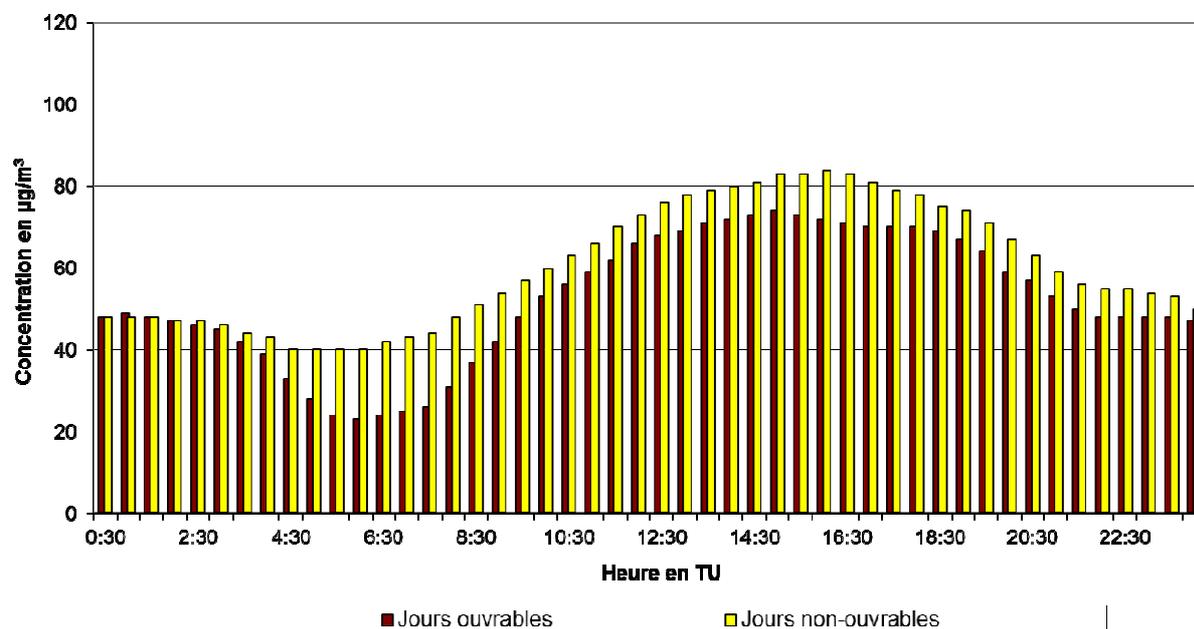


Fig. 51.a : **Parlement Européen** : Évolution journalière moyenne de la concentration en O₃ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai - août 2013

NO₂ - Parlement Européen - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOUT 2013

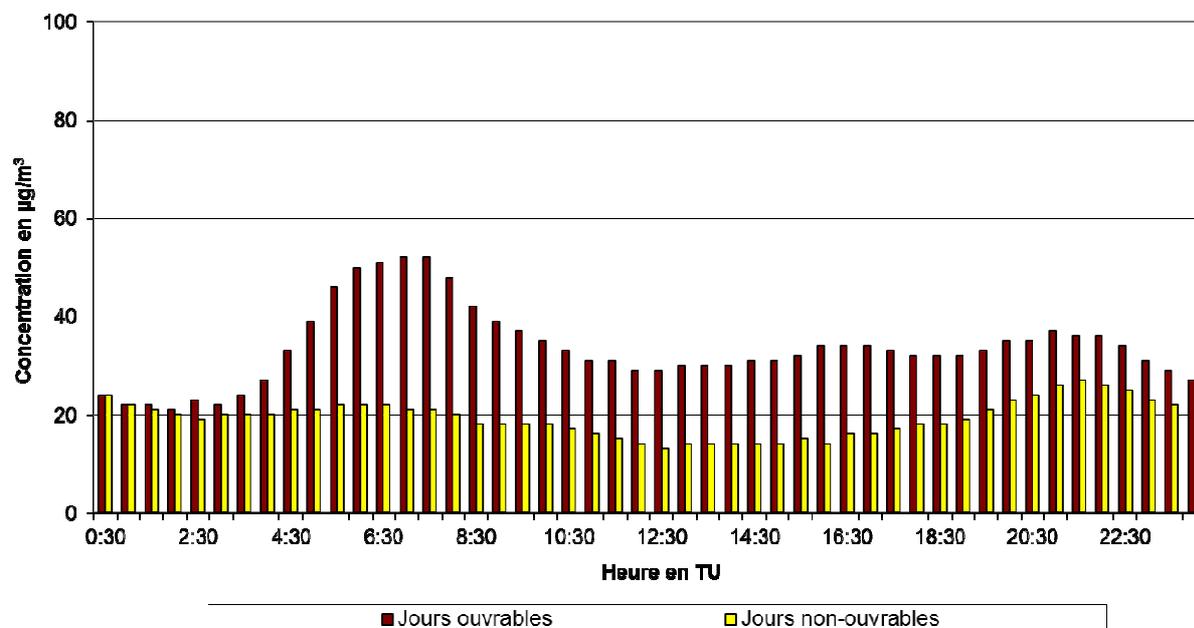


Fig. 51.b : **Parlement Européen** : Évolution journalière moyenne de la concentration en NO₂ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai – août 2013

OZONE - Ste-Catherine - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOUT 2013

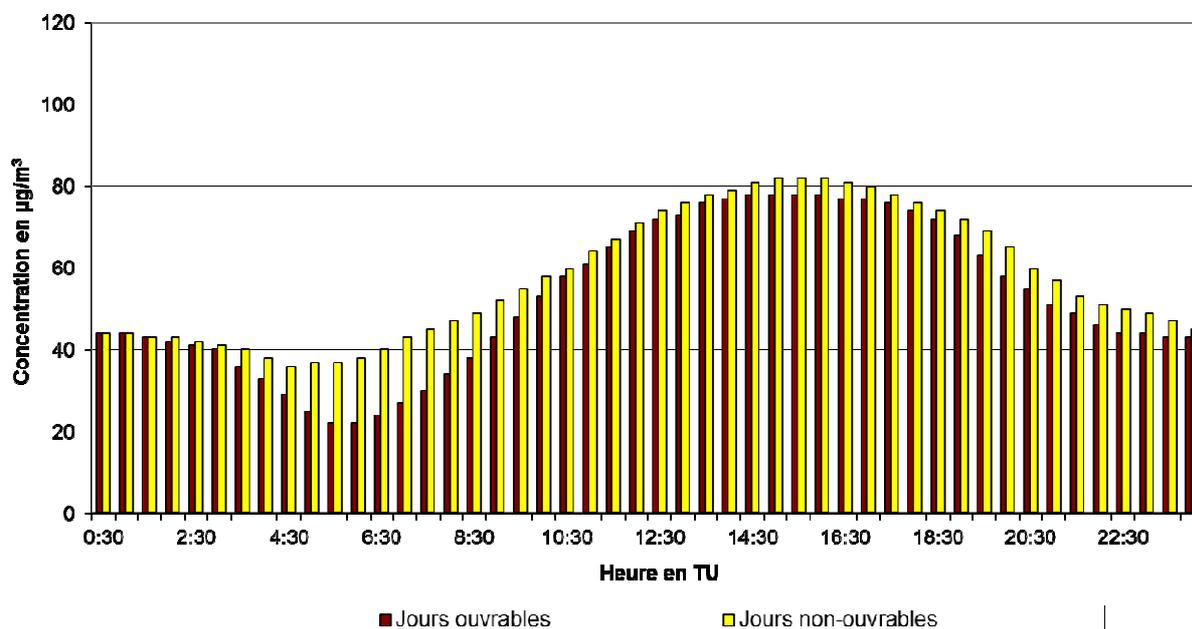


Fig. 52.a : **Ste-Catherine** : Évolution journalière moyenne de la concentration en O₃ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai - août 2013

NO₂ - Ste-Catherine - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOUT 2013

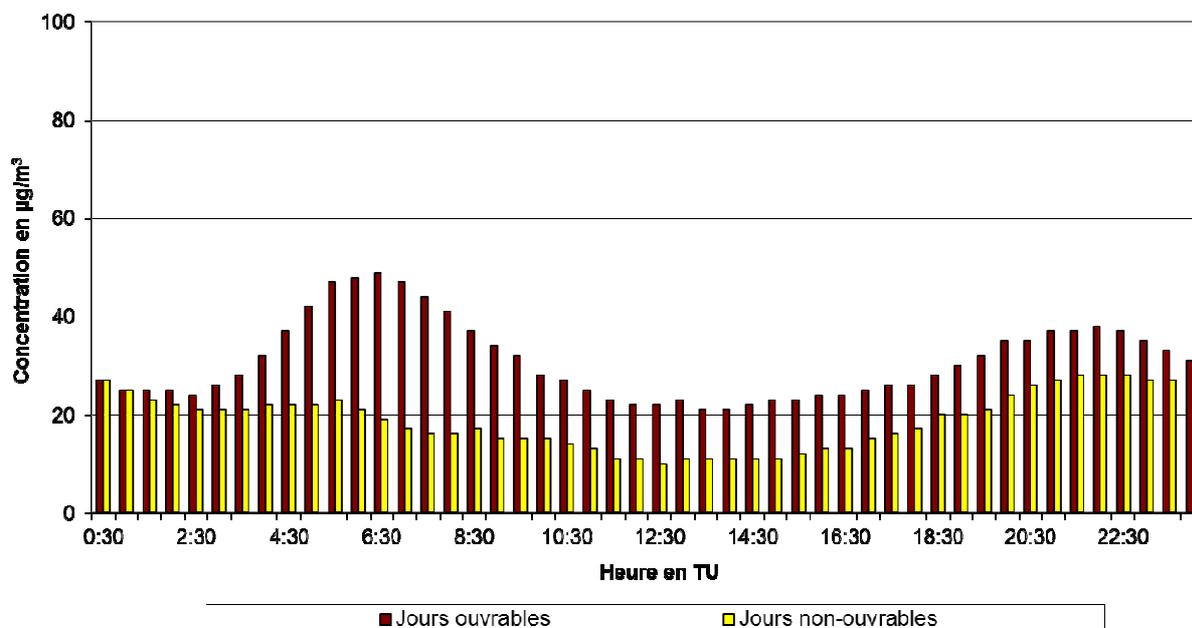


Fig. 52.b : **Ste-Catherine** : Évolution journalière moyenne de la concentration en NO₂ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai – août 2013

NO₂ - Belliard-Remard - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOÛT 2013

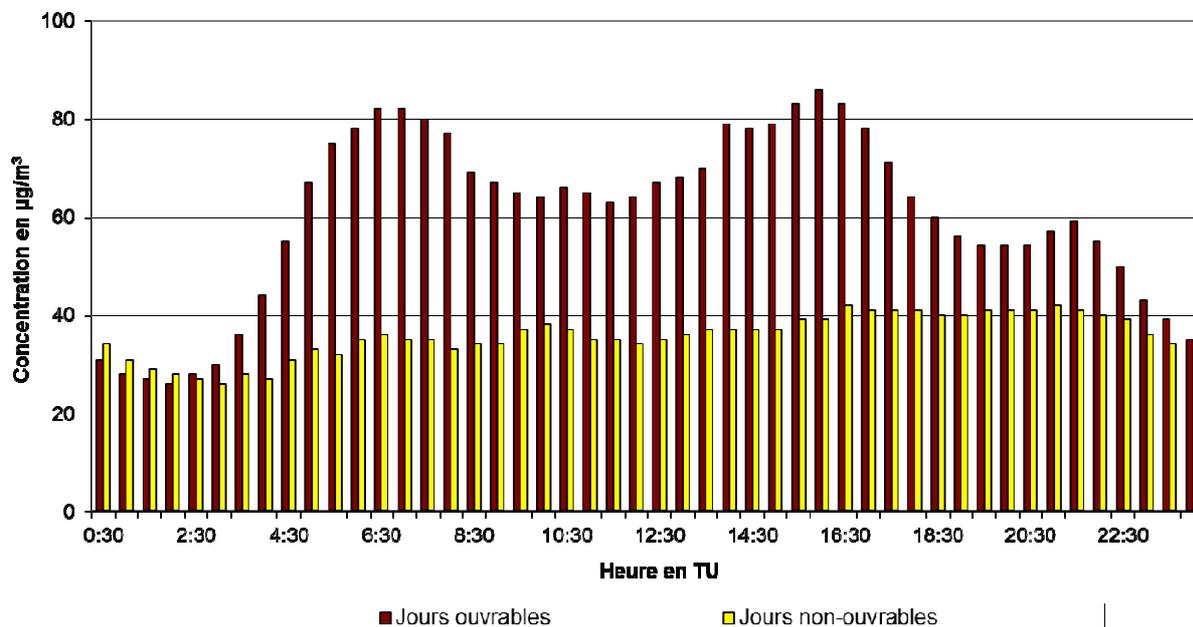


Fig. 53.a : **Eastman-Belliard** : Évolution journalière moyenne de la concentration en NO₂ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai - août 2013

NO₂ - Parc Meudon - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOÛT 2013

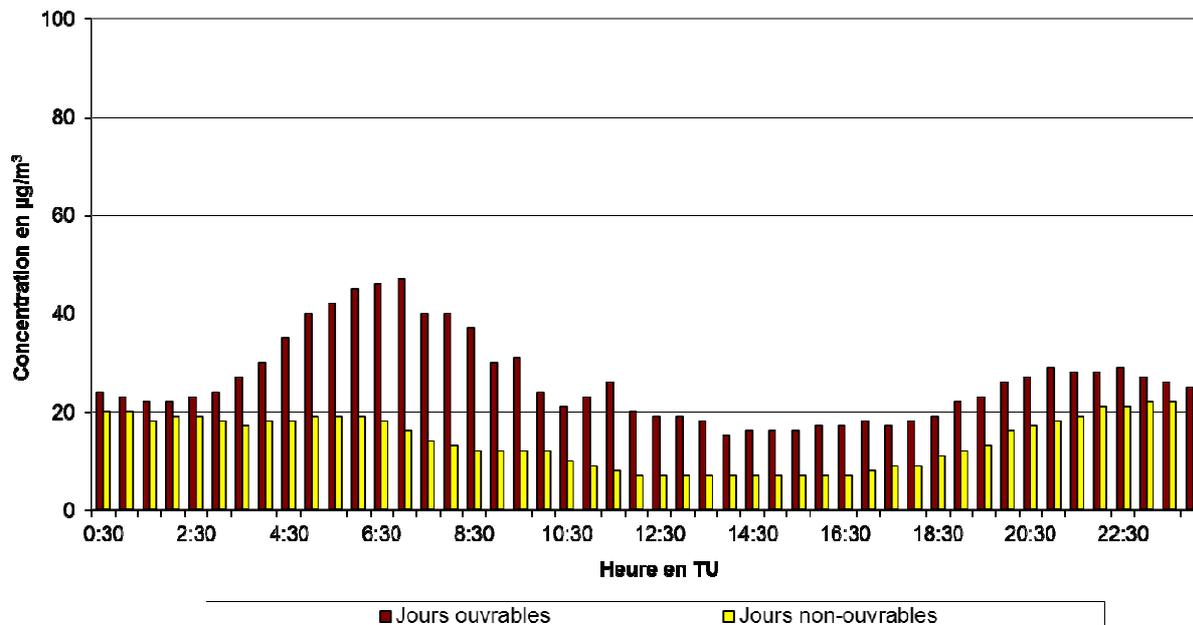


Fig. 53.b : **Parc Meudon** : Évolution journalière moyenne de la concentration en NO₂ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai - août 2013

NO₂ - Ixelles - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOUT 2013

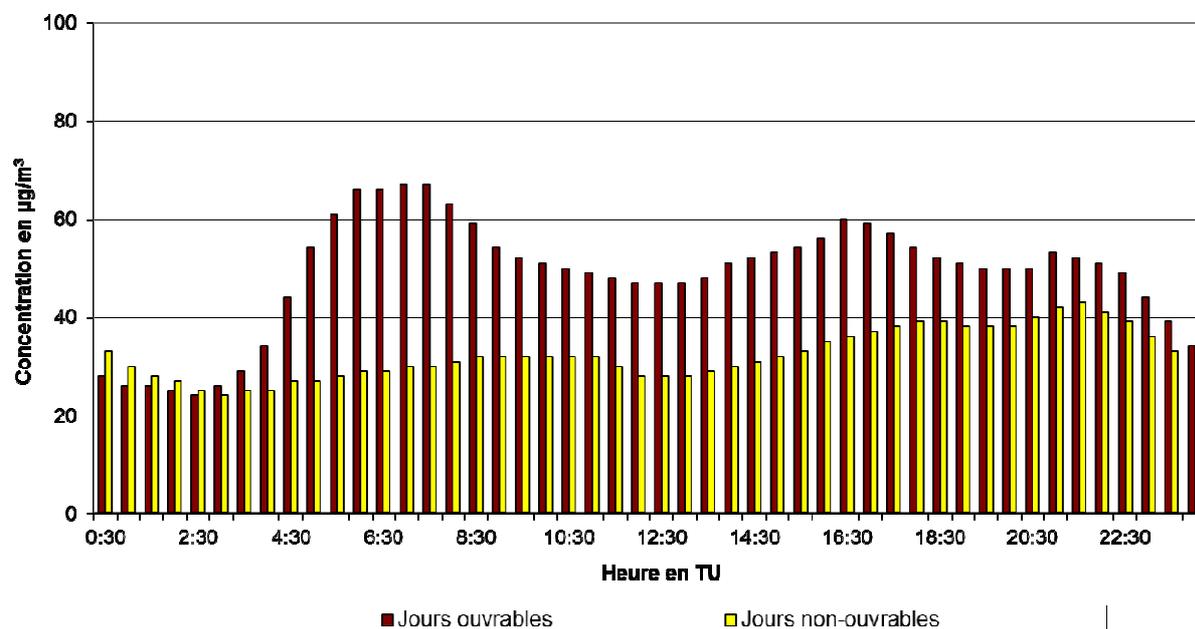


Fig. 54.a : **Avenue de la Couronne à Ixelles** : Évolution journalière moyenne de la concentration en NO₂ les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai - août 2013

Température - Uccle - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOUT 2013

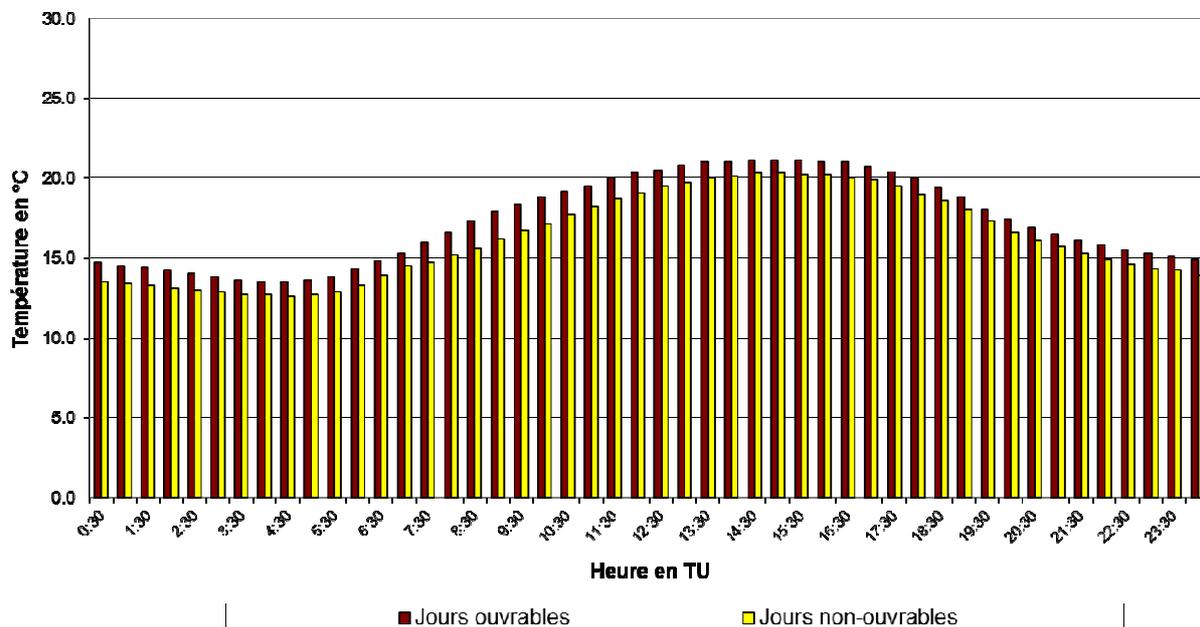


Fig. 55.a : Uccle : Évolution journalière moyenne de la température les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai – août 2013

Vitesse de Vent - Uccle - Evolution journalière moyenne

Jours ouvrables et non-ouvrables

Période estivale : MAI - AOUT 2013

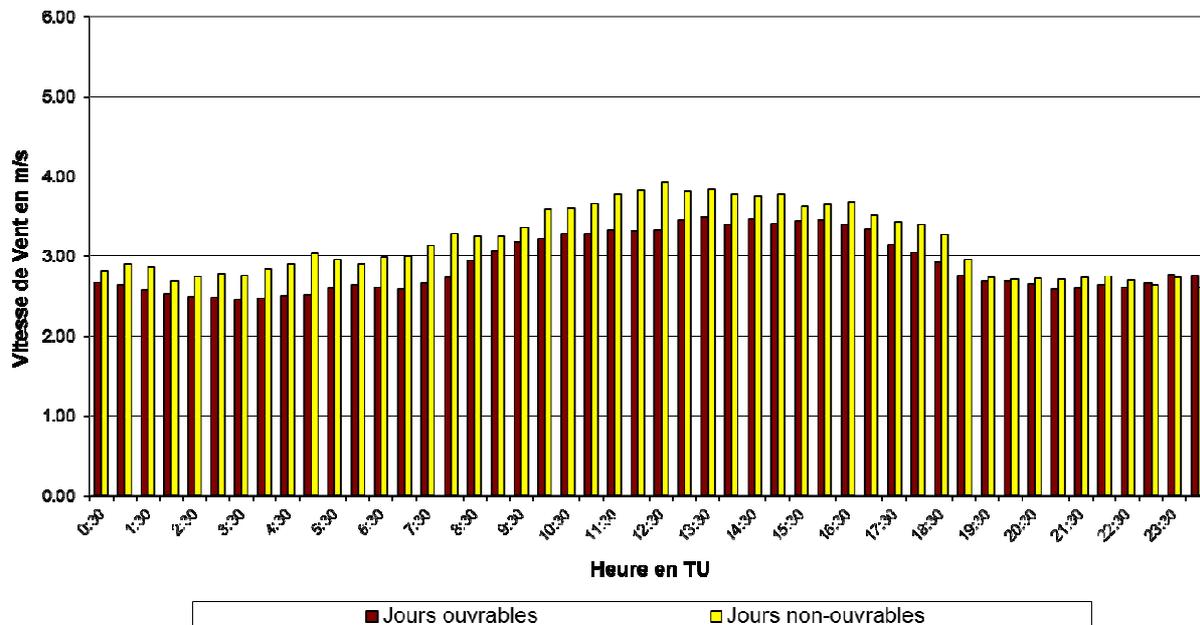


Fig. 55.b : Uccle : Évolution journalière moyenne de la vitesse de vent les jours ouvrables et non-ouvrables pendant la période mai – août 2013

17 ÉVOLUTION HEBDOMADAIRE MOYENNE

La différence de concentration en O_3 entre les jours ouvrables et non-ouvrables a servi de base au calcul de l'évolution des concentrations de la "semaine moyenne". Lors du calcul de l'évolution des concentrations du samedi et du dimanche moyens, tous les samedis et dimanches ont été respectivement pris en compte. Tandis que lors du lundi au vendredi moyens, seuls les jours ouvrables (effectifs) ont été retenus.

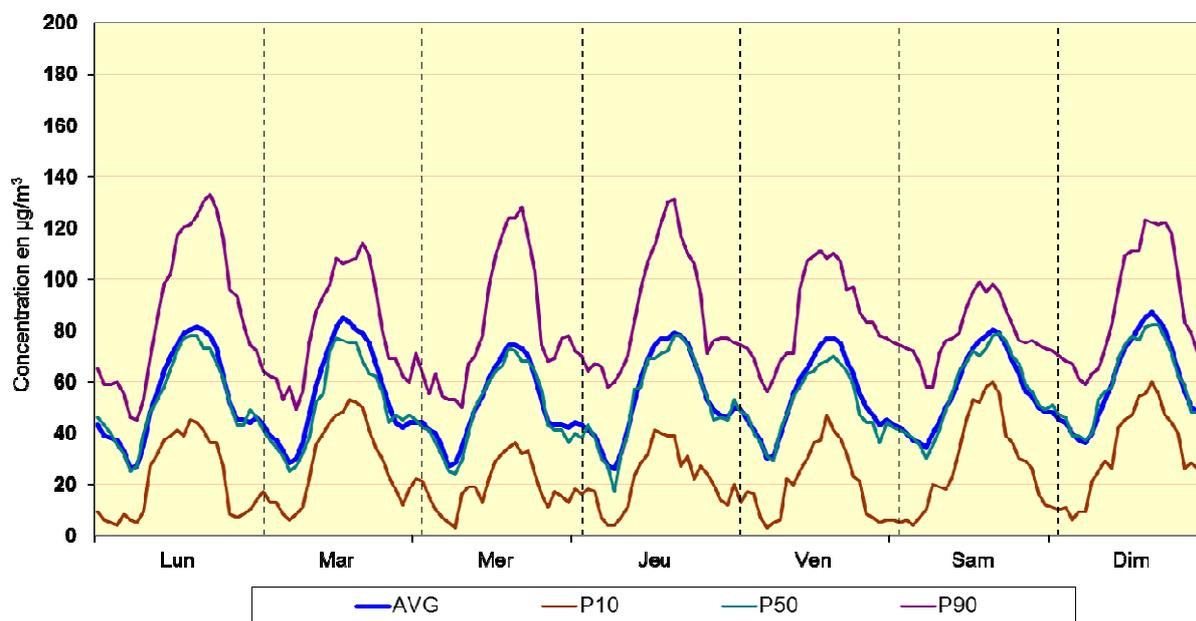
Les graphiques des figures 56, 57 et 58 représentent l'évolution hebdomadaire moyenne des concentrations en ozone dans les postes de mesure d'Uccle (R012), Berchem (B011) et l'Avant Port (N043). Les graphiques du dessus renvoient à période *estivale* « avril - septembre 2013 » et ceux du dessous à la période *hivernale* « octobre 2012 – mars 2013 ».

L'évolution des graphiques révèle des concentrations moyennes en ozone plus élevées en été qu'en hiver. Durant l'été les concentrations en ozone sont plus élevées les samedis et les dimanches (lignes grasses au milieu des graphiques). La présentation des lignes du 90^{ème} et 10^{ème} centile (P90 et P10) donnent une idée de la dispersion des données.

Les figures 59.a en 59.b représentent, respectivement pour les postes de mesure d'Uccle et de Molenbeek, le profil hebdomadaire normalisé des concentrations en NO , NO_2 , O_3 et de la somme $[NO_2+O_3]$, moyenné sur trois périodes estivales successives ; 'avril – septembre' 2011, 2012 et 2013. La somme $[NO_2+O_3]$ est exprimée en quantité équivalente O_3 .

La normalisation (à 1) est obtenue en divisant la concentration moyenne de chaque jour de semaine par la concentration moyenne des jours ouvrables. Ainsi une valeur proche de l'unité est obtenue pour les jours ouvrables et la diminution (NO et NO_2) ou l'augmentation (O_3) de la concentration durant le week-end est directement lisible en pourcentage.

O₃ à UCCLE (R012)
EVOLUTION HEBDOMADAIRE MOYENNE
 Période ESTIVALE : AVRIL - SEPTEBRE 2013



O₃ à UCCLE (R012)
EVOLUTION HEBDOMADAIRE MOYENNE
 Période HIVERNALE : OCTOBRE 2012 - MARS 2013

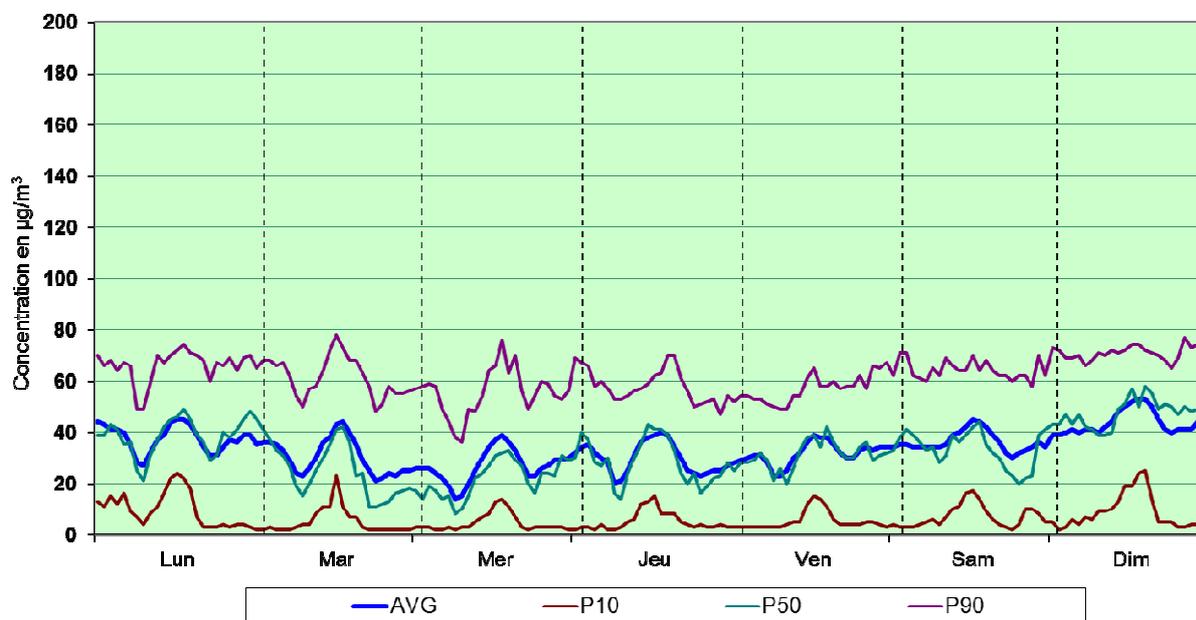
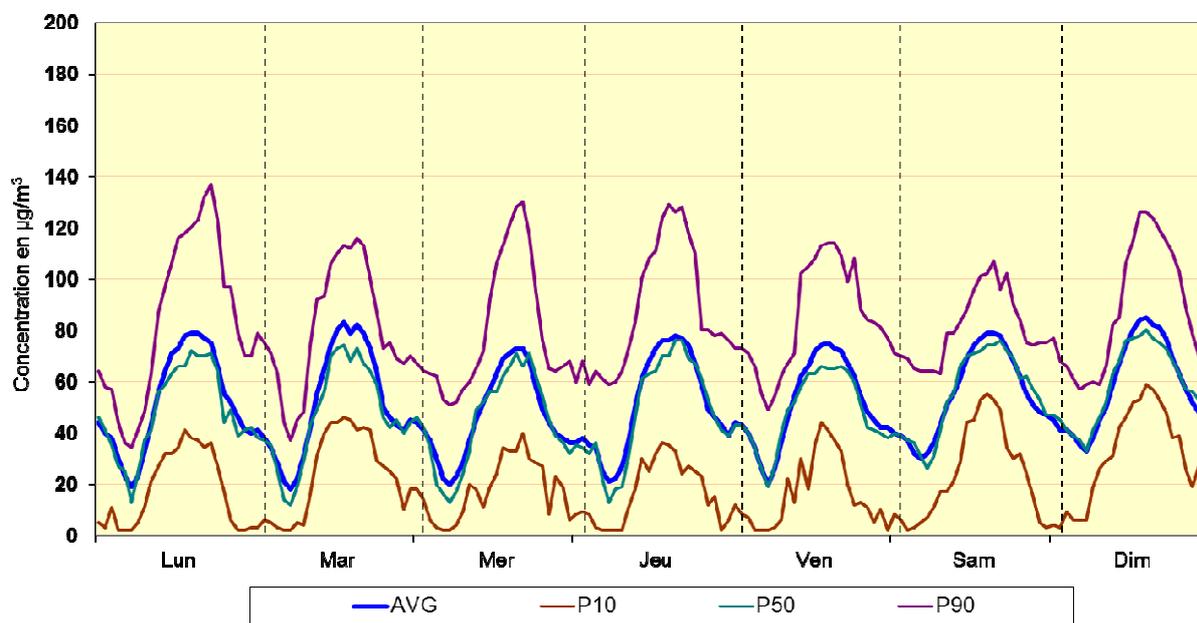


Fig. 56 : Ozone à Uccle - Évolution hebdomadaire moyenne en période estivale et hivernale

O₃ à BERCHEM-Ste-Agathe (B011)
EVOLUTION HEBDOMADAIRE MOYENNE
 Période ESTIVALE : AVRIL - SEPTEBRE 2013



O₃ à BERCHEM-Ste-Agathe (B011)
EVOLUTION HEBDOMADAIRE MOYENNE
 Période HIVERNALE : OCTOBRE 2012 - MARS 2013

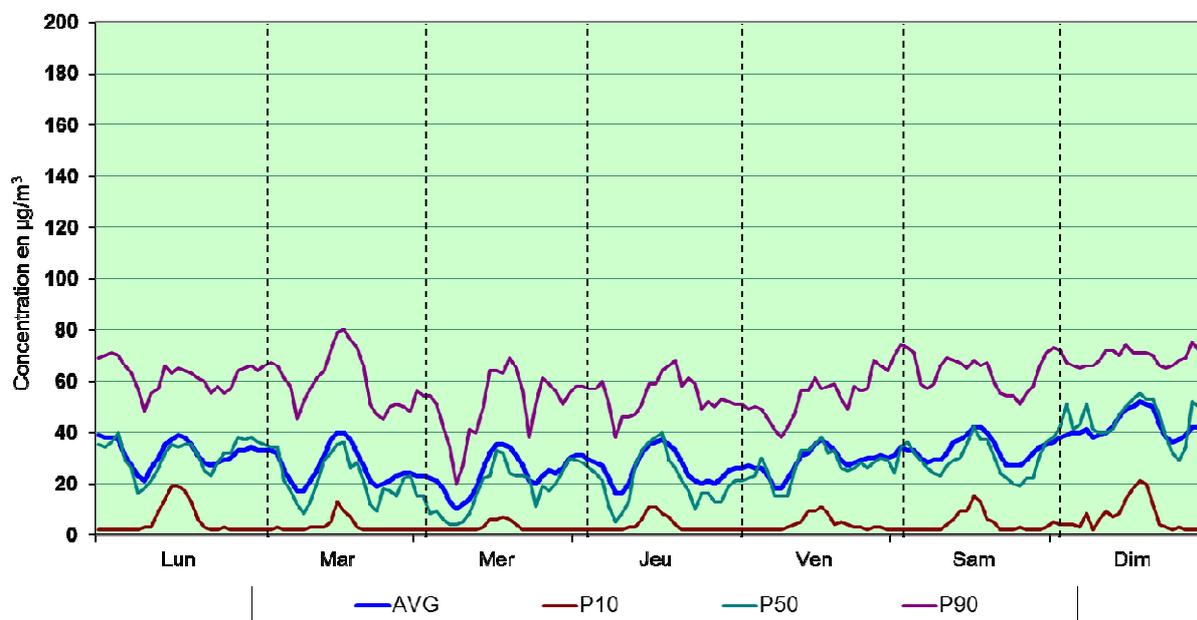
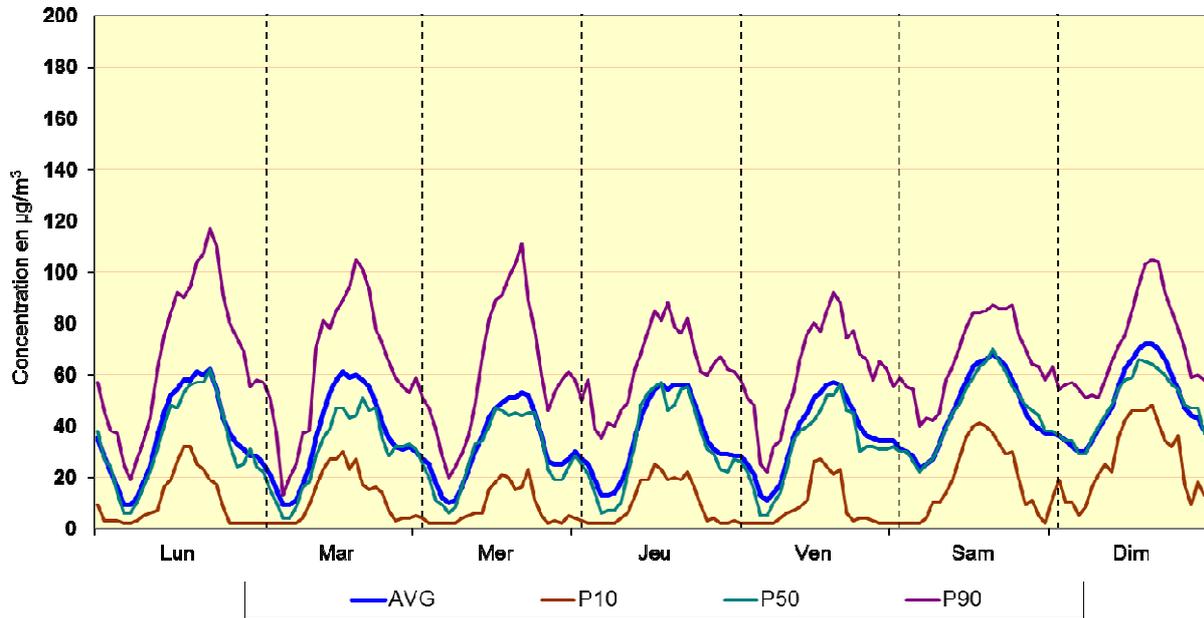


Fig. 57 : Ozone à Berchem - Évolution hebdomadaire moyenne en période estivale et hivernale

O₃ à l'AVANT PORT (N043)
EVOLUTION HEBDOMADAIRE MOYENNE
 Période ESTIVALE : AVRIL - SEPTEBRE 2013



O₃ à l'AVANT PORT (N043)
EVOLUTION HEBDOMADAIRE MOYENNE
 Période HIVERNALE : OCTOBRE 2012 - MARS 2013

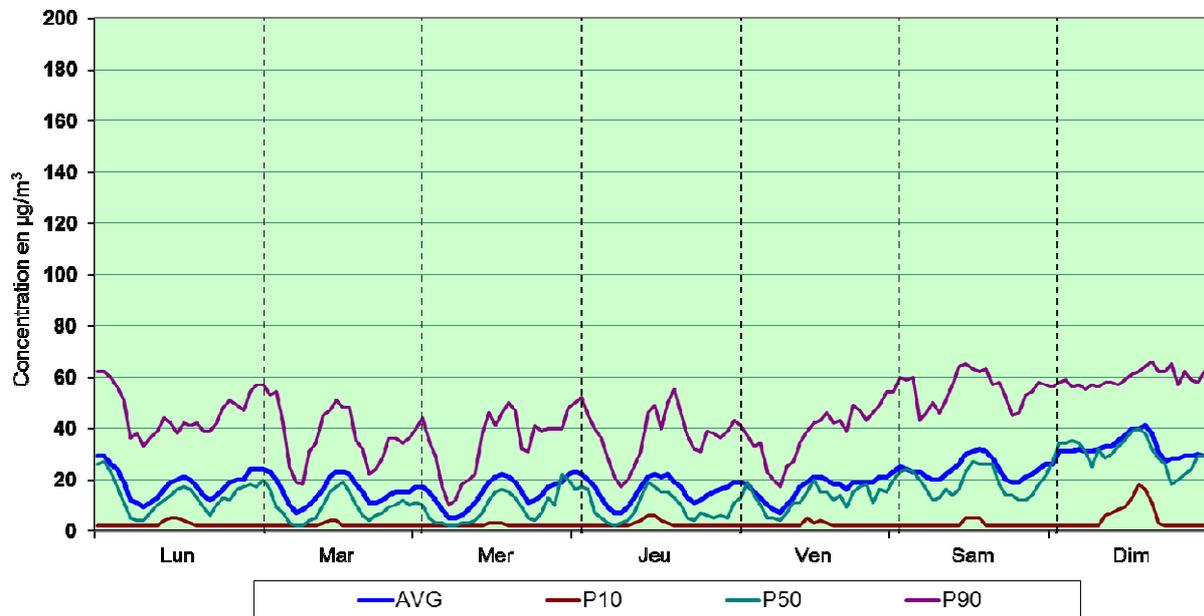


Fig. 58 : Ozone à Haren - Évolution hebdomadaire moyenne en période estivale et hivernale

R012 - Week Pattern for NO, NO₂, O₃ and [NO₂+O₃]
 Period : Average Summer "April-September" (2011 - 2012 - 2013)

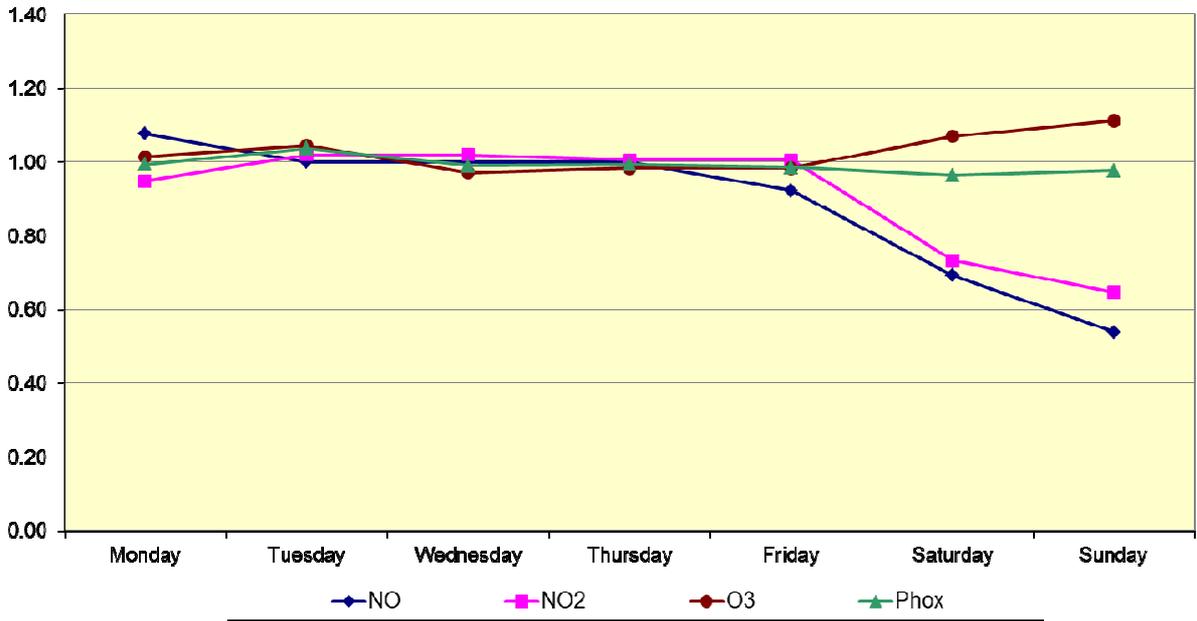


Fig. 59.a : Poste de mesure à Uccle – Profil hebdomadaire moyen des concentrations en NO, NO₂, O₃ et [NO₂+O₃] sur trois périodes estivales successives : ‘avril – septembre’ 2011, 2012 et 2013

R001 - Week Pattern for NO, NO₂, O₃ and [NO₂+O₃]
 Period : Average Summer "April-September" (2011 - 2012 - 2013)

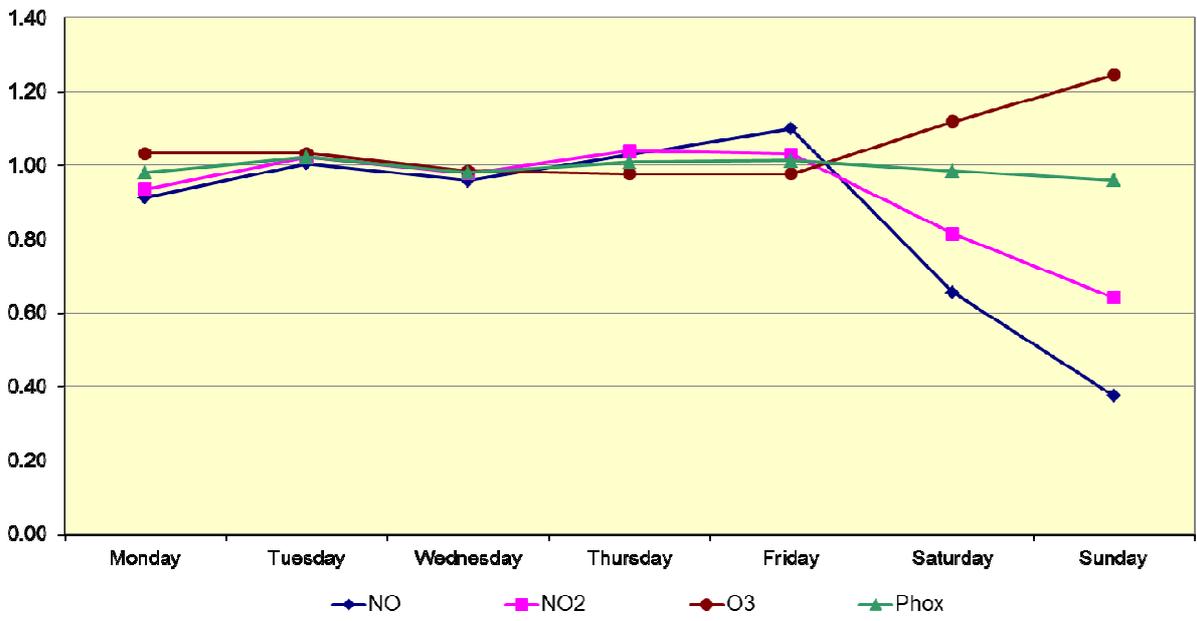


Fig. 59.b : Poste de mesure à Molenbeek – Profil hebdomadaire moyen des concentrations en NO, NO₂, O₃ et [NO₂+O₃] sur trois périodes estivales successives : ‘avril – septembre’ 2011, 2012 et 2013

18 Calcul de l'INDICE de la QUALITÉ DE L'AIR

INDICE GÉNÉRAL de la QUALITÉ DE L'AIR

Depuis la période estivale de 1996, un *indice général de la qualité de l'air* a été instauré par analogie avec d'autres grandes villes comme Paris. Cet indice est un *indice journalier*: il est calculé chaque jour et à chaque jour calendrier n'est attribué qu'une valeur de l'indice de la qualité de l'air, celle-ci étant indiquée par un seul chiffre dans une échelle de 1 à 10 et par l'appréciation qualitative qui y correspond :

Indice général	Appréciation qualitative “la qualité de l'air est”
1	excellente
2	très bonne
3	bonne
4	assez bonne
5	moyenne
6	médiocre
7	très médiocre
8	mauvaise
9	très mauvaise
10	exécrable

L'indice général de la qualité de l'air est basé sur les concentrations des polluants SO₂, NO₂, O₃ et PM10. Vu les effets possibles sur la santé, il y avait déjà dans le passé, pour ces polluants, une directive CE dans laquelle les valeurs limites, les valeurs-guides ou les valeurs seuils qui y sont indiquées se réfèrent à une période d'exposition relativement courte (valeur horaire, valeur sur 8 heures, valeur journalière). Les polluants sont mesurés en plusieurs emplacements dont l'environnement est parfois très différent. L'attribution d'un indice général est alors une tentative d'obtenir une image suffisamment représentative, sur base de données disponibles immédiatement.

!!! De commun accord avec la cellule interrégionale CELINE, il a été décidé d'adapter, à partir du 1^{er} janvier 2001, le calcul de l'indice aux valeurs limites des directives 1999/30/CE (SO₂, NO₂ et PM10) et 2002/3/CE (O₃). Les points de départ sont les suivants: il y a pour chaque polluant un lien direct avec la valeur limite ou cible pour *la santé*, ainsi qu'avec le *temps d'intégration correspondant*.

Une “*valeur caractéristique*” est calculée chaque jour pour ces quatre polluants, laquelle est comparée à une échelle de concentration. La correspondance entre l'indice et l'échelle de concentration (tableau ci-dessous) est conçue de manière à ce que les concentrations proches de la valeur limite indiquent un indice de 6, 7 ou 8. L'attribution de l'indice (6, 7 ou 8) est surtout déterminée par la sévérité de la valeur limite considérée. Plus le nombre de dépassements autorisés est faible, plus l'indice est élevé.

Les valeurs limites et cibles des directives citées plus haut ont été confirmées par la directive 2008/50/CE. Elles ont eu une influence sensible sur le sous indice PM10.

Rapport Indice – Concentrations (échelles depuis le 1/1/2001)

Pol/Indice	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
SO ₂ µg/m ³	0	15	30	45	60	80	100	125	165	250	>250
NO ₂ µg/m ³	0	25	45	60	80	110	150	200	270	400	>400
O ₃ µg/m ³	0	30	45	60	80	100	120	150	200	270	>270
PM10 µg/m ³	0	10	20	30	40	50	70	100	150	200	>200

Le calcul de "la valeur caractéristique" fait appel à la concentration d'un poste de mesure imaginaire "Xmean". Par période semi-horaire, ce poste "Xmean" reçoit la concentration moyenne de tous les postes de mesure de la Région, où les résultats du polluant considéré sont disponibles en temps réel. Une valeur semi-horaire pour le poste "Xmean" n'est validée que si au moins la moitié des postes de mesure présentent une valeur semi-horaire validée.

Pour calculer les concentrations de "Xmean", les postes de mesure suivants sont pris en considération, par polluant :

SO ₂	R001-R002-B005-R012-N043-MEU1-WOL1	Xmean_SO ₂
NO ₂	R001-R002-B004-B005-B006-B011-R012-N043-MEU1-WOL1	Xmean_NO ₂
O ₃	R001-B004-B006-B011-R012-N043-WOL1	Xmean_O ₃
PM10	R001-B011-R012-N043-MEU1-WOL1	Xmean_PM10

Par ailleurs, pour le calcul de la "valeur caractéristique", il est tenu compte de la période d'intégration mentionnée dans la directive CE correspondante. Pour le SO₂ et les PM10 la "valeur caractéristique" calculée est la concentration moyenne sur 24 heures du poste de mesure imaginaire "Xmean". Pour le NO₂ la "valeur caractéristique" est la valeur horaire maximale de la journée et pour l'O₃ la valeur maximale sur 8 heures, constatée dans le poste de mesure imaginaire « Xmean ».

Les "valeurs caractéristiques" obtenues sont prises en compte dans le tableau ci-dessus, à partir duquel les quatre sous-indices I-SO₂, I-PM10, I-NO₂ et I-O₃ sont déduits: par ex. pour le NO₂ une valeur horaire maximale allant de 61 à 80 µg/m³ donne la valeur 4 pour le sous-indice I-NO₂ et une moyenne sur 8 heures pour l'O₃ comprise entre 121 à 150 µg/m³ donne la valeur 7 pour le sous-indice I-O₃.

Le **plus élevé** de ces **quatre sous-indices** constitue l'**indice général de la qualité de l'air**. La figure 60 donne, pour la période 'janvier – septembre 2013', une représentation graphique des résultats de 3 sous-indices (I-NO₂, I-O₃ et I-PM10) et de l'indice général de la qualité de l'air.

Vu le mode de calcul, l'indice journalier signale si oui ou non la pollution atmosphérique de la Région approche (au moins pour un polluant) la valeur de référence (valeur limite, valeur cible). L'appréciation qualitative qui se rapporte à l'échelle (1-10) permet d'apporter des nuances qui étaient impossibles auparavant (faible, moyen, élevé). Un large public peut désormais mieux situer la qualité de l'air d'un jour par rapport aux jours précédents.

Un grand nombre d'informations sont toutefois perdues pour l'utilisateur plus intéressé. L'indice ne révèle pas le polluant qui est à la base de la pollution ni la durée du phénomène. Il n'est bien entendu **pas** davantage **approprié** à une **interprétation scientifique** du phénomène de la pollution atmosphérique. L'indice proposé est uniquement un indice d'information.

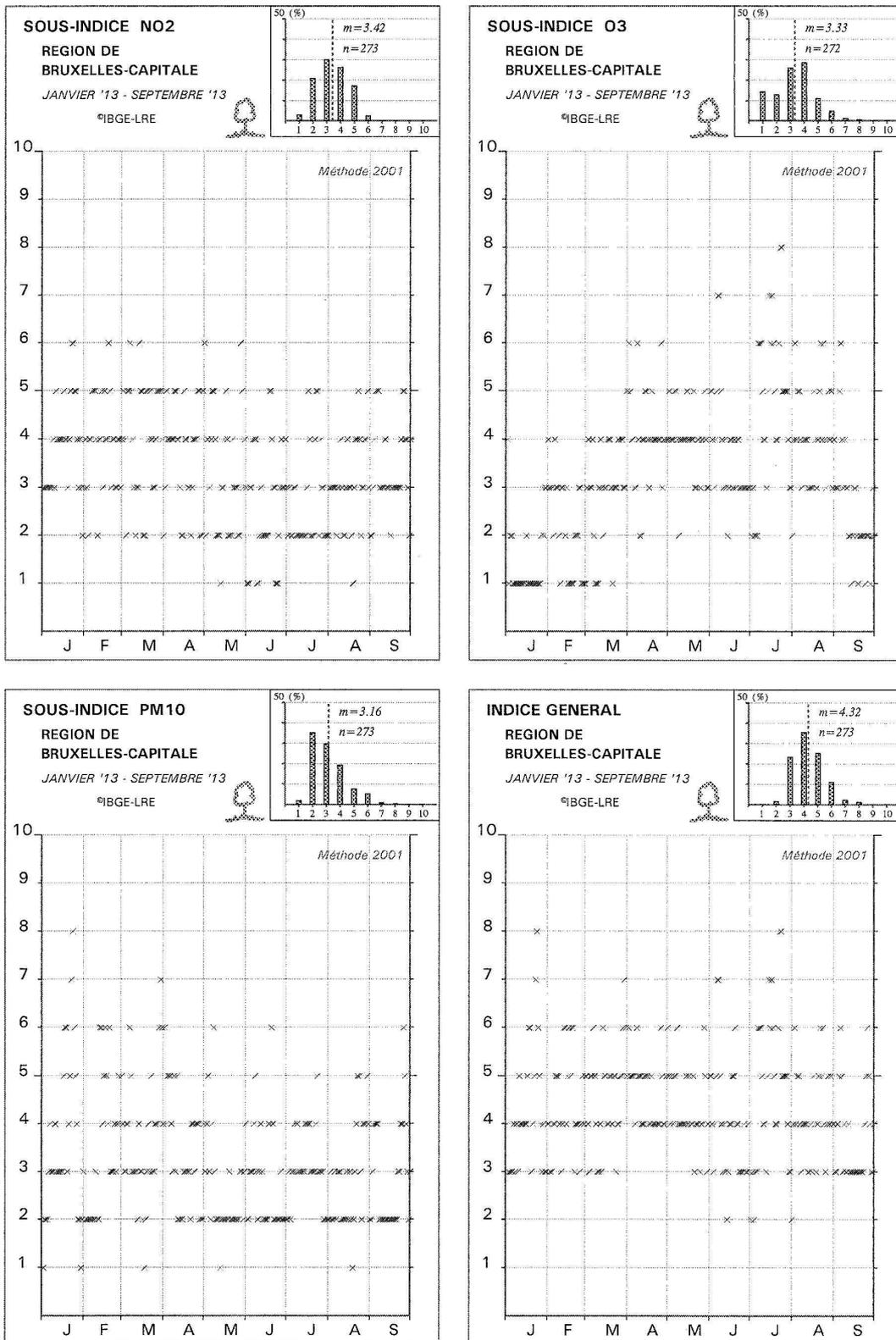


Fig. 60 : Les sous-indices pour NO₂, O₃ et PM₁₀ - Indice général
Janvier – Septembre 2013

19 Résumé et Conclusions

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, les teneurs en ozone dans l'air ambiant sont suivies en continu et en temps réel depuis 1986. Malgré le temps estival et des périodes plus chaudes durant les mois juillet et août 2013, il y a eu relativement peu de dépassements en ozone cet été.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, la teneur en ozone dans l'air atmosphérique ambiant est mesurée dans sept postes de mesure du réseau téléométrique de la qualité de l'air : Molenbeek (R001), Ste-Catherine (B004), le Parlement Européen (B006), Berchem-Ste-Agathe (B011), Uccle (R012), Avant-Port (N043) et Woluwé-St-Lambert (WOL1).

Les points de mesure de Molenbeek, Ste-Catherine, Avant-Port et Woluwe-St-Lambert sont plus ou moins situés à proximité d'axes de circulation importants. La qualité de l'air aux postes de mesure d'Uccle et de Berchem-Ste-Agathe est influencée dans une moindre mesure par la circulation. La situation de ces postes de mesure est donc optimale pour pouvoir évaluer la pollution photochimique dans la Région de Bruxelles-Capitale, notamment les concentrations élevées d'ozone.

Dans un environnement soumis à l'influence directe des émissions du trafic une partie de l'ozone disparaît très rapidement. En présence d'un excès de monoxyde d'azote, l'ozone est consommé par l'oxydation en NO_2 d'une partie du NO présent.

Les oxydes d'azote et les substances organiques volatiles (COV) sont les principaux « précurseurs » dans le « processus de réaction » photochimique entraînant les augmentations des concentrations d'ozone. La teneur en oxydes d'azote (NO_x), soit le monoxyde (NO) et le dioxyde d'azote (NO_2), est mesurée dans les 11 postes de mesure du réseau téléométrique de la surveillance de la qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale : à Molenbeek, Ixelles (R002), Arts-Loi (B003), Ste-Catherine, Eastman-Belliard (B005), au Parlement Européen, Berchem-Ste-Agathe, Uccle, Avant-Port, au Parc Meudon (MEU1) et à Woluwé-St-Lambert.

Le réseau de mesure des substances organiques volatiles (COV) se compose actuellement de quatre stations. Trois d'entre elles mesurent la pollution dans des situations urbaines typiques, mais différentes : il s'agit de Molenbeek, Ixelles (Avenue de la Couronne) et Woluwe-St-Lambert. Le quatrième poste de mesure, à Uccle, sert de poste de mesure de fond pour la Région de Bruxelles-Capitale.

19.1 Directive 2008/50/CE et directive ozone 2002/3/CE

19.1.1 Ozone - Valeur cible pour la protection de la Santé humaine

La directive prévoit, comme *valeur cible pour la santé humaine*, qu'à partir de 2010 il ne pourrait y avoir plus de 25 jours par année calendrier (moyenné sur 3 ans) où la **moyenne maximale sur 8 heures** de la journée aura été supérieure à **120 µg/m³**. La période 2010-2011-2012 est la première période de trois ans pour laquelle la conformité devrait être atteinte.

Au cours des années '90 il y a eu plusieurs années avec plus de 25 dépassements enregistrés. Les périodes estivales moins riches en ozone des années 1996, 1998, 2000, 2002, 2004, 2007, 2009, 2010, 2011 et 2012 ont vu leur nombre de jours de dépassements réduit. D'autre part, deux périodes moyennement riches en ozone, ou un été très riche sur 3 ans, peuvent entraîner un dépassement de la valeur moyenne de 25 jours avec dépassement du seuil (voir figure 62 à la page 106 et le tableau correspondant à la page 107).

Vu le nombre limité de dépassements en 2013, le nombre moyen de jours de dépassements, sur les trois dernières années, est nettement inférieur aux 25 jours autorisés annuellement. Sur la période 2011-2013, il y a eu en moyenne 12 jours de dépassement à Uccle et 11 à Berchem-Ste-Agathe.

Pour la Région entière, le nombre moyen de jours de dépassement sur les 20 dernières années est égal à 22. Tenant compte de la croissance progressive de la concentration moyenne en ozone, la conformité avec la valeur cible *n'est pas encore garantie de façon définitive*.

L'analyse des données des années précédentes (nombre de dépassements par mois) montre que ce sont surtout les conditions météorologiques de la période allant de fin juin à mi-août qui sont prépondérantes pour le respect ou non du nombre de jours avec dépassement autorisés. En fait, le nombre de jours avec dépassement augmente pour toutes les valeurs seuil d'ozone en fonction de la chaleur et de l'ensoleillement pendant la période haute de l'été (fin juin – début août).

Pour être définitivement en mesure de respecter, depuis 2010, la valeur cible pour la santé humaine de façon, une diminution des concentrations moyenne en ozone est nécessaire. Ceci ne peut se faire que par une diminution des émissions des « *précurseurs* ». Pour arriver à une diminution sensible de la formation d'ozone, l'effet des mesures devra être *draconien* (env. 50% de réduction), *mis en œuvre à grande échelle* (Europe de l'Ouest) et *durable*. Par conséquent, une solution structurelle au problème d'ozone demande du temps et des mesures qui parviennent à diminuer progressivement et de façon *durable* les émissions des précurseurs d'ozone. Une solution durable ne sera pas possible avec des mesures trop limitées en ampleur, en espace ou dans le temps.

L'objectif à long terme, qui veut que le seuil de 120 µg/m³ ne soit plus dépassé, est, lui aussi, encore loin d'être atteint.

19.1.2 Ozone- Valeur cible pour la protection de la végétation (AOT40)

Depuis 2010, l'**AOT40-MJ** (période mai – juillet), calculé sur base des valeurs horaires entre 08:00 et 20:00 h, heure de l'Europe centrale, et moyenné sur 5 ans, doit être inférieur à **18.000 $\mu\text{g}/\text{m}^3\cdot\text{h}$** .

Le graphique du dessous indique que cet objectif est actuellement respecté dans tous les postes de mesure de la Région Bruxelles-Capitale. La valeur de l'AOT40-MJ de certaines périodes estivales, riches en ozone (2006, 2003, 1995, 1994, 1990 et 1989), peut néanmoins dépasser cette valeur cible (voir tableau IV.a à la page 30).

Des valeurs inférieures à l'objectif à long terme, à savoir $6.000 \mu\text{g}/\text{m}^3\cdot\text{h}$, sont actuellement loin d'être atteignables dans les postes de mesure d'Uccle et de Berchem-Ste-Agathe.

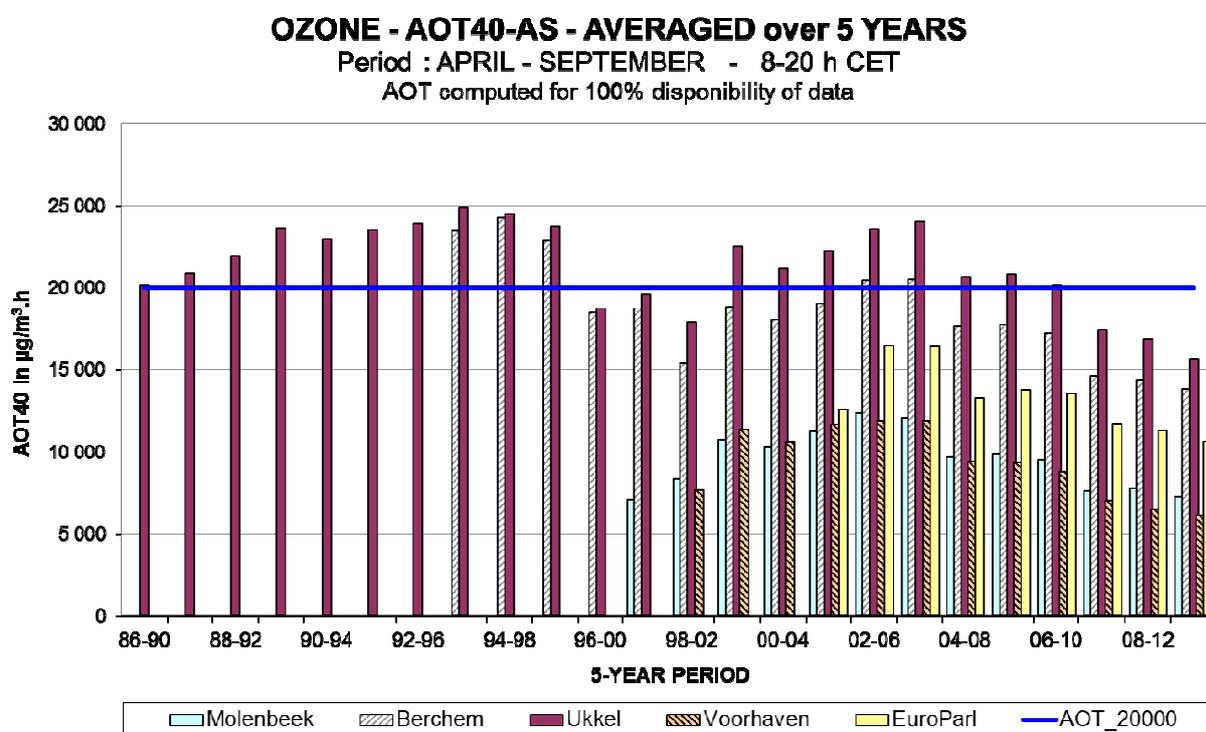


Fig. 61 : Évolution AOT-MJ, moyenné sur 5 ans

AOT-MJ : AOT pour la période mai – juillet de 8 à 20 h de l'Europe centrale
AOT calculé et corrigé à 100% de disponibilité des résultats.
Périodes : [1986-1990] jusqu'à [2009-2013]

19.1.3 Seuil d'information et seuil d'alerte

Le seuil d'information de la population, à savoir $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en tant que **valeur horaire**, a été dépassé durant **2 jours** de la période de « mai à août 2013 » : le lundi 22 et le mardi 23 juillet 2013.

Pendant l'été 2013, le seuil d'alerte, à savoir $240 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en tant que **valeur horaire** a été atteint une seule fois en Région de Bruxelles-Capitale.

19.1.4 Aperçu du nombre de dépassements

La figure 62 donne, pour la station d'Uccle, un aperçu de l'évolution du nombre de dépassements du seuil d'information ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3$ comme valeur horaire) et de la valeur cible ($120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ comme valeur maximale sur 8 heures de la journée) pour la protection de la santé humaine, figurant dans les directives **2008/50CE** et **2002/3/CE**.

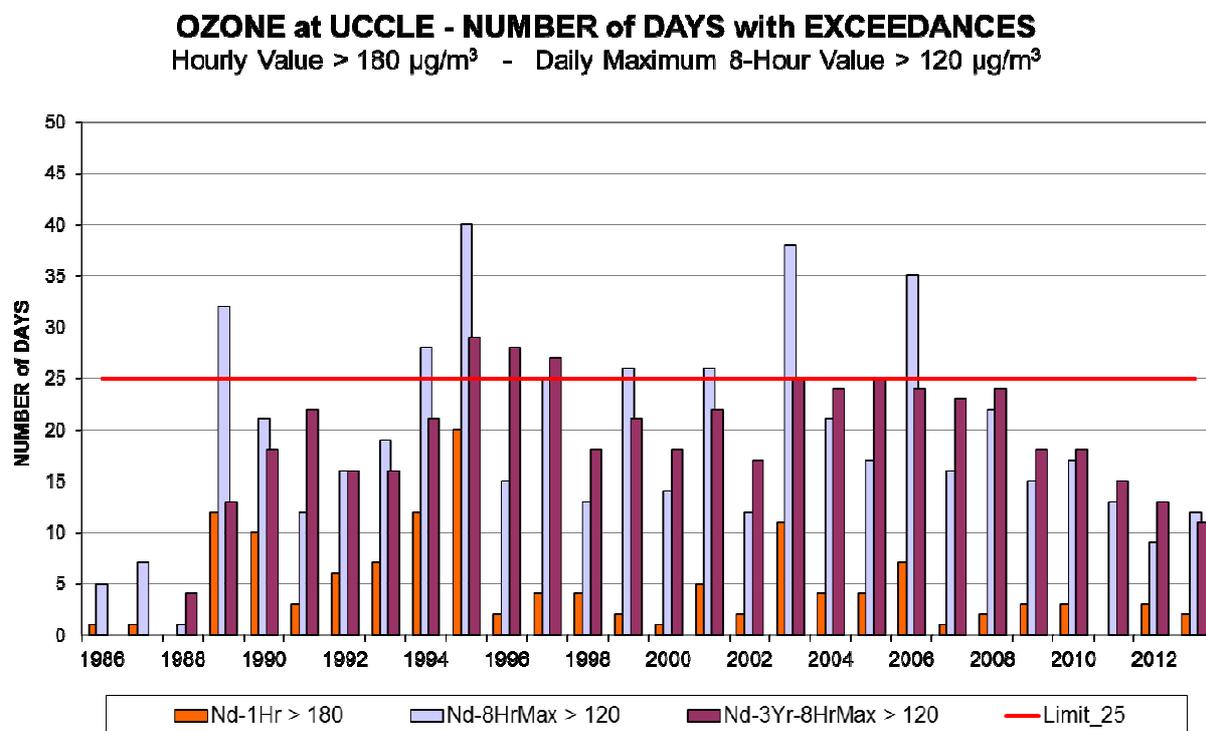


Fig. 62 : Ozone – nombre de jours avec dépassements à Uccle
Nombre de jours avec des valeurs horaires supérieures à $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et des valeurs maximales sur 8 heures supérieures à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (par an et moyenné sur 3 ans)

Périodes annuelles : 1^{er} janvier – 31 décembre (1986 – 2012)
Données partielles pour l'année 2013 (1^{er} janvier – 30 septembre)

Le tableau suivant donne un aperçu de l'évolution du nombre de dépassements du seuil d'information (180 µg/m³ comme valeur horaire), du seuil d'alerte (240 µg/m³ comme valeur horaire) et de la valeur cible (120 µg/m³ comme valeur maximale sur 8 heures de la journée) pour la protection de la santé humaine, figurant dans la directive **2008/50/CE**.

Le tableau indique, par année civile, le « nombre de jours [Nd] avec dépassement » des différents seuils. Il s'agit du nombre de jours où au moins un des postes de mesure de la Région est en situation de dépassement :

Nombre de jours avec :

- valeurs horaires supérieures à 180 µg/m³ [Nd_1Hr > 180]
- valeurs horaires supérieures à 240 µg/m³ [Nd_1Hr > 240]
- valeur maximale sur 8 heures supérieure à 120 µg/m³ [Nd_8HrMax > 120]
- valeur max. sur 8h. > 120 µg/m³, moyenné sur 3 ans [Nd_3Yr_8HrMax > 120]

OZONE : NOMBRE de JOURS avec dépassement dans la Région

PÉRIODE ANNUELLE : 1 JANVIER – 31 DECEMBRE (1986 – 2012)
[Données partielles pour la période "2013" : 1^{er} janvier – 30 septembre]

	Nd_1Hr > 180	Nd_1Hr > 240	Nd_8HrMax > 120	Nd_3Yr_8HrMax > 120
1986	1	0	5	
1987	1	0	10	
1988	0	0	1	
1989	12	3	35	
1990	10	0	28	
1991	3	0	13	25
1992	6	0	23	21
1993	7	1	19	18
1994	13	2	32	25
1995	24	3	43	31
1996	2	0	18	31
1997	8	0	31	31
1998	4	0	17	22
1999	4	0	27	25
2000	1	0	14	19
2001	6	0	28	23
2002	2	0	14	19
2003	12	2	45	29
2004	4	0	22	27
2005	4	0	19	29
2006	9	1	36	26
2007	1	0	16	24
2008	2	1	23	25
2009	4	0	15	18
2010	3	0	17	18
2011	0	0	13	15
2012	3	0	9	13
[2013]	[2]	[1]	[15]	[12]

19.2 Valeurs limites pour le Dioxyde d'azote

- maximum 18 périodes horaires, sur une année, avec une concentration NO₂ supérieure à 200 µg/m³
- une concentration moyenne annuelle en NO₂ qui ne dépasse pas 40 µg/m³

Selon les directives 1999/30/CE et 2008/50/CE, il ne peut y avoir pendant une année calendrier entière plus de **18 périodes horaires** avec une concentration en NO₂ supérieure à **200 µg/m³**. Cette condition doit être satisfaite depuis le 1^{er} janvier 2010. Actuellement, elle ne pose pas de problème.

Pour les jours de concentrations élevées en ozone, on observe aux postes de mesure à proximité du trafic, une augmentation des concentrations en NO₂ dans le courant de l'après-midi. L'ozone présent dans l'air ambiant y oxyde une partie du monoxyde d'azote (NO), en provenance des gaz d'échappement, en dioxyde d'azote (NO₂). Aux endroits proches du trafic, l'activité photochimique, qui conduit normalement à la formation des concentrations élevées en ozone, donne lieu à des concentrations plus élevées en NO₂. En période estivale, les concentrations élevées en NO₂ relevées au poste de mesure Arts-Loi étaient symptomatiques de l'activité photochimique.

Durant les étés riches en ozone (1994, 1995) et exceptionnellement chauds (2003) ce phénomène fait augmenter la concentration moyenne annuelle en NO₂ de quelques unités aux postes de mesure situés à proximité du trafic. Ceci complique le respect de la valeur limite imposée pour la moyenne annuelle.

La directive impose en effet une **valeur limite de 40 µg/m³** de NO₂, en tant que **valeur moyenne annuelle**. Cette condition est beaucoup plus sévère que la valeur guide (50 µg/m³ de NO₂ en tant que 50^{ème} centile) de l'ancienne directive 1985/580/CE. Ce critère doit également être respecté depuis 2010. En 2000, la marge de tolérance était de 50%. Cette marge a diminué linéairement pour atteindre 0% en 2010. A partir de 2010, la valeur moyenne annuelle doit respecter la valeur limite de **40 µg/m³** (il n'y a plus de marge de tolérance autorisée).

Ce critère est actuellement respecté dans la plupart des postes de mesure de la Région, à l'exception des postes de mesures de Belliard, l'Avenue de la Couronne à Ixelles (deux *canyon street*), le poste de l'Avant-Port et Molenbeek, où les concentrations moyennes de la période *octobre 2012 – septembre 2013* s'élèvent respectivement à 62, 48, 41 et 42 µg/m³.

Dans les grandes agglomérations, la valeur limite de 40 µg/m³ est encore régulièrement dépassée dans les endroits situés à *proximité du trafic*.

19.3 Influence de la formation et de la destruction d'ozone sur sa concentration

Les concentrations d'ozone sont toujours le résultat de deux processus simultanés mais antagonistes : la formation d'ozone et la destruction d'ozone.

La formation d'ozone est initiée par la photodissociation du NO_2 présent :

$\text{NO}_2 + h\nu \rightarrow \text{NO} + \text{O}$. L'oxygène atomique réagit avec une molécule d'oxygène jusqu'à la formation d'ozone : $\text{O} + \text{O}_2 \rightarrow \text{O}_3$. Le rôle des substances organiques volatiles consiste en ce que le NO présent s'oxyde en NO_2 par un mécanisme réactionnel complexe entraînant une nouvelle formation d'ozone. Ainsi apparaît un processus en chaîne permettant une production de plus en plus importante d'ozone.

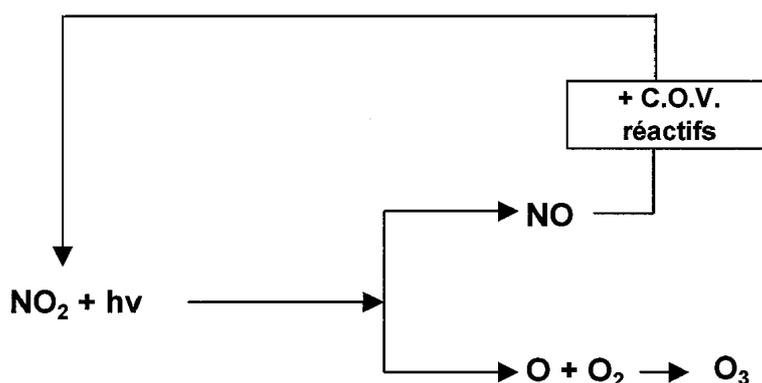


Fig. 63 : formation excessive d'ozone (schéma simplifié)

La principale réaction de la destruction d'ozone dans les villes est la réaction directe avec le NO : $\text{O}_3 + \text{NO} \rightarrow \text{O}_2 + \text{NO}_2$. En l'absence de substances organiques, il y aurait un *équilibre dynamique* entre la *formation* et la *destruction* d'ozone. La présence de substances organiques réactives perturbe cet équilibre et entraîne, dans certaines conditions météorologiques, une formation excessive d'ozone.

Le processus de formation photochimique est influencé par une série de facteurs qui sont surtout liés à la situation météorologique : intensité du rayonnement UV, température, stabilité des couches d'air, nébulosité, pression atmosphérique, hygrométrie, angle d'incidence du rayonnement solaire et durée du jour.

Lors d'un « *épisode de pollution estivale* », les principaux paramètres déterminant l'apparition du processus de réaction photochimique complexe sont un rayonnement solaire intense (intensité du *rayonnement UV*) et des températures élevées. Dans un mélange d'air déjà suffisamment enrichi par des polluants primaires tels que les oxydes d'azote et les substances organiques volatiles, apparaît un excès d'ozone.

Le processus de formation d'ozone seul entraînerait probablement une concentration d'ozone pratiquement homogène au-dessus de la Région. A l'exception du dimanche sans « voiture » la distribution spatiale de la concentration d'ozone n'est toutefois pas homogène, en raison de sa destruction qui peut varier fortement d'un endroit à l'autre.

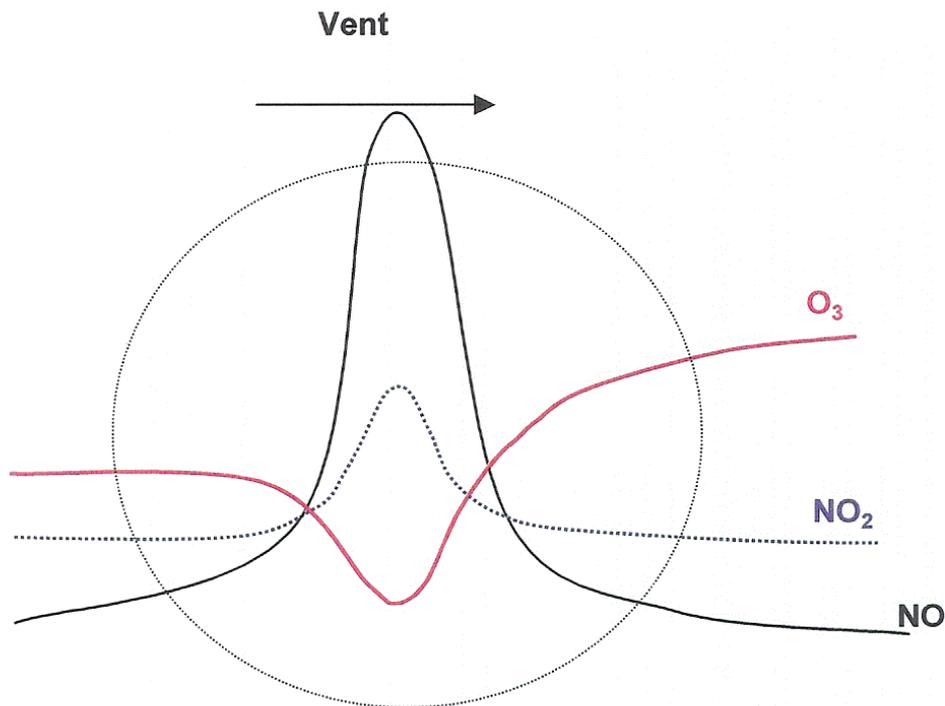


Fig. 64 : destruction de l’ozone au centre-ville par l’excès de NO provenant du trafic.
Formation d’ozone plus importante en périphérie et en aval des grandes villes

Cette dualité explique la difficulté d’évaluer correctement la problématique de l’ozone et de prendre des mesures adéquates. En effet, le principal polluant pour la destruction d’ozone, le NO, appartient également au groupe des polluants responsables de la formation d’ozone. Les mesures de réduction des émissions influencent donc aussi bien le mécanisme de formation que de destruction d’ozone.

Dans cette optique, il faut être bien conscient qu’en imposant des limitations temporaires de la circulation quand on atteint une concentration élevée d’ozone, cela pourrait conduire, dans la zone d’émissions, à une augmentation plutôt qu’à une diminution des concentrations d’ozone. On obtiendrait ainsi l’effet inverse de celui désiré.

Généralement, on admet qu’une diminution de la pollution par l’ozone, à moyen terme, ne peut intervenir qu’à condition que les réductions d’émission des précurseurs soient réalisées de manière *draconienne* (min. 50 à 60%), *à grande échelle* (une partie de l’Europe de l’Ouest) et de façon *durable dans le temps*.

Une indication de l’augmentation éventuelle de la concentration d’ozone, lors d’une réduction brusque et temporaire des émissions, est la différence marquée de la concentration d’ozone un « jour ouvrable moyen » par rapport à un « jour de week-end ou un jour férié moyen ». Tout comme pour les étés précédents (1994 à 2012), les concentrations d’ozone pendant l’été 2013 ont été, en moyenne, plus élevées les jours non ouvrables, que les jours ouvrables.

Les concentrations relativement élevées en ozone constatées les dimanches sans « voiture », ainsi que la distribution spatiale plus homogène au cours de ces journées sans trafic (un dimanche en septembre des années 2002 à 2013 – voir p.ex. le rapport sur la journée sans voiture de 2012), sont une autre indication que la réalité physico-chimique doit être prise en compte pour élaborer d’éventuelles mesures de réduction de l’exposition à l’ozone.

De nouveau, il apparaît que cette différence n'est pas due aux conditions météorologiques : le peu de différence entre les conditions météorologiques des jours ouvrables et des jours non ouvrables, ne peut expliquer la différence dans les concentrations moyennes en ozone. L'hypothèse la plus probable pour expliquer cette différence provient du changement du modèle d'émission (situation du trafic) les jours ouvrables et non ouvrables.

Les émissions pendant les weekends et jours fériés étant plus faibles, il y a moins de NO présent (principalement originaire du trafic) dans l'air ; par conséquent, la destruction de l'ozone est moins importante. Si cette hypothèse est correcte, cette différence devra également être constatée à proximité des autres zones d'émission (autres grandes villes), mais pas ou beaucoup moins, dans les endroits moins fréquentés (postes de mesure de fond).

Les figures 65, 66 et 67 reproduisent, pour trois postes de mesure différents, l'évolution journalière moyenne (*tous les jours*) respectivement pour l'ozone, le dioxyde d'azote et la somme des deux [$O_3 + NO_2$], *exprimées en quantités équivalentes d'ozone*. Les postes de mesure d'Uccle et de Berchem sont moins exposés au trafic et le profil journalier d'ozone atteint un niveau plus élevé qu'à l'Avant-Port (fig. 65). Le surplus du NO, provenant du trafic, est responsable d'une destruction plus importante d' O_3 à l'Avant-Port.

Le profil journalier du dioxyde d'azote est tout à fait complémentaire au profil journalier de l'ozone. Le graphique de la figure 66 montre que les niveaux les plus élevés en NO_2 se présentent à l'Avant-Port : une partie du NO, plus présent à cet endroit, est oxydée par l'ozone en NO_2 . L'aspect complémentaire de ces deux profils est clairement illustré à la figure 67 ; cette dernière reprend aussi le profil journalier de la somme [$O_3 + NO_2$].

Ce phénomène observé en différents endroits, autrement influencés par le trafic, s'observe également à chaque endroit, pour des périodes où la circulation est différente. Les graphiques de la figure 68 représentent, respectivement pour les postes d'Uccle et de l'Avant-Port, le profil journalier d'ozone, calculé pour la situation des *jours ouvrables* et des *jours non ouvrables*. Les concentrations en ozone sont en moyenne plus élevées les jours non ouvrables et en moyenne plus faibles les jours ouvrables. Les différences sont plus flagrantes aux postes de mesure situés à proximité de la circulation (Avant-Port). Le week-end et les jours fériés, la circulation est globalement moins intense. Étant donné qu'il y a moins de NO présent, il y a moins d'ozone détruit.

La figure 69 reproduit l'évolution journalière moyenne de la somme [$O_3 + NO_2$], exprimée en quantités équivalentes d'ozone. L'aspect complémentaire entre le profil O_3 et NO_2 se manifeste tant entre postes de mesure qu'entre jours ouvrables et jours non ouvrables. Au poste de l'Avant-Port, on remarque pourtant, et spécialement durant les heures matinales, une influence nette des émissions NO_2 venant directement du trafic.

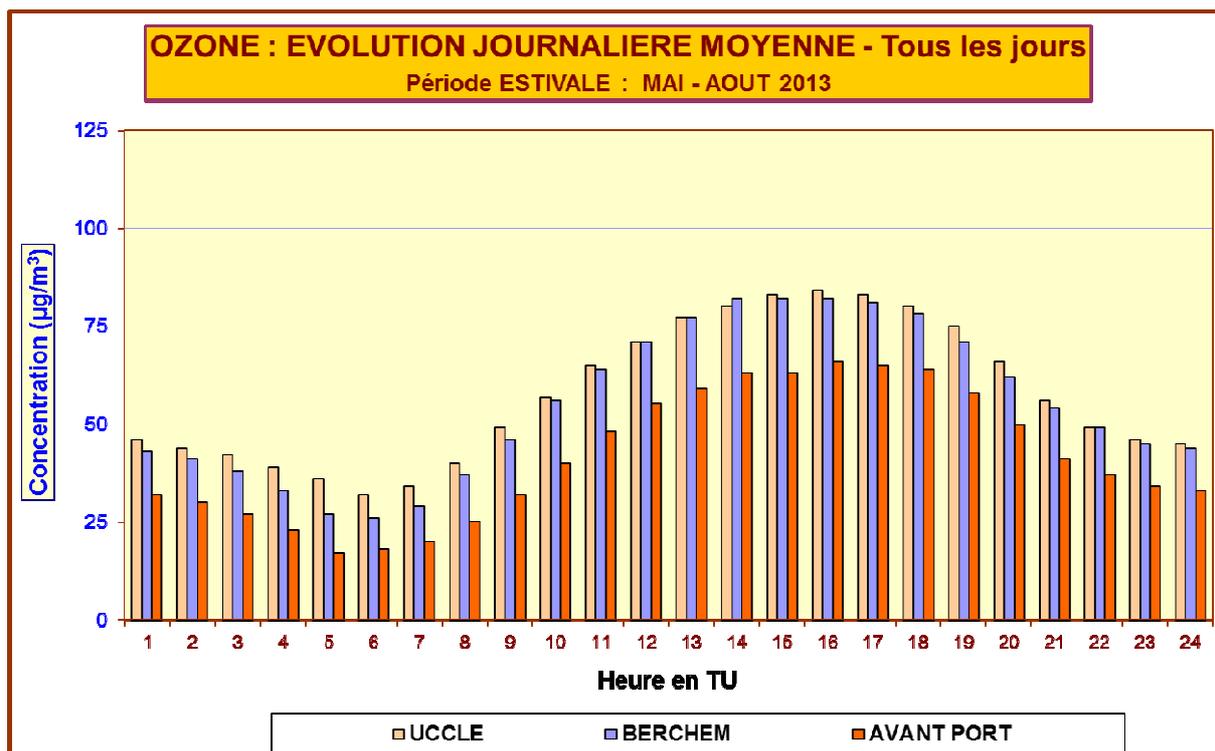


Fig. 65 : Ozone – Évolution journalière moyenne – Comparaison entre 3 postes de mesure Période « mai –août 2013 »

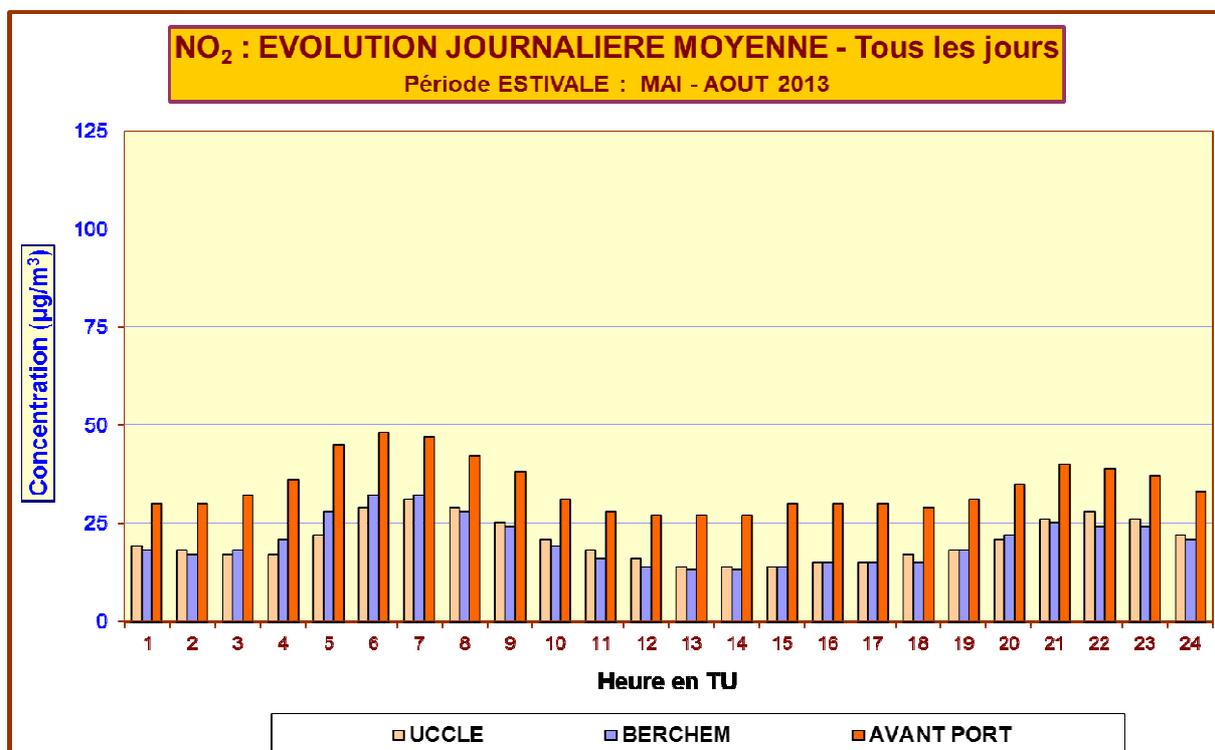


Fig. 66 : NO₂ – Évolution journalière moyenne – Comparaison entre 3 postes de mesure Période « mai –août 2013 »

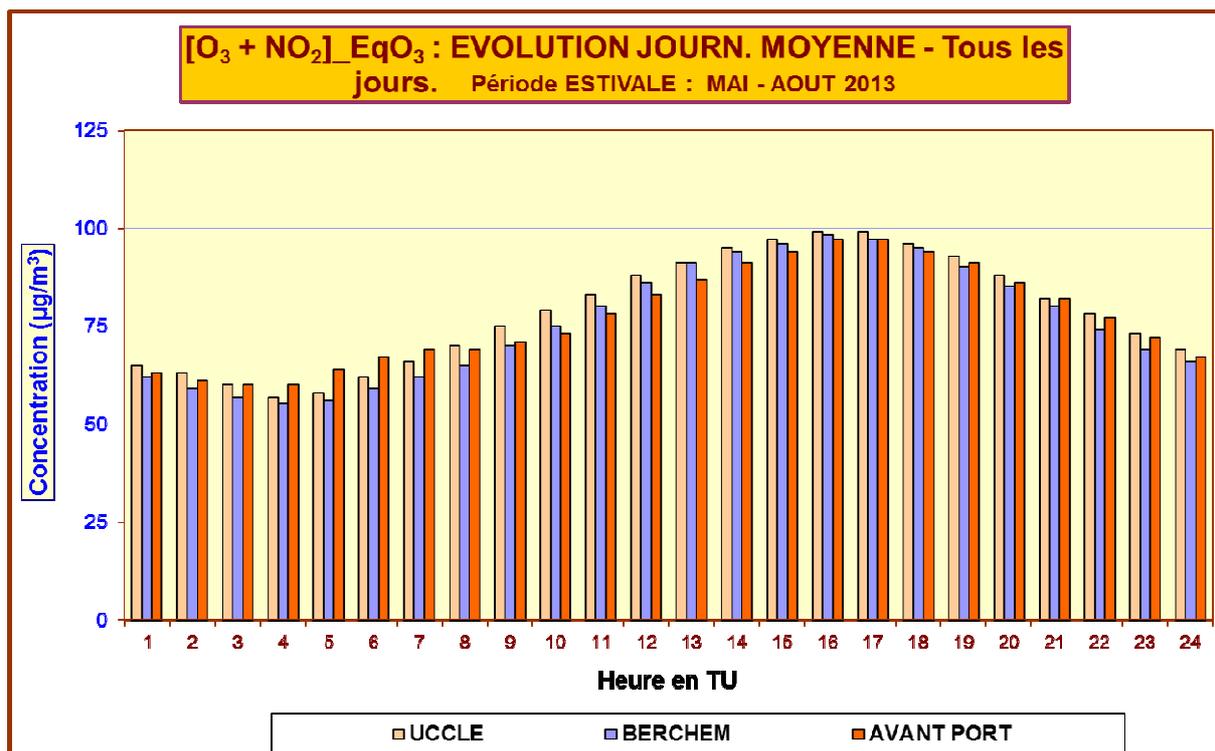
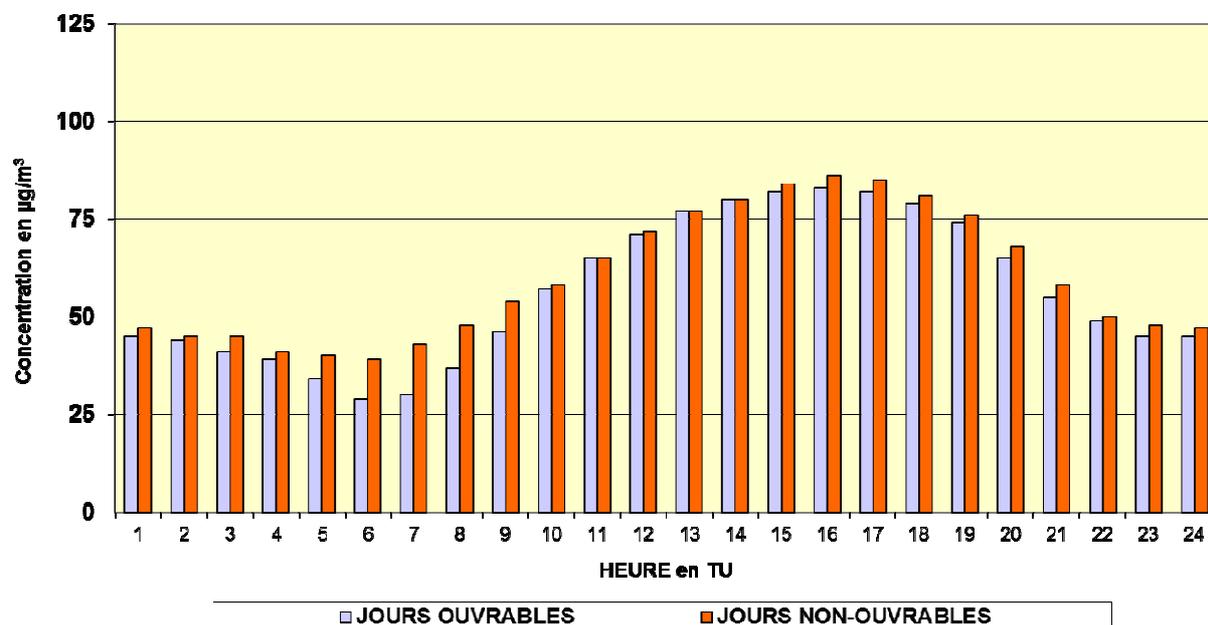


Fig. 67 : [O₃ + NO₂] – Évolution journalière moyenne – Comparaison entre 3 postes de mesure Période « mai –août 2013 »

OZONE - UCCLE - EVOLUTION JOURNALIERE MOYENNE
JOURS OUVRABLES ET NON-OUVRABLES
 PERIODE ESTIVALE : MAI - AOUT 2013



OZONE - AVANT PORT - EVOLUTION JOURNALIERE MOYENNE
JOURS OUVRABLES ET NON-OUVRABLES
 PERIODE ESTIVALE : MAI - AOUT 2013

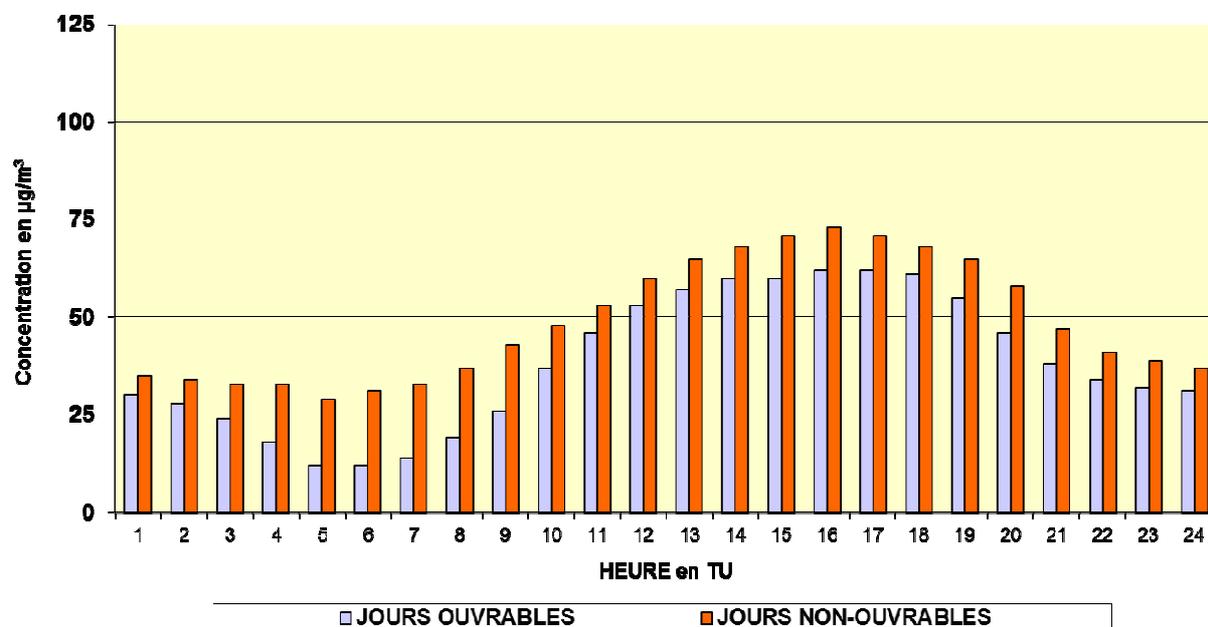
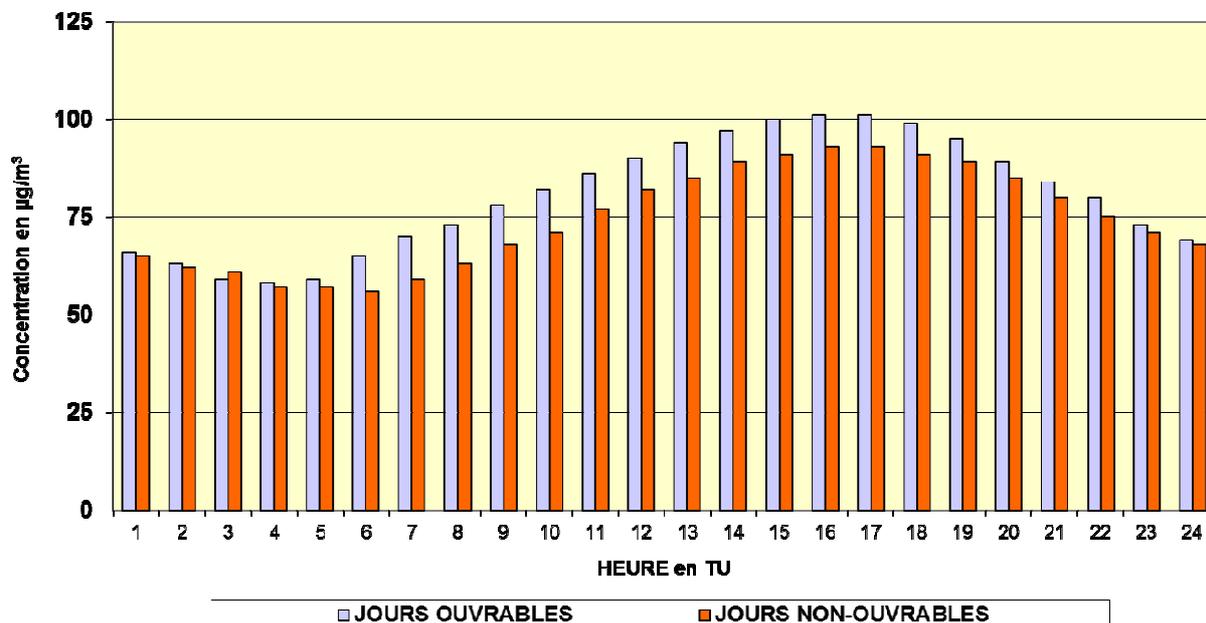


Fig. 68 : Ozone – Évolution journalière moyenne les jours ouvrables et les jours non ouvrables
 Postes de mesure d'Uccle et de l'Avant-Port (trafic) - Période « mai –août 2013 »

[O₃ + NO₂] - UCCLE - EVOLUTION JOURNALIERE MOYENNE
JOURS OUVRABLES ET NON-OUVRABLES
 PERIODE ESTIVALE : MAI - AOUT 2013



[O₃ + NO₂] - AVANT PORT - EVOLUTION JOURNALIERE MOYENNE
JOURS OUVRABLES ET NON-OUVRABLES
 PERIODE ESTIVALE : MAI - AOUT 2013

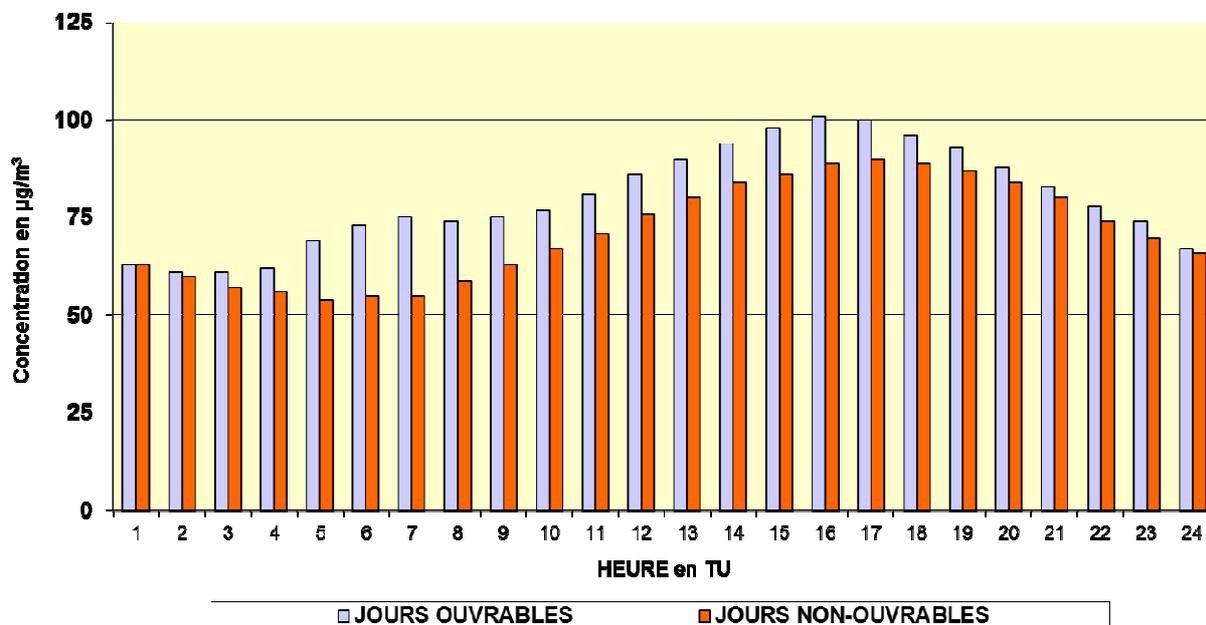


Fig. 69 : [O₃ + NO₂] – Évolution journalière moyenne les jours ouvrables et les jours non ouvrables
 Postes de mesure d'Uccle et de l'Avant-Port (trafic) - Période « mai –août 2013 »

19.4 Évolution à long terme

Les rapports de l'UE sur l'ozone font apparaître, d'une part une légère tendance à l'augmentation des concentrations moyennes d'ozone et d'autre part une diminution du nombre de pics de concentration.

Le premier constat se vérifie en Région de Bruxelles-Capitale déjà depuis plusieurs années. Les figures 70 et 71 (à la page 117) montrent en effet une légère tendance à l'augmentation de la concentration moyenne d'ozone.

Sur base des résultats de l'été 2003 exceptionnellement chaud, le deuxième constat se confirmait également. On avait constaté effectivement des dépassements moins fréquents de la limite de la valeur horaire que pendant les autres périodes estivales chaudes, fussent-elles de caractère moins exceptionnel. Cette diminution peut être constatée depuis plusieurs années dans les postes de mesure les plus continentaux. De par la situation géographique de Bruxelles, relativement proche de la Mer du Nord, le climat y est moins stable qu'à l'intérieur des terres. Il fallait donc bien attendre une période estivale chaude durable pour pouvoir se former une image claire qui puisse être comparée aux autres étés chauds (1995, 1994, 1990 et 1989).

L'augmentation de la concentration moyenne d'ozone est probablement liée à une diminution des concentrations de NO_x (voir figure 72 à la page 118), consécutive à la baisse des émissions. Cette baisse se traduit surtout par une diminution des concentrations de NO, et pas (encore) par une diminution des concentrations de NO₂ (voir figure 73). Dans les postes de mesure à forte influence du trafic, comme Ixelles (Avenue de la Couronne), les niveaux de concentrations du NO, CO et composés organiques volatils ont baissé de plus d'un facteur 3 depuis le début des années '90. Par contre, l'évolution des concentrations de NO₂ ne montre pas encore de tendance claire. Les émissions de NO_x devront encore diminuer de façon draconienne avant qu'une diminution des concentrations ambiantes de NO₂ puisse être constatée. Suite à l'oxydation d'une partie de NO en NO₂, il n'y a pas de rapport linéaire simple entre les émissions locales de NO_x et les concentrations locales de NO₂.

Comme il y a moins de NO présent dans l'air ambiant, la destruction de l'ozone diminue, et en se manifestant en permanence, cela entraîne une augmentation de la concentration moyenne d'ozone. La réduction des émissions des précurseurs, NO_x et COV, a cependant déjà conduit à une diminution de la formation d'ozone au niveau du nombre de pics de concentration. Ceci se manifeste principalement lors des circonstances exceptionnellement favorables à la formation excessive d'ozone qui induisent (de moins en moins fréquemment) les pics de concentration.

Une diminution supplémentaire, draconienne et à grande échelle, des émissions futures sera nécessaire pour amorcer une diminution de la concentration moyenne d'ozone.

OZONE à UCCLE (R012) - EVOLUTION dans le TEMPS
DISTRIBUTION DES FREQUENCES CUMULEES - VALEURS HORAIRES
 Période Estivale "AVRIL - SEPTEMBRE"

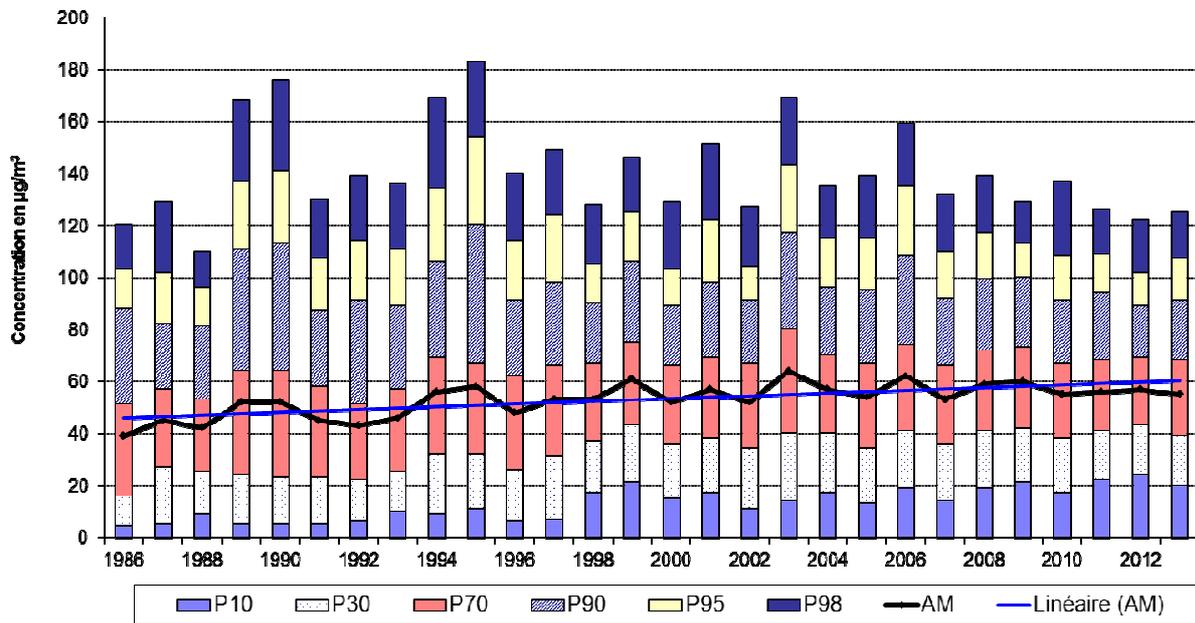


Fig. 70 : Ozone à Uccle – Valeurs horaires –évolution à long terme
 Périodes estivales 1986 - 2013

OZONE à BERCHEM-Ste-Agathe (B011) - EVOLUTION dans le TEMPS
DISTRIBUTION DES FREQUENCES CUMULEES - VALEURS HORAIRES
 Période Estivale "AVRIL - SEPTEMBRE"

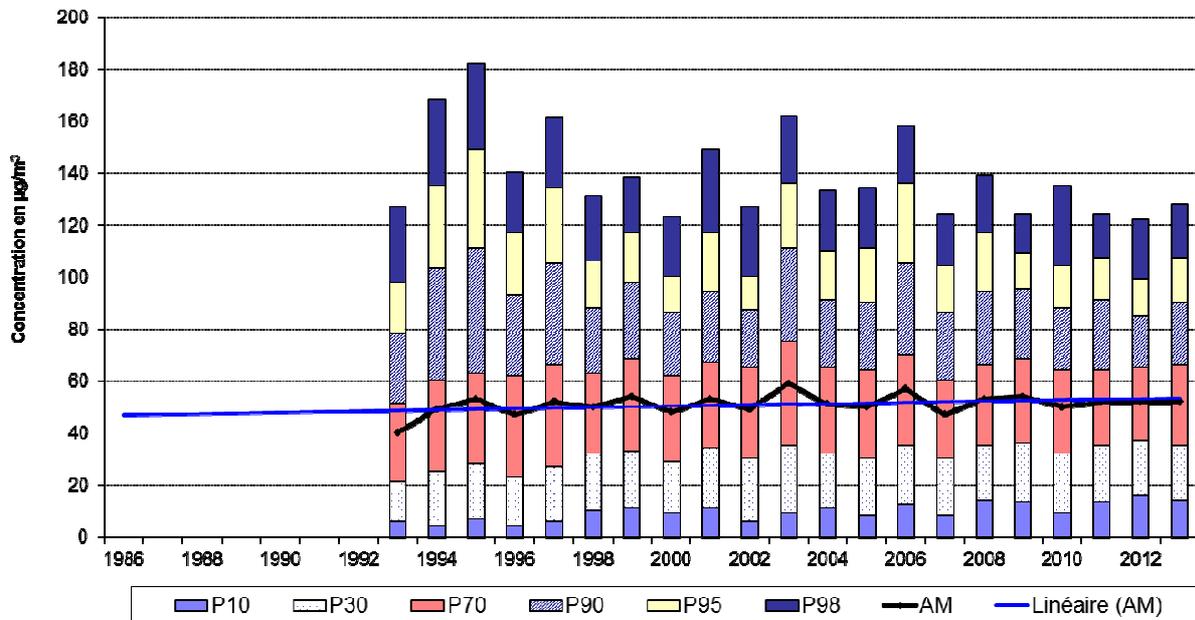


Fig. 71 : Ozone à Berchem-Ste-Agathe – Valeurs horaires –évolution à long terme
 Périodes estivales 1993 - 2013

NO_x à IXELLES (R002) - EVOLUTION dans le TEMPS
DISTRIBUTION DES FREQUENCES CUMULEES - VALEURS HORAIRES
 Période "JANVIER - DECEMBRE"

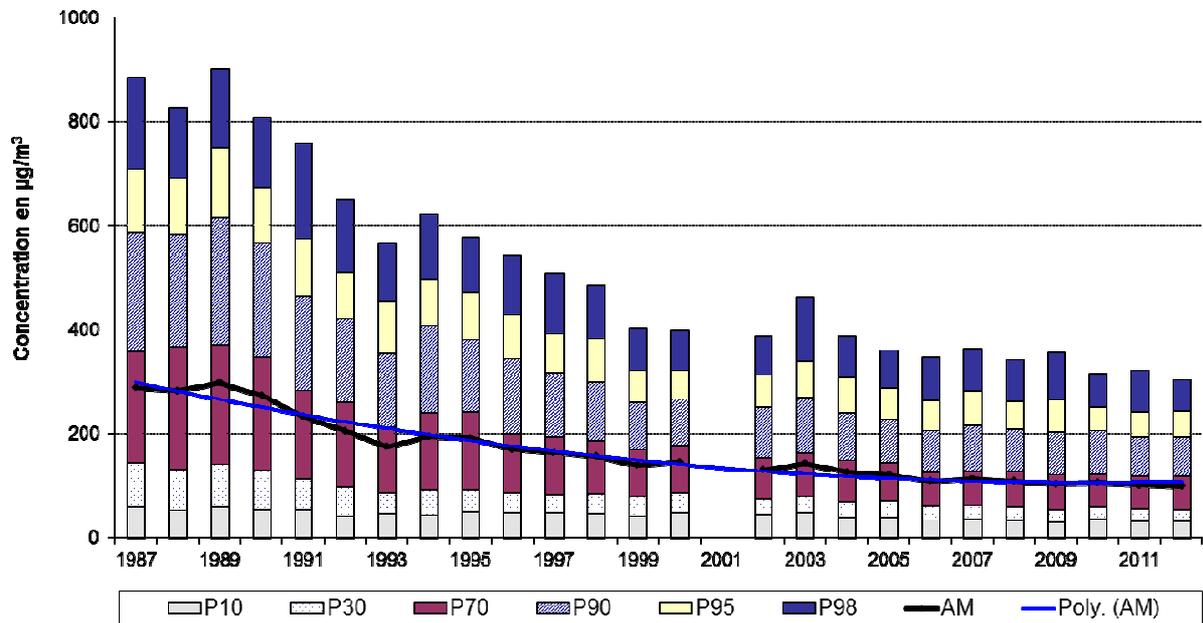


Fig. 72 : NO_x à Ixelles – Avenue de la Couronne (*canyon street*) – Valeurs horaires
 Évolution à long terme - Périodes annuelles 1987 - 2012

NO₂ à IXELLES (R002) - EVOLUTION dans le TEMPS
DISTRIBUTION DES FREQUENCES CUMULEES - VALEURS HORAIRES
 Période "JANVIER - DECEMBRE"

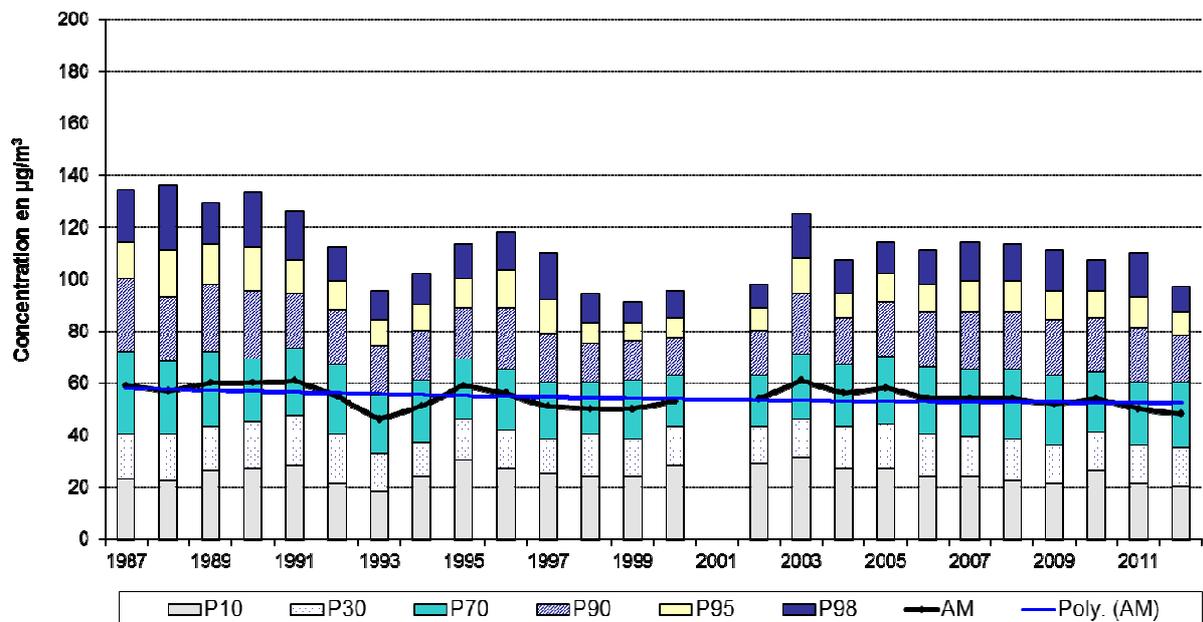


Fig. 73 : NO_x à Ixelles – Avenue de la Couronne (*canyon street*) – Valeurs horaires
 Évolution à long terme - Périodes annuelles 1987 - 2012

TABLE des MATIÈRES

1. Information destinée au public	1
2. Réseau de contrôle de la Qualité de l'Air	2
3. La Pollution de l'Air en période estivale	4
4. Détermination de l'ozone et validation des données	7
5. Détermination de la teneur en oxydes d'azote	9
6. Détermination des composés organiques volatils (COV)	11
7. Concentrations en O ₃ , NO ₂ et C.O.V. durant l'été 2013	12
8. Normes pour l'ozone – Directive 2008/50/CE (en 2002/3/CE)	18
9. Dépassements des seuils pour l'ozone selon la directive 2008/50/CE (et la directive 2002/3/CE)	22
9.1 Valeur cible pour la santé publique – 120 µg/m ³ - valeur maximale sur 8 heures	22
9.2 Valeur cible pour la végétation – AOT40-MJ – 18.000 µg/m ³ .h	29
9.3 Seuil d'information – 180 µg/m ³ – valeur horaire	38
9.4 Seuil d'alerte – 240 µg/m ³ – valeur horaire	42
9.5 Aperçu des dépassements sur base annuelle	45
9.6 Évolution valeur max. horaire, max. sur 8-heures et journalière	48
9.7 AOT60 (8HrMax)	51
10. Dépassements des seuils pour l'ozone selon l'ancienne directive	53
11. Valeurs Limites pour NO ₂	55
12. Dépassements pour le NO ₂	56
12.1 Valeur horaire pour le NO ₂	56
12.2 Valeur moyenne annuelle en NO ₂	59
13. Évolution Benzène	65
13.1 Réglementation benzène	65
13.2 Évolution de la concentration moyenne annuelle	65
13.3 Réseau de mesure pour le benzène	68

14. Distribution des fréquences cumulées : O ₃ et NO ₂	70
15. Concentration d'ozone en fonction de la température, vitesse et direction de vent	77
16 L'ozone les Week-end et Jours Fériés	82
17. Évolution hebdomadaire moyenne	95
18. Calcul de l'indice de la Qualité de l'Air	100
19. Résumé et Conclusions	103
19.1 Directive 2008/50/CE et Directive ozone 2002/3/CE	104
19.2 Valeurs limites pour le Dioxyde d'azote	108
19.3 Influence de la formation et de la destruction d'ozone sur sa concentration	109
19.4 Évolution à long terme	116

Annexe 1 – Tableaux des distributions de fréquences cumulées pour O₃, NO₂ et la somme [O₃ + NO₂] – Périodes estivales 1986 - 2013